



NATIONS UNIES
République centrafricaine



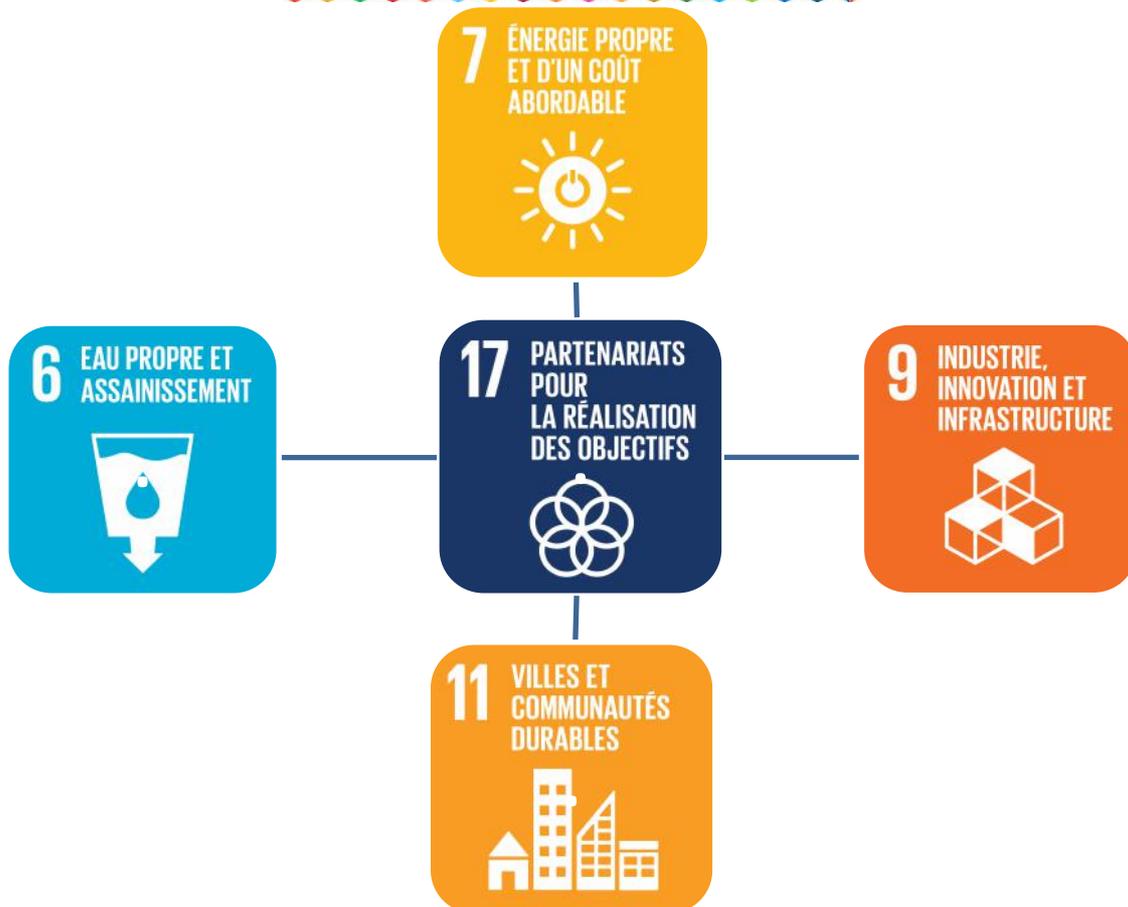
Forum Politique de Haut Niveau

New York, juillet 2023

Objectifs du Développement Durable (ODD)

Rapport National Volontaire Sur le 5 ODD retenus

Thème : Accélérer la reprise après la maladie à coronavirus (COVID-19) et mettre pleinement en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable à tous les niveaux



Version finale

Les villes agissent comme des « refuges », des lieux sûrs qui offrent de plus grandes possibilités de renforcer les moyens de subsistance et d'inclusion grâce à l'accès aux services et aux infrastructures. Toutefois, le rôle des villes centrafricaines dans la réduction de la fragilité n'a pas été pleinement accompli. Car les villes centrafricaines à l'exception de la capitale Bangui, ne sont pas bien pourvues en infrastructures socioéconomiques de base. Qu'il s'agisse des infrastructures énergétiques, de transport, de télécommunication, d'eaux et d'assainissement pour ne citer que celles là. Ces insuffisances constituent des contraintes majeures au relèvement des secteurs sociaux (éducation, santé, eau, assainissement), au développement du tissu industriel et à la relance économique. L'inégale répartition des populations entre les régions et les villes, la prédominance des jeunes et des femmes, la vulnérabilité et l'extrême pauvreté ne doivent pas être occultées dans la conception de toutes les politiques de développement du pays. Car, les projections démographiques ne s'articulent souvent pas avec les infrastructures et les configurations des villes, créant ainsi un déséquilibre entre l'offre et la demande.



**Rapport national sur les 5 objectifs du
développement durable retenus
Pour le Forum Politique de Haut Niveau**

**Thème : Accélérer la reprise après la maladie à
coronavirus (COVID-19) et mettre pleinement
en œuvre l'Agenda 2030 pour le développe-
ment durable à tous les niveaux**



*Ne laisser personne
pour compte*

Coordination nationale

Mme Edwige Opportune POUNINGUINZA-NGUELEBE, Directeur de Cabinet au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Président du Comité Technique Cabinet de Coordination et de Suivi de mise en œuvre des ODD en RCA ;

Monsieur Joseph-Aimé BETINDJI, Chargé de Mission en matière de Partenariat au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, et Coordonnateur du processus d'élaboration du VNR RCA 2023 ;

M. Emile Urbain BEBE, Directeur Général de la Coopération pour le Développement, Point Focal ODD au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale,

M. Bienvenu Blaise ALI, Directeur Général de l'ICASEES ;

M. Franck Elvis MATKOSS, Directeur des Statistiques Sociales, du Genre et de l'Environnement, ICASEES

M. Jean Price Mars TALO, Directeur de la Coopération Multilatérale ;

Mme Zeïnab CHAMCHOU, Directrice de la Coopération Bilatérale ;

Mme Dany Sandra YADILA née SOBELA, Directrice de la Gestion de l'Assistance Technique et de Formation à l'Extérieure.

Supervision technique au Niveau du Système des Nations Unies

Jean Luc STALON, Représentant Résident du PNUD ;

Laurent RUDASINGWA, Représentant Résident Adjoint aux Programmes au PNUD ;

Marie Françoise IMURINGA, Chef de bureau du Coordonnateur Résident du SNU ;

Mamadou BOBO SOW, Economiste Principal au PNUD ;

Léopold KOUANDONGUI, Economiste National au bureau du Coordonnateur Résident du SNU ;

Yousseoufa SILLA, Economiste national au PNUD ;

Dominique MALO, Chargé de Programmes au PNUD ;

Gervais Magloire DOUNGOUPOU, Coordonnateur du PARCPS au PNUD ;

Ulrich DOMTENEANG NODJE, Associé à la Recherche à l'Unité de Politique et Stratégie(UPS) au PNUD.

Equipe de rédaction

Abdalla-Kadre ASSANE, Consultant Statisticien et Economiste Sénior au Bureau du Coordonnateur Résident du SNU

Jeannot NGBANZA, Consultant Statisticien-Economiste au PNUD ;

France Jésus Jackson YOKO-MOKOBONGO, Consultant Macro-économiste au PNUD

Dr Benedicte Cynthia NEMBI, Consultante Nationale Economiste du programme VNU

Comité de lecture

Dr Chantal Laure DJEBEBE (Conseillère à la Primature) ; **Léon BAIKOUA** (Chargé de Mission/Primature) ; **Michel YOGO**, (Secrétaire Général du RCPCA) ; **Moïse ZAMI** (SGA, RCPCA) ; **Dr Nerry Cyrille Urbain MBALLA**, (Economiste, Coordonnateur de l'Etude Prospective RCA Vision 2050) ; **Michel BINDO (Responsable Projet Hydroélectricité PNUD)** ; **Gervais YAMA** (Banque Mondiale) ; **Aissata KO** (IOM) ; **Patrice NGOUPENDE** (CM Assemblée Nationale) ; **Steve APETE MATONGO** (Chargé de Mission/MEPCI) ; **Janvier NGAWEN** (Coordonnateur Projet Croissance Inclusive PNUD) ; **Ginette MAGALE PETONZOPA** (Assistante Genre et autonomisation économique PNUD). **Achille MAPOUKA** (point focal ODD, Ministère des Eaux et forêts) ; **Igor TOLA KOGADOU** (Coordonnateur National climat), **Mme SEREFIO Feindiro** (Secrétaire Général de la Croix Rouge Centrafricaine) ; **Raymond GOULA** (Chargé de programme UNFPA) ; **Etienne NGOUNIO-GABIA** (Charge de programme FAO) ; **Barnabé FALIBAÏ** (DG Hydraulique) ; **Michel-Ange LEBARAMO**, (Chargé de Programme Eau UNICEF) ; **Gaïton MOLOTO KENGUENBA** (Chef de Bureau PNUD Bambari) ; **Mme Emmanuelle YABANDA TIGBIA** (Point focal ODD société civile) ; **David TANDJIO** (Point focal CPFONAUD-CAF, société civile) ; **Michel Apollinaire BANGUI** (chargé de mission MATD) ; **NGALEANDJI-DAYO Flora Roseline** (CBUA/ Mairie de Bangui) ; **Christophe KAYA-DE-KIMIKA** (DG Economie Numérique/MENPT) ; **Cristelle AUSSOUTIN** (Consultante UNHAS) ; **Jean-Pierre NGBO-TOUBAKETTE** (CM Police) ; **Joachim BIGUE** (Inspecteur Central/ Ministère du Transport et

de l'Aviation Civile) ; **Constant KOURSANI** (Ministère des Mines) ; **Nadia PADEMONA** (Secrétaire Permanent Adjoint/CMCAA) ; **Pascal PAMALL** (Préfet Ombella M'POKO) ; **Rameaux COMAS** (ANIF/MFB) ; **Aurélié MOGA** (Université de Bangui) ; **Willy KOKO** (DGB/MFB) ; **Christophe NDARATA** (Ministère de l'Environnement) ; **Roland Achille BANGUE BETANGAI** (Haute Autorité Chargé de la Bonne Gouvernance) ; **Oscar MOKOZANGA** (Préfet Mambéré Kadéï) ; **Victor BISSEKOIN** (Préfet OUAKA) ; **Josée M. NGAMOU** (CM Plan) ; **Marcel BAGAZA** (Préfet Nana Mambéré) ; **Abel MATCHIPATA** (Maire de Bambari) ; **Jean BESSOUMBA** (Maire de Sibut) ; **Hubert BINDADJE** (DSG/Education) ; **Bertrand Thierry KANDA** (MEPCI) ; **Thierry DONGOBADA** (Croix Rouge Centrafricaine) ; **Anicet BERET-LESSOUH** (ONAPHA) ; **Aymeric Dan GBEBANGUI** (MURFVH) ; **Lydie Soulou GAHORO** (Préfet KEMO) ; **Patrice NGOUPENDE** (Assemblée Nationale) ; **Denis BEINA** (Ministère de l'Enseignement Supérieur) ; **Marina Santa NGALA –GALA** (AFJC) ; **Paterne Thierry DEMANGUE** (Haute Autorité Chargé de la Bonne Gouvernance) ; **Michel Dieu béni MASSINA** (Maire BOUAR) ; **Jean WALEGUE** (Inspecteur Central/MPGPFFE) ; **Gilbert POUMANGUE** (Ministre Conseiller à la Présidence) ; **Ibrahim SENOUSI** (Sultan Maire NDélé) ; **Jean-Michel Herman DJIMAPO** (CS/MEPCI) ; **Pierrette BENGUERRE** (Préfet Mbomou) ; **Hervé Bienvenu KOVOUNGBO** (CM/Présidence de la République) ; **Jean-Pierre BETINDJI** (COMOAT –ALPCE) ; **Léon Claude KPEKO** (CS-UMIRR) ; **Bienvenu Gustave SEMNGAI** (CM) ; **Franck Elvis MATKOSS** (ICASEES) ; **Donal NGBONKOLI** (DPSP/MPME) ; **Thierry Kévoid BISSAFI** (METP) ; **Chantal Solange TOUABENA** (AWLN) ; **Assil IBRAHIM** (DPRTDH/Justice) ; **Timothé TAKOULOU** (CSPS/Ministère de la Santé et de la Population) ; **Kelson DOFO NGOMBE** (MEDD) ; **Hermas Serge KETTE** (CS/MDERH) ; **Ghislain TOGABANG** (Direction Générale du Budget/MFP) ; **Béranger SERVICE** (AFPE) ; **Freddy YAKOTA** (DP/MPME) ; **Stella YAOULI** (DGCD/MEPCI) ; **Thierry Max Christian ZOUMA** (Directeur Formation/ACFPE) ; **Florence HAMADJIDA** (OFCA) ; **Ghislain SERVICE** (MADD).

Personnalités consultées

M. Félix MOLOUA (Premier Ministre et Ministre d'Etat en charge de l'Economie, du plan et de la coopération internationale) ; **M. Hervé NDOBA** (Ministre des Finances et du Budget) ; **M. Arthur PIRI** (Ministre du développement de l'Energie et de l'Hydraulique) ; **Mme Nicole KOUE** (Ministre de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Habitat) ; **Mme Léa KOYASSOUM-DOUMTA** (Ministre du Commerce et de l'Industrie), **M. Thierry KAMACH** (Ministre de l'Environnement et du Développement Durable), **Mme Margueritte RAMADAN** (Ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant), **M. Antoine MBAO BOGO** (Président de la Croix Rouge Centrafricaine) ; **M. Victor BISSEKOIN** (Préfet de la OUAKA) ; **Abel MATCHIPATA** (Maire de Bambari), **M. Michel BINDO** (Coordonnateur Projet Mini-Centrales Hydroélectriques PNUD), **M. Saint-Cyr SOUMBA** (Banque Mondiale) ; **M. Kevin Tanguy DEMANGOU** (Chargé de Programme Gouvernance et Partenariat institutionnel ONU-FEMMES) ; **M. Béranger-Cadid MOKOYOUKO** (Coordonnateur VNU-RCA) ; **M. Sany Emmanuel SANYI** (UNOPS Partenariat).

Avant Propos



La RCA est à la recherche des voies et moyens pouvant lui permettre de se stabiliser et d'amorcer le chemin du développement économique et social. En adoptant le programme de l'agenda 2030 pour le

Développement durable, le pays s'est inscrit inéluctablement dans la vision du monde visant à prendre obligatoirement en compte les aspirations des peuples à vivre dans la paix et le progrès, à promouvoir les droits humains, à préserver le patrimoine naturel de l'humanité garant d'une vie meilleure au profit des générations présentes et futures. Conscient des enjeux du développement durable, la RCA s'est engagée à mettre en œuvre les ODD en adoptant le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) sur la période 2017-2023.

La mise en œuvre du RCPCA, renforcée par la signature de l'APPR en 2019 et la feuille de route de Luanda en 2021, a permis de stabiliser et de renforcer les capacités des institutions républicaines, restaurer l'autorité de l'État, rétablir la sécurité et la réconciliation nationale, améliorer la fourniture des services sociaux de base à la population et relancer l'économie.

La priorisation des cibles des ODD réalisée de manière participative et inclusive en juin 2018, a démontré que les trois piliers du RCPCA portant sur : (i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale (ii) renouveler le contrat social entre l'État et la population et (iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs, sont alignés sur 37 cibles des ODD. Cependant, les mesures sanitaires restrictives liées à la pandémie de COVID-19 et la crise humanitaire ont fortement impacté la situation économique et sociale, et exercé une pression considérable sur la poursuite des travaux de reconstruction du pays.

En s'inscrivant pour la présentation du deuxième Rapport VNR dont la thématique porte sur « Accélérer la reprise après la maladie à corona virus et mettre pleinement en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable à tous les niveaux », la RCA a bien voulu exprimer son ferme

engagement dans le processus de mise en œuvre et de suivi de l'agenda 2030. Ainsi, elle a entrepris une large concertation nationale avec les différentes parties prenantes afin que ledit Rapport prenne en compte les préoccupations de tous pour un meilleur suivi de l'examen de sa trajectoire. Car, le Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable est l'occasion pour le pays de soumettre sa démarche à l'appréciation de ses pairs et de tirer profit des meilleures pratiques pour identifier les solutions aux défis et contraintes susceptibles d'entraver sa marche vers la stabilisation et la réalisation satisfaisante des ODD.

Ainsi, **Au plan social**, le Gouvernement a amélioré l'accès à l'eau potable particulièrement pour les femmes, les filles et les jeunes, responsables habituellement d'approvisionnement en eau, souvent sur de longues distances et dans une situation sécuritaire précaire. Et ce, grâce à la construction de plusieurs forages et de mini systèmes d'alimentation en eau potable dans les régions. En termes d'hygiène, la proportion des populations ayant des installations de lavage de mains avec du savon est en nette amélioration depuis 2017.

Au plan économique, avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement a poursuivi les efforts de construction et de réhabilitation des infrastructures. Dans le secteur énergétique, les perspectives sont bonnes avec la construction de champs solaires et des mini centrales hydroélectriques ainsi que le redémarrage de la centrale hydroélectrique de Boali permettront d'augmenter le taux d'accès à l'électricité dans les principales villes du pays. Le nombre d'utilisateurs des téléphones portables a connu un bond de 21% ces quatre dernières années. Par contre, le taux d'investissement est resté toujours bas. Et ce, en raison des difficultés de mobilisation des ressources intérieures et extérieures.

Sur le plan environnemental, le cadre de vie dans certaines villes du pays s'est nettement amélioré avec la réalisation des grands travaux d'infrastructures de voirie et réseaux divers. La proportion des populations urbaines vivant dans des taudis a commencé à baisser et l'assainissement s'est amélioré grâce aux effets de collecte et

d'évacuation des déchets solides et du drainage des eaux pluviales.

En dépit des efforts déployés grâce aux appuis multiformes de la communauté internationale, des défis restent à surmonter pour la réalisation des progrès vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La dégradation des infrastructures routières, l'insécurité dans certaines régions, le réchauffement climatique, la déforestation, les inondations, la baisse du débit et la pollution des cours d'eau ont affecté non seulement le système de production agricole mais aussi les secteurs sociaux de base.

La persistance de la guerre Russo-ukrainienne, du conflit soudanais et de la crise énergétique continue d'avoir des impacts défavorables sur la croissance économique et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Toutefois, des actions énergiques sont nécessaires à entreprendre par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers pour accélérer les travaux de reconstruction et garantir l'atteinte des agendas 2030 et 2063.

Le Gouvernement ne ménagera aucun effort, notamment pour la mobilisation des ressources intérieures, afin de soutenir les actions à entreprendre, pour que la RCA soit présente au rendez-vous de l'agenda 2030.

Le Gouvernement de la RCA saisi cette occasion pour adresser ses sincères remerciements aux Agences du Système des Nations Unies, plus particulièrement à la Coordination résidente du système des Nations Unies et au Programme des Nations Unies pour le Développement en RCA pour leurs appuis techniques et financiers. Par la même occasion, il remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration du Rapport National de l'Examen Volontaire de la mise en œuvre des ODD en 2023, année de l'achèvement du RCPCA.

**Le Premier Ministre, Ministre d'Etat
en charge de l'Economie, du Plan et
de la Coopération Internationale**

Félix MOLOUA

La République Centrafricaine : 5 ODD retenus du VNR 2023 en chiffres et en graphiques



I. Géographie et Socio-démographie

Superficie	623 000 Km ²
Superficie comparée	1,15 X Sup. France 20 X Sup. Belgique
Population totale 2021	6 091 097
<i>Hommes</i>	3 015 097
<i>Femmes</i>	3 076 000
Densité (Hab/Km²)	8
Population Urbaine	38%
Population < 17 ans	47%
Croissance démographique	2,5%
Nombre enfants / femmes (15-49 ans)	6,4
Espérance de vie (an)	53

I - Eau propre et assainissement

	2019	2020	2021
Taux d'accès à l'eau potable	33%	33%	58,2%
% Pop équipements lavage de main savon	18,9%	20,4%	20,4%
% Pop avec installation sanitaire améliorée	21,8%	21,8%	29,2%



II- Energie propre et a un cout abordable

	2019	2020	2021
Taux d'accès à l'électricité	14,3%	14,3%	10,1%
% ménages utilisant sources d'énergie propres	20,7%	20,7%	20,7%



III- Industrie, Innovation et infrastructure

	2019	2020	2021
Taux d'investissement	6,3%	8%	7,6%
Part de la VA industrie dans le PIB réel	20,5%	20,4%	20,2%
Taux d'accès au TIC	33,6%	38%	38%



IV- Ville et communauté durable

	2019	2020	2021
% Pop urbaine dans les quartiers taudis	68%	68%	70%
Taux d'urbanisation	38%	38%	38%



V. Partenariats pour le Développement

	2019	2020	2021
Total des recettes en % du PIB	8,4	8,8	8,6
Prop du Budget financé par les recettes intérieures	36,5%	55,9%	53,1%
Ratio des Exportations sur le PIB	1,6%	1,3%	1,2%
Aide Publique au Développement en millions de \$US	296	253	230



Table des matières

La République Centrafricaine : 5 ODD retenus du VNR 2023 en chiffres et en graphiques	viii
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET PHOTOS	xi
Acronymes	xiii
RESUME ANALYTIQUE	11
Tableau synoptique des résultats de mise en œuvre de l'ensemble des ODD en RCA.	11
Tableau synoptique des messages clés pour le suivi des 5 ODD retenus en 2023.	12
Introduction.....	13
Chapitre 1 : Contexte et méthodologie	15
1.1. Contexte de préparation du VNR	15
1.2. Méthodologie	17
Chapitre 2 : Intégration des 5 ODD retenus dans les politiques nationales et le RCPCA	19
2.1. Appropriation des ODD et rôle des entités publiques.....	19
2.2. Alignement des ODD dans les différents cadres/documents de politique et stratégies nationaux : revue des engagements pris par l'Etat	19
2.3. Intégration des trois dimensions : économique, sociale et environnementale	21
2.4. Ne laisser personne de côté (participation de tous à la préparation du RVN)	21
2.5. Mécanismes institutionnels : dispositifs institutionnels, suivi et évaluation	22
Chapitre 3 : Aperçu des progrès réalisés dans l'atteinte des 17 ODD	23
Chapitre 4 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des 5 ODD retenus	46
4.1. ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	46
4.1.1. Potentialités du secteur de l'eau	46
4.1.2. Cadres juridique et institutionnel des ressources en eaux en RCA.....	46
4.1.3. Analyse des progrès réalisés	48
4.1.4. Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).....	51
4.2. ODD7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	52
4.2.1 Potentialités du secteur de l'énergie	52
4.2.2 Cadres juridique et institutionnel de l'énergie.....	53
4.2.3 Progrès sur le plan économique.....	53
4.3 ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrie durable qui profite à tous et encourager l'innovation	55
4.3.1. Les Potentialités en matière d'infrastructures et d'industrie.....	56
4.3.2. Cadre Juridique et Institutionnel.....	56
4.3.3. Progrès au niveau économique	56
4.3.4. Progrès au niveau social	64
4.3.5. Progrès au niveau environnemental.....	65
4.3.6. Défis et perspectives	66
4.4 ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous sûrs résilients et durables	66
4.4.1 Cadre juridique et institutionnel	66
4.4.2 Progrès au niveau social	67
4.4.3 Progrès au niveau économique	68
4.4.4 Progrès au niveau environnemental.....	69
4.5 ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs du développement durable	70
4.5.1 Aides publiques au développement.....	71
4.5.2 Emprunts sur les marchés financiers internationaux.....	73
4.5.3 Investissements directs étrangers (IDE).....	73
4.5.4 Transferts entrants de la diaspora	74
4.5.5 Autres fonds innovants	74

4.5.6 <i>La coopération Sud-sud</i>	74
4.6. Exemple d'application du VNR dans la ville de Bambari.....	78
Chapitre 5 : Moyens de mise en œuvre des ODD retenus	81
5.3- <i>Contraintes et risques à la mise en œuvre des ODD en RCA</i>	82
5.3.1. Persistance de la tension géopolitique	82
5.3.2. Faible autorité de l'Etat	82
5.3.3. Dépendance de l'Etat centrafricain vis-à-vis de l'extérieur	82
Chapitre 6 : Conclusion, recommandations et prochaines étapes	84
BIBLIOGRAPHIE	87
ANNEXES	89

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET PHOTOS

Tableau 1: processus de préparation du VNR.....	17
Tableau 2: ODD, cibles prioritées	20
Tableau 3: Package national des cibles et indicateurs ODD priorités.....	21
Tableau 4: Classement des cibles prioritées en fonction des différents domaines du développement durable	21
Tableau 5: Indice de parité à différent degré d'enseignement par milieu de résidence	27
Tableau 6: Equipement des établissements scolaires par type d'équipement	28
Tableau 7: Evolution de divers types de violences subie par la population.....	29
Tableau 8: Accès aux services d'assainissement en 2019-2020	30
Tableau 9: Besoins en investissements (financements requis par an) total (en million de dollars US) et par tête d'hab. (en dollars US)	30
Tableau 10 : Part de l'emploi industriel et service dans l'emploi total (%)	34
Tableau 11: Accès aux TIC par type de technologie	34
Tableau 12: Situation dans l'emploi en 2020.....	35
Tableau 14 : Personnes ayant subi un acte de discrimination par type de discrimination et sexe ...	35
Tableau 15: Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers à implantation anarchique	36
Tableau 16: Superficie forestière en % de la superficie du pays.....	39
Tableau 17: progrès dans la mise en œuvre de la GIRE	52
Tableau 18: Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie par source	54
Tableau 19: Part de l'emploi industriel et service dans l'emploi total (%)	63
Tableau 20: Accès aux TIC par type de technologie	64
Tableau 21: Evolution de la situation de l'émission de CO2 de la République Centrafricaine.....	66
Tableau 22: Cadre Financement des 5 ODD retenus (en millier de dollar US)	81
Tableau 24: Cadre de priorisation et coûts associés.....	90
Tableau 25: Matrice de suivi des Indicateurs des ODD en RCA de 2015 à 2018.....	91
Graphique 1: Proportion des dépenses publiques totales par secteur	24
Graphique 2: % de la population utilisant un service d'eau potable en sécurité et durable.....	30
Graphique 3: Taux de croissance annuel du PIB réel.....	32
Graphique 4: Evolution du taux de chômage	32
Graphique 5 : Taux de croissance de la consommation finale des ménages	35
Graphique 6: Revenu National Brut par Habitant en Dollars US	37
Graphique 7: Taux d'accès à l'eau potable (%)	49
Graphique 8: Taux d'accès à l'électricité en RCA	53
Graphique 9: Transport de passagers à l'arrivée et au départ de l'aéroport de Bangui M'Poko ...	57
Graphique 10: Quantité de fret (en tonne) à l'arrivée et au départ de l'aéroport Bangui M'Poko .	57
Graphique 11: Evolution de la quantité de marchandises (en tonnes) acheminées par voie routière en tonnes	58
Graphique 12: Evolution de la quantité transportée (tonnes) des principales marchandises entrées par voie terrestres en tonnes	58
Graphique 13: Evolution de la quantité transportée (tonnes) des principales marchandises sorties par voie terrestres en tonnes	60
Graphique 14: Valeur ajoutée de l'industrie	61
Graphique 15: Évolution des crédits à l'économie (en milliards F cfa)	63
Graphique 16 : Évolution de l'aide publique au développement (en %).....	72
Graphique 17: Évolution des Investissements directs étrangers (en %)	73
Graphique 18: proportion de la population utilisant internet.....	75
Photo 1: Réunion de concertation du comité interministérielle au mois d'avril 2023.....	18
Photo 2: source d'eau en milieu rural	48

Photo 3: source d'eau améliorée en milieu rural.....	48
Photo 4: Inauguration du forage dans l'Ombella M'Poko.....	49
Photo 5: Exploitation de l'or à Bozoum.....	51
Photo 6 Champ solaire de la ville de Bambari.....	54
Photo 7 Nouveau pont de Bamingui sur la route de NDELE	60
Photo 8 infrastructure routière de la ville de Bambari.....	60
Photo 9 Ville de Bangui.....	67
Photo 10 Gestion des ordures.....	69
Photo 11 Séance de travail de la mission VNR à Bambari.....	78
Photo 12 Forage dans un quartier de Bambari.....	78
Photo 13 Usine des eaux de SODECA à Bambari.....	78
Photo 14 Champ solaire à Bambari.....	79
Photo 15 Gare routière de la ville de Bambari.....	79

Acronymes

ABA	Association de Barreau Américain
ACFPE	Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi
AFD	Agence française de développement
ANE	Autorité Nationale des Elections
ANIF	Agence Nationale des Investigations Financières
ALPC	Comité National sur les Armes Légère et de Petit Calibre
APD	Aide Publique au Développement
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIT	Bureau International de Travail
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDE	Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNT	Conseil National de Transition
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CPI	Cour Pénale Internationale
CPS	Cour Pénale Spéciale
CNDHFLF	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
DGB	Direction générale du Budget
DDRR	Désarmement Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement
FACA	Forces armées centrafricaines
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDSI	Forces de défense et de sécurité intérieure
FME	Fonds Mondial pour l'Environnement
FMI	Fonds Monétaire International
HABG	Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance
HCC	Haut Conseil de la Communication
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales
IDE	Investissements Directs Etrangers
HHI	Harvard Humanitarian Initiative
IR	Institution Républicaine
IDH	Indice de développement humain
Kg	Kilogramme
LCDH	Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme

MAP	Matrice d'Action Prioritaire
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINUSCA	Mission des Nations-Unies pour la stabilisation de la RCA
MISCA	Mission interafricaine pour la stabilisation de la RCA
MSF	Médecin Sans Frontière
NRC	Conseil Norvégien pour les Réfugiés
OCHA	Organisation des nations-unies pour la coordination de l'aide humanitaire
ODD	Objectifs du développement durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectif Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
ONUSIDA	Organisation des Nations-Unies pour la lutte contre le VIH SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan National aux fins d'Adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRH	Plan de Réponse Humanitaire
PTI	Programme Triennal d'Investissement
PURD	Programme d'Urgence et de Relèvement Durable
RCA	République Centrafricaine
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RCPCA	Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique 2017-2021
RIA	Rapid Integrated Assessment
RNDH	Rapport national de développement humain
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UMIRR	Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
USD	Dollars Américains
XAF	F CFA de la BEAC

Dotée d'un potentiel naturel très important (ressources minières immenses, réseau hydrographique dense, massif forestier important, etc.), la RCA demeure paradoxalement l'un des pays les plus pauvres au monde en raison de multiples crises politiques, sécuritaires, socio-sanitaires, économiques et environnementales à répétition. Avec 6,1 millions d'habitants dont 42,6 % résident en milieu urbain, conséquence de l'exode rural et des déplacements forcés des populations dus aux conflits armés.

La RCA s'est engagée à mettre en œuvre les ODD en adoptant le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) sur la période 2017-2023. La priorisation des cibles des ODD réalisée de manière inclusive en juin 2018, a démontré que les trois piliers du RCPCA portant sur : (i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale (ii) renouveler le contrat social entre l'État et la population et (iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Ces piliers sont alignés sur 43% des cibles des ODD retenus (6, 7, 9, 11 et 17).

La mise en œuvre du RCPCA, renforcée par la signature de l'APPR en 2019 et la feuille de route de Luanda en 2021, a permis de stabiliser et de renforcer les capacités des institutions républicaines, restaurer l'autorité de l'État, rétablir la sécurité et la réconciliation nationale, améliorer la fourniture des services sociaux de base à la population et relancer l'économie.

Cependant, les mesures sanitaires restrictives liées à la pandémie de COVID-19 et la crise humanitaire ont fortement impacté la situation économique et sociale, et exercé une pression considérable sur la poursuite des travaux de reconstruction du pays et le retard dans la mise en œuvre des ODD.

En s'inscrivant pour la présentation du deuxième Rapport VNR dont la thématique porte sur « Accélérer la reprise après la maladie à corona virus et mettre pleinement en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable à tous les niveaux », la RCA a bien voulu exprimer son ferme engagement dans le processus de mise en œuvre et de suivi de l'agenda 2030. Ainsi, elle a entrepris une large concertation nationale avec les différentes parties prenantes afin que ledit

Rapport prenne en compte les préoccupations de tous pour un meilleur suivi de l'examen de sa trajectoire. Car, le Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable est l'occasion pour le pays de soumettre sa démarche à l'appréciation de ses pairs et de tirer profit des meilleures pratiques pour identifier les solutions aux défis et contraintes susceptibles d'entraver sa marche vers la stabilisation et la réalisation satisfaisante des ODD.

L'élaboration du présent VNR s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour rendre compte de manière périodique des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD en approfondissant l'examen des 5 ODD retenus pour l'année 2023.

Le processus qui a conduit à l'élaboration du présent rapport a été participatif et inclusif.

Dans le domaine social, le Gouvernement a amélioré l'accès à l'eau potable particulièrement pour les femmes et les jeunes, responsables habituellement d'approvisionnement en eau, souvent sur de longues distances et dans une situation sécuritaire précaire. Grâce à la construction de plusieurs forages et de mini systèmes d'alimentation en eau potable dans les régions, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 37,2% en 2019-2020 à 58,2% en 2021-2022. En terme d'hygiène, la proportion des populations ayant des installations de lavage de mains avec du savon, a atteint 20,4% en 2021-2022 contre 18,9% en 2019-2020.

Au plan économique, avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement a poursuivi les efforts de construction et de réhabilitation des infrastructures. Dans le secteur énergétique, les difficultés liées aux intempéries et aux interruptions des machines en vue de la réhabilitation de centrale hydroélectrique de Boali ont fait baisser le taux d'accès à l'électricité à Bangui, passant de 14,3% en 2018-2019 à 10% en 2021-2022. En revanche la construction de champs solaires et la réhabilitation de centrale hydroélectrique de Boali permettront d'augmenter le taux d'accès à l'électricité dans les principales villes du pays. Par ailleurs, malgré des difficultés d'approvisionnement en carburant, la proportion de la population utilisant les sources d'énergie propre est de 20,7% en 2022

contre 15% en 2018. Le nombre d'utilisateurs des téléphones portables est passé de 27% en 2015 à 35,6% en 2018 puis à 56,7% en 2022, soit un bond de 21% en 4 ans. Cependant, le taux d'investissement est resté bas autour de 8% du PIB en moyenne entre 2018 et 2022 en lien avec les difficultés de mobilisation des ressources intérieures et extérieures. En dépit du regain d'activité dans le secteur de construction, la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB n'a cessé de baisser depuis 2015.

Sur le plan environnemental, le cadre de vie dans certaines villes du pays s'est nettement amélioré avec la réalisation des grands travaux d'infrastructures de voirie et réseaux divers. L'assainissement s'est amélioré grâce aux effets de collecte et d'évacuation des déchets solides et du drainage des eaux pluviales. La proportion des populations urbaines vivant dans des taudis est revenue de 68% en 2017 à 62% en 2021-2022 et celle ayant des installations sanitaires améliorées a atteint 29,2% en 2021-2022 contre 21,8% en 2018-2019.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement et par les appuis multiformes de la communauté internationale, des défis restent à surmonter pour la réalisation des progrès vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La dégradation des infrastructures routières, l'insécurité dans certaines régions, le réchauffement climatique, la déforestation, les inondations, la baisse du débit et la pollution des cours d'eau ont affecté non seulement le système de production agricole mais aussi les secteurs sociaux de base. Car, la baisse du débit des cours d'eau et les difficultés de dragage sur le fleuve Oubangui, réduisent considérablement les délais de navigabilité, perturbant ainsi, le ravitaillement du pays en produits pétroliers et de première nécessité à des coûts abordables.

Néanmoins, réaliser cet ambitieux agenda 2030 avec les ODD retenus exige des moyens estimés entre 563 millions de US\$ et 2 112 millions de dollars US. Toutefois, il a toujours été reconnu que le financement extérieur ne saurait suffire au financement de l'Agenda 2030 et que la mobilisation des ressources intérieures doit être un

des piliers fondamentaux du financement du développement dont la responsabilité incombe en premier à chaque pays.

Aligner les financements sur les priorités nationales de développement, notamment les cibles des ODD retenus, permet d'asseoir des politiques publiques favorables aux plus démunis, autonomisant les femmes et élargissant les possibilités pour les individus de mener la vie qu'ils désirent.

La RCA doit explorer son potentiel fiscal pour mieux soutenir le financement de son développement à travers les ressources nationales.

Pour renforcer des actions et accélérer la mise en œuvre des ODD retenus, il est plus que nécessaire de mettre en œuvre les recommandations suivantes ci-après :

Relever la coordination du suivi et de la mise en œuvre à un niveau susceptible de traduire l'engagement politique du gouvernement ;

Proposer de ressources alternatives internes et externes pour le financement d'actions en faveur des ODD ;

Promouvoir des actions de communication sur les ODD ;

Améliorer la couverture des ODD ;

Améliorer le Système Statistique National (SSN) pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des ODD ;

Renforcer les capacités pour les secteurs en retard.

Cependant, certaines contraintes peuvent entraver la mise en œuvre des recommandations. Il s'agit entre autres de : la persistance de la tension géopolitique, la faiblesse de l'autorité de l'Etat et la dépendance de l'Etat centrafricain vis-à-vis de l'extérieur. A cela s'ajoute les conséquences de la guerre Russo-ukrainienne, des conflits dans les pays limitrophes et de la crise énergétique. Car ces crises continuent d'avoir des impacts défavorables sur la croissance économique et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Toutefois, des actions énergiques sont nécessaires à entreprendre par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers pour accélérer les travaux de reconstruction du pays en vue de garantir l'atteinte des agendas 2030 et 2063.

Tableau synoptique des résultats de mise en œuvre de l'ensemble des ODD en RCA.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Situation en 2022	
ODD1 : Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		Très loin de l'objectif
ODD2: Eliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable		Des efforts mais encore loin de l'objectif
ODD3: Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges		Résultats mitigés
ODD4: Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie		Résultats mitigés
ODD5: Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles		Résultats mitigés
ODD6: Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau		l'objectif est possible d'être atteint
ODD7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable		l'objectif est possible d'être atteint
ODD8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		Très loin de l'objectif
ODD9: Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		Des efforts mais encore loin de l'objectif
ODD10: Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein		Des efforts mais encore loin de l'objectif
ODD11: Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables		Résultats mitigés
ODD12: Instaurer des modes de consommation et de production durables		Résultats mitigés
ODD13: Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions		Des efforts mais encore loin de l'objectif
ODD15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		Résultats mitigés
ODD16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes		l'objectif est possible d'être atteint
ODD17: Promouvoir le partenariats pour la réalisation des objectifs du développement durable		Insuffisance de mobilisation des ressources

Tableau synoptique des messages clés pour le suivi des 5 ODD retenus en 2023.

OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT DURABLE	MESSAGES CLES	
<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1- En RCA, il est tout aussi important d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité de l'eau potable, particulièrement pour les femmes et les filles à qui il incombe habituellement la responsabilité de transporter l'eau, le plus souvent sur de longues distances et dans des conditions sécuritaires précaires. 2- La RCA ne dispose pas d'un système formel et structuré de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.
<p>7 ENERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> 	<p>GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES A UN COUT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Le secteur de l'énergie est un secteur transversal, indispensable pour favoriser une croissance économique durable. 2- En RCA l'objectif global de la politique énergétique nationale est de « contribuer à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie par l'augmentation du taux d'accès à l'électricité et d'assurer l'indépendance énergétique dans une sécurité d'approvisionnement de l'énergie en interconnexion avec les autres pays ».
<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1- La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions négatives sur la réalisation de certains projets dans le domaine des infrastructures en RCA. Car les fonds ont été réorientés pour la lutte contre la pandémie par bon nombre des PTF et même par le gouvernement 2- La part de la valeur ajoutée du secteur (y compris construction) dans le PIB n'a cessé de décroître depuis 2015 malgré un regain observé dans le sous-secteur des constructions et celui de l'agroalimentaire.
<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Au niveau de la capitale Bangui et des villes secondaires, l'exode rural massif a entraîné la densification incontrôlée des quartiers mal urbanisés, avec l'occupation des zones basses mal drainées, la progression anarchique des zones périurbaines, l'apparition de quartiers d'habitats spontanés dans des zones non loties et non constructibles. 2- IL faut renforcer les capacités techniques et institutionnelles des principaux acteurs en matière de gestion du processus de protection de l'environnement.
<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p>PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1- La forte mobilisation des ressources intérieures est le premier moyen d'appui à la mise en œuvre des ODD retenus 2- L'amélioration du cadre de mobilisation des APD et des IDE permet d'améliorer les conditions de vie des populations

Introduction

La République Centrafricaine (RCA) est dotée d'un potentiel naturel très important (ressources minières immenses, réseau hydrographique dense, massif forestier important, etc.), mais demeure paradoxalement l'un des pays les plus pauvres au monde en raison des crises militaro-politiques à répétition.

Pour lancer le processus de stabilisation et de pacification du pays, le Gouvernement a élaboré le plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) pour la période 2017-2023. Le RCPCA est structuré en trois piliers et six objectifs transversaux qui sont pertinents pour assurer le relèvement et la consolidation de la paix en RCA. Les piliers sont les suivants : i) **pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation**, conditions nécessaires pour le développement économique et social ; ii) **pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population**, garantit le développement du capital humain dans un contexte de sortie de crise ; et iii) **Pilier 3 : Assurer la relance des secteurs productifs**, promouvoir les filières porteuses de croissance économique, assurer le développement des infrastructures socioéconomiques, redynamiser le secteur privé et l'entreprenariat.

Ce document de politique a permis de mobiliser près de 2,3 milliards de \$US auprès de bailleurs de fonds à Bruxelles le 17 novembre 2016. Le Gouvernement a continué à enregistrer les appuis de nouveaux partenaires qui n'ont pas effectué le déplacement de Bruxelles comme la République populaire de Chine, la Corée du Sud. Les agences des Nations Unies, notamment le PNUD et l'UNFPA, étaient présentes.

La stratégie de mobilisation des ressources a permis à la RCA de conclure plusieurs programmes avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour accompagner la mise en œuvre du RCPCA. Ces différents programmes se sont concrétisés par la mise en place des instruments financiers spécifiques aux PTF en tenant compte de leurs procédures respectives (l'UN-DAF+ pour le système des Nations Unies, le PIN pour l'union européenne, le FEC pour le FMI, Programme pays pour la BM, la BAD et le BIT) afin de fournir une aide cohérente avec les priorités définies dans le RCPCA.

Dès 2016, la RCA s'est engagée, aux côtés des

autres Etats du monde, à mettre en œuvre l'agenda 2030 contenant les objectifs de développement durable en vue d'opérer des changements qualitatifs à l'horizon 2030. Les actions prévues concernent les trois dimensions du développement durable : le social, l'économie et l'environnement. Les ODD engagent tous les pays à œuvrer de concert pour : 1) les populations ; 2) la prospérité ; 3) la planète, 4) la paix et 5) le Partenariat mondial. Ils ont défini 17 objectifs déclinés en 169 cibles à atteindre d'ici 2030 et couvrant 6 domaines prioritaires : (i) la dignité (la lutte contre la pauvreté et les inégalités) ; (ii) l'accès à la santé et au savoir ; (iii) le développement économique inclusif ; (iv) la protection des écosystèmes ; (v) la justice et (vi) le partenariat mondial.

Ainsi, pour mettre en œuvre les ODD à travers le RCPCA, le Gouvernement a mis en place un comité interministériel composé de points focaux dans les différents ministères sectoriels, le Parlement, l'université, les OSC, le secteur privé, les centres de recherches et les confessions religieuses. La coordination du Comité est assurée par le Ministère de l'Economie, du Plan et de Coopération Internationale (MEPCI). Les partenaires techniques et financiers appuient le processus, notamment pour la rédaction du rapport national volontaire d'évaluation de la mise en œuvre.

Le Comité a procédé à un travail de priorisation qui a permis d'arrêter une liste d'objectifs et de cibles. Sur les 17 objectifs de développement durable (ODD), 16 ont été retenus à l'exception de l'objectif 14 qui ne concerne pas la RCA. Sur les 169 cibles, le Comité a retenu 37 cibles qui sont parfaitement alignées sur les priorités du RCPCA. Enfin 59 indicateurs de suivi ont été également retenus.

Le Gouvernement a présenté au forum politique de haut niveau de juillet 2019 à New York, son premier rapport national volontaire (VNR) dont le thème a porté sur « **donner les moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité** ». Ce VNR a porté sur six (06) ODD à savoir : (i) ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; (ii) ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; (iii) ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et

d'un pays à l'autre ; (iv) ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; (v) ODD 16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous; (vi) ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Cependant, la mise en œuvre du RCPCA et des ODD s'est effectuée dans un contexte extrêmement difficile caractérisé par la persistance de l'insécurité, la difficulté d'accès de certaines zones, la présence limitée des fonctionnaires et agents de l'État dans certaines parties du pays, les conséquences négatives de la pandémie du COVID-19, les tensions géopolitiques, la suspension des appuis budgétaires de certains partenaires techniques et financiers et l'impact négatif de la guerre en Ukraine.

A l'instar des pays qui ont présenté leur rapport national d'examen volontaire sur la mise en œuvre des ODD, la RCA s'est engagée à nouveau

à présenter, en juillet 2023, son deuxième VNR au forum politique de haut niveau à New York. Cette année le thème retenu porte sur « **Accélérer la reprise après la maladie à coronavirus (COVID-19) et mettre pleinement en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable à tous les niveaux** ».

Ainsi, le rapport s'intéresse de manière particulière au processus de préparation de l'examen en tenant compte de la spécificité de la RCA. Il s'appuie, sur les cinq ODD retenus à savoir : (i) ODD 6 : **Eau propre et assainissement** ; (ii) ODD 7 : **Energie propre et d'un coût abordable** ; (iii) ODD 9 : **Industrie, innovation et infrastructure** ; (iv) ODD 11 : **Ville et communauté durable et** ; (v) ODD 17 : **Partenariat pour le développement**.

Le présent VNR s'articule autour de six chapitres à savoir : (i) contexte et méthodologie ; (ii) Intégration des cinq ODD retenus dans les politiques nationales et le RCPCA ; (iii) Aperçu sur l'ensemble des ODD ; (iv) progrès réalisés dans la mise en œuvre des 5 ODD retenus ; (v) moyens de mise en œuvre des ODD et ; (vi) conclusion et étapes suivantes.

La RCA sort progressivement de plusieurs décennies de crises violentes résultant du cumul de déficits de gouvernance principalement dans les domaines politique, sécuritaire, sociosanitaire, économique et environnemental. Malgré l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de relèvement et de consolidation de la paix pour la Centrafrique (RCPCA, 2017-2023), la protection des populations, l'exclusion de certains groupes de population, la restauration de l'autorité de l'Etat (RESA 2017-2020), la délivrance des services essentiels de base, demeurent encore une priorité majeure et un enjeu essentiel pour la stabilisation et le développement du pays.

1.1. Contexte de préparation du VNR

Au plan démographique¹, la population centrafricaine est estimée en 2021 à environ 6,1 millions d'habitants dont 57,55 % vivent en milieu rural. Elle est caractérisée par une majorité de jeunes de moins de 35 ans (72 %) et une faible densité (8 habitants/km²), avec une croissance démographique de 2,5 %. Les femmes représentent 50,5% de la population. Le nombre moyen d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans est de 6,4, le taux de mortalité des femmes est de 835 pour 100.000 naissances, le taux de mortalité infantile est de 65 pour mille et l'espérance de vie à la naissance qui est de 53 ans représente la deuxième la plus faible au monde.

Au plan politique, les appuis indéfectibles de la communauté internationale, y compris les Nations Unies aux autorités nationales dans l'organisation des élections présidentielle et législatives en 2020/2021, a permis le renforcement des institutions républicaines et la consolidation des acquis démocratiques. Cependant, les violentes contestations pré et post-électorales, ont été à la base des conflits.

Pour créer un environnement apaisé après les vives tensions électorales la CEEAC, la CIRGL, l'Union Africaine et les Nations Unies ont appelé à l'instauration d'un cessez-le-feu entre les groupes armés dissidents réunis au sein de la coalition dite CPC et le Gouvernement et à un dialogue politique sans exclusif.

Le dialogue républicain indispensable à la décrispation des tensions politiques et sécuritaires qui a été tenu du 21 au 27 mars 2022, a permis de formuler 217 recommandations. Seulement, l'organisation des élections locales qui devrait permettre de renforcer la démocratie participative et consolider la paix a été retardée jusqu'en 2023 faute de financement.

Par contre la réforme constitutionnelle qui vient d'être initiée dans un contexte sécuritaire fragile, constitue une source d'inquiétude pour la stabilité du pays.

Sur le plan sécuritaire, la situation en RCA est marquée i) au plan intérieur par la persistance des violents affrontements entre les groupes armés et les FACA appuyées par les forces alliées bilatérales. La tentative de déstabilisation du 13 janvier 2021 a occasionné l'instauration de l'Etat d'urgence de six mois à compter du mois de février 2021 et l'instauration jusqu'à ce jour du couvre-feu ; ii) au plan extérieur par l'instabilité politique et sécuritaire au Soudan, la situation sécuritaire volatile au Soudan du Sud et en RD Congo, la persistance de la crise anglophone au Sud-Ouest et Nord-Ouest du Cameroun, le changement politique brutal au Tchad et les incursions de Boko Haram à l'Ouest du Tchad et au Nord du Cameroun. Ajoutant à cela la circulation des bandits et des braconniers lourdement armés ainsi que la prolifération des armes légères et de petits calibres en lien avec la porosité des frontières avec les pays voisins.

La présence de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en RCA (MINUSCA) avec un effectif de 12 000 hommes a certes joué un rôle déterminant dans la stabilisation du pays à travers l'organisation réussie des élections, la défense des institutions démocratiques et la protection des civils. Toutefois, le futur de la stabilisation et de la consolidation de la paix en RCA dépendra de la mise en œuvre de l'APPR-RCA signé le 06 février 2019 et de la tenue effective d'un dialogue inclusif dans une perspective de réconciliation nationale durable. Malgré les violations récurrentes et la rupture violente de la dynamique de paix par les

¹ ICASEES, Enquête MICS 2018-2019 et RGPH4 2021.

groupes armés réunis au sein de la coalition dite CPC en décembre 2020, la primauté de l'APPR-RCA comme seul cadre viable pour la paix a été réaffirmée par les autorités centrafricaines et continue de bénéficier du soutien de la communauté internationale.

Sur le plan social, selon le rapport d'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2021 (EHCVM 2021)², 68,8 % de la population centrafricaine vivent en dessous du seuil de pauvreté nationale (722 par tête et par jour). Sur le plan mondial, la RCA demeure l'un des pays les plus pauvres au monde avec un taux de 65,1% de population qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté internationale (2,15 dollars par jour, PPA 2017). Cette situation peut se traduire d'une part, par l'effet néfaste de la COVID-19 et d'autre part, par l'inefficacité de l'administration à répondre aux besoins des populations, le développement de la méfiance entre les populations, le manque de cohésion sociale, le développement de l'exclusion marqué par l'inégale répartition des projets de développement socioéconomique entre les régions condamnant ainsi celles qui sont éloignées de la capitale. La RCA se classe tout en bas des indices du capital humain et de développement humain (188e rang du classement sur 191 pays en 2022)³ Le pays est classé 188 sur 191 en termes d'égalité des sexes. Ces écarts entre les sexes constituent l'une des causes des VBG qui sont non seulement encore prépondérantes en RCA, mais représentent un obstacle important aux plein épanouissement et participation des femmes à la vie sociale et économique⁴.

Au plan socio-sanitaire, la RCA fait partie des pays de la région Afrique qui ont connu un nombre peu élevé de cas graves et de décès liés à la COVID-19. Néanmoins, la hausse des besoins en soins et des hospitalisations ainsi que leurs conséquences sur la morbidité et la mortalité liées aux autres infections et maladies chroniques ont eu des répercussions négatives sur la qualité des traitements. Car le système sanitaire connaît un problème de gouvernance et une pénurie de ressources humaines inégalement réparties sur le territoire, fragilisant fortement l'offre de soins et affectant ainsi le développement humain et le processus de mise en œuvre de l'agenda 2030.

² ICASSES 2021 (rapport de l'enquête sur les conditions de vie de ménages (EHCVM))

Pour faire face à la propagation rapide de la COVID-19 et limiter ses répercussions socio-économiques, les autorités ont pris un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une part, de freiner la pandémie et, d'autre part, de renforcer les filets de sécurité sociale et l'atténuation des effets économiques aggravants. La fermeture partielle des frontières en lien avec les mesures barrières a mis en évidence l'extrême vulnérabilité du système économique centrafricain. Car, affectant les processus de relèvement socioéconomique du pays en raison de la forte dépendance du pays aux importations qui transitent par le Cameroun, la RDC et le Tchad.

Au niveau économique, après avoir atteint 4,5 % en 2017, la croissance économique s'est ralentie à 3,8 % en 2018 et à 3 % en 2019, puis à 1 % en 2020 et 2021, à cause de multiples crises à répétition et la reprise difficile suite au ralentissement de la COVID-19. Cette situation, encore exacerbée par l'impact de la crise en Ukraine avec notamment la pénurie des produits de base et l'inflation galopante, a impacté la croissance économique en 2022 (1% au lieu de 4% initialement prévu par le FMI) et affecté les capacités de l'État à mobiliser des ressources intérieures nécessaires au financement du développement. Par ailleurs, la suspension du programme FEC avec le FMI et les reports successifs de décaissements des appuis budgétaires par certains partenaires traditionnels ont privé l'État des ressources essentielles pour son fonctionnement et la fourniture des services sociaux de base aux populations. Cette situation a été aussi aggravée par le refroidissement de la coopération avec les autorités monétaires de la sous-région au sujet de l'adoption de la crypto-monnaie et la création/lancement du Sango Coin, la cryptomonnaie dite nationale, le 3 juillet 2022. Même si cette situation a trouvé un début de solution avec l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°22.004 du 22 avril 2022 régissant la cryptomonnaie en RCA.

Entre 2020 et 2022, le pays a occupé 146ème rang sur 180 pays évalués selon l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) et 29ème rang sur 54 pays de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique puis 184ème rang sur 190 pays

³Banque mondiale 2023

⁴Banque mondiale 2023

au classement du Doing business établi par la Banque Mondiale.

Au niveau environnemental, avec un réseau de 14 stations météorologiques hors d'usage ou obsolètes, la RCA a l'un des climats les moins documentés au monde. Ce pays largement vert et fertile compte pourtant parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique. On peut citer entre autres, un niveau très alarmant d'une baisse de la pluviométrie moyenne, d'une répartition plus sporadique des pluies. Par ailleurs, l'allongement de la saison sèche entraînant des perturbations dans les calendriers agricoles ont fortement contribué à l'insécurité alimentaire. Le plus souvent, les ressources en eau sont contaminées par des excréments humains ou animaux contenant des agents pathogènes, ou par des contaminants chimiques et physiques ayant des effets néfastes sur la santé et le développement de l'enfant. Le pays est confronté aux problèmes de : pollution de la nappe phréatique, notamment par l'assainissement autonome et les établissements industriels ; manque d'hygiène de l'habitat ; évacuation inconsiderée des ordures ménagères ; divagation des animaux ; prolifération des moustiques ; manque d'hygiène alimentaire et l'abattage clandestin ; insalubrité des marchés ; insuffisance, le manque d'entretien des ouvrages de drainage. Les perturbations sur l'approvisionnement en eau potable et enfin altère la santé des populations.

A titre d'illustration, l'utilisation des produits tels que le mercure pour l'extraction de l'or, crée des pollutions énormes des eaux souterraines et de surface, avec comme conséquence la destruction de la flore et la faune aquatique, le trouble des activités de pêche, les perturbations sur l'approvisionnement en eau potable et enfin altère la santé des populations

Le débordement de la rivière Oubangui ces dernières années, les vents violents et les feux de brousse ont laissé des milliers de personnes sans-abris ni nourriture et très vulnérables aux maladies infectieuses, dont la COVID-19. En outre, le non-respect des reboisements prescrits dans les cahiers de charge des sociétés forestières en raison de la mise en chômage technique favorise la déforestation. Le rejet massif

des masques, gants et autres matériels de protection constitue une source de dégradation de l'environnement.

1.2. Méthodologie

L'élaboration du présent VNR s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour rendre compte de manière périodique des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD en approfondissant l'examen des 5 ODD retenus pour l'année 2023.

Sous la coordination du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale et de la coordination du système des Nations unies en RCA et la supervision technique du PNUD, le processus a été conduit avec l'implication de toutes les parties prenantes nationales réunies au sein de la coordination nationale de suivi de la mise en œuvre de l'agenda 2030 (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social, Ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Administration du territoire, de l'Urbanisme, des Finances et du Budget, des Travaux publics, du développement de l'Energie et de l'Hydraulique, de la Promotion de la femme ; la Mairie de Bangui, l'Université de Bangui, les centres de recherches, les ONGs nationales, la plateforme des confessions religieuses, les collectivités territoriales etc.), des partenaires internationaux (MINUSCA, Délégation de l'UE, Banque Mondiale, BAD, AFD, PNUD, UNOPS, UNICEF, UNFPA, OCHA, Croix Rouge, ONGs internationales) et des partenaires régionaux (Union Africaine, CEEAC) et sous régionaux (CEMAC).

Le processus qui a conduit à l'élaboration du présent rapport a été participatif et inclusif.

Les principales étapes du processus d'élaboration sont contenues dans le tableau ci-après.

Tableau 1: processus de préparation du VNR

Etapes	Activités	Echéances
I.	Travaux préparatoires ; sensibilisation et aspects organisationnels	
I.A	Sensibilisation des instances supérieures	24 mars 2023
I.B	Redynamisation du Comité Interministériel	24 avril 2023
I.C	Premier atelier pour l'engagement et formation des points focaux	2 mai 2023
II.	Collecte, validation et analyse des données	

II.A	Ateliers thématiques pour la collecte et la validation des données	10 mai 2023
II.B	Collecte de données pour le rapport VNR local à Bambari	20 mai 2023
II.C	Rédaction du Rapport	30 mai 2023
II.D	Atelier de validation	5 juin 2023
III.	Réalisation des livrables attendus	
III.A	Message clés de 700 mots	3 mai 2023
III.B	Rapport définitif	30 mai 2023
III.C	Remise du support audiovisuel	30 mai 2023

1.2.1. Collecte et traitements des données

La collecte des données s'est faite au cours des mini-ateliers thématiques⁵ sur les 5 ODD retenus, auprès des administrations, des partenaires au développement, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Des entretiens sont également réalisés auprès des responsables des institutions concernées pour mettre à jour des données sur les indicateurs et

sur les textes organiques, et aussi d'améliorer la couverture des ODD en y incluant de nouvelles cibles (qui ne faisaient pas partie des cibles prioritaires) pour lesquelles des informations sont disponibles.

Compte tenu de l'impact des crises successives, l'élaboration de ce rapport se heurte à des contraintes majeures qui sont celles de la disponibilité des données et du niveau de désagrégation par région du pays. Et aussi, l'absence de valeurs de référence pour mesurer les progrès depuis 2018, année de début de mise en œuvre.

1.2.2. Rédaction du rapport

Le rapport VNR est le résultat de toutes les concertations aussi larges possibles qui ont vu la participation de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus. Une mission s'est rendue sur la terrain dans la ville de Bambari, afin de collecter des données pour produire un rapport VNR local qui servira d'exemple de mise en œuvre des ODD et inclus en encadré dans le Rapport.

Photo 1: Réunion de concertation du comité interministérielle au mois d'avril 2023



Source : Les Consultants du PNUD

⁵Voir liste des participants aux mini-ateliers en annexe

Les 5 objectifs du développement durable qui ont été sélectionnés pour l'examen volontaire de l'année 2023, visent à créer les conditions d'une reprise des activités après la maladie à corona virus et mettre en œuvre pleinement l'agenda 2030. Un Etat ayant un cadre de vie décent et des villes avec des infrastructures résilientes, des industries innovantes et des communautés durables, est mieux placé pour résister à la pandémie de COVID-19 et relancer la mise en œuvre de l'agenda 2030.

2.1. Appropriation des ODD et rôle des entités publiques

L'appropriation des Objectifs de Développement Durable (est effective) durant la période de préparation du rapport VNR par tous les acteurs a été préoccupation majeure.

Durant cette période, l'appropriation a été effective de manière directe avec la participation à la rédaction du rapport des différents acteurs, mais aussi par recueil des informations des différents rapports.

Le processus a vu la participation et l'implication de la Présidence, de la Primature, de l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, l'Association des personnes vivantes avec un handicap, le secteur privé, les ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, les agences des Nations Unies, et la société civile lors des ateliers thématiques sur l'ODD 6 et 11, puis l'ODD 7 et 9. Les représentants des organisations de la société Civile et des ONG que ça soit dans la ville de Bangui que dans la ville Bambari, ont participé pleinement aux débats présentiels en plénière et en groupe relatif aux ODD 6, 7, 9, 11 et 17.

La particularité d'appropriation durant le processus d'élaboration du Rapport VNR est le focus sur la ville de Bambari. Une mission a été conduite par l'équipe des consultants afin de s'entretenir avec les autorités administratives locales, les services déconcentrés de l'Etat, les représentants de la Société Civil, les femmes, les jeunes, les filles et les personnes vivant avec un handicap afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD dans cette ville.

L'ensemble des sectoriels, des points focaux ODD a participé à l'élaboration du Rapport VNR

depuis sa conception à sa validation. Les différents acteurs ont contribué à la collecte des données quantitatives et qualitatives qui ont servi la rédaction du rapport VNR Centrafricaine. Les « 700 mots » ont été préparés par le Comité Technique des ODD avec l'appui des consultants et ont été signés par le Ministre d'Etat de l'Economie, du Plan et de la Coopératon Internationale.

2.2. Alignement des ODD dans les différents cadres/documents de politique et stratégies nationaux : revue des engagements pris par l'Etat

Les 5 objectifs du développement durable qui ont été sélectionnés pour l'examen volontaire de l'année 2023, visent à identifier les points d'entrée en vue de créer les conditions d'une reprise des activités après la maladie à corona virus et mettre en œuvre pleinement l'agenda 2030. Un Etat ayant un cadre de vie décent et des villes avec des infrastructures et des communautés résilientes et durables, des industries innovantes, est mieux placé pour résister à la pandémie de COVID-19 et relancer la mise en œuvre de l'agenda 2030.

La priorisation des ODD en RCA a été faite en 2018. La méthodologie RIA, conçue par le PNUD a été présentée aux Parties Prenantes au cours d'un atelier. A l'issue de cet exercice, la RCA a retenu les 16 objectifs qui la concernent, 50 cibles sur les 169 proposées par l'ONU, considérées comme parfaitement alignées aux stratégies nationales de développement, en l'occurrence le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la Centrafrique (RCPCA), prévu pour la période 2016-2022. Il convient de souligner à ce niveau que l'ODD 14 " Vie aquatique et marine" ne concerne pas la RCA qui ne dispose pas de littoral.

Afin de suivre et évaluer les actions mises en œuvre à travers les cibles, 59 indicateurs sur les 245 proposés par les Nations Unies ont été retenus.

Ce travail de priorisation n'a pas été suivi d'un processus d'appropriation qui doit être le résultat d'une consultation nationale. Ce processus participatif permet à ce que les cibles et les indicateurs soient contextualisés pour en faciliter le suivi. Le travail d'appropriation aurait permis éga-

lement de remplacer certains indicateurs onusiens par des indicateurs nationaux, plus proches, et pour lesquels les données sont régulièrement collectées ainsi que les métadonnées permettant leur définition sont disponibles. Le processus aurait aussi permis de proposer des indicateurs complémentaires jugés pertinents pour l'atteinte des ODD. Ce qui aurait favorisé une couverture plus grande des cibles et des indicateurs.

Tableau 2: ODD, cibles priorisées

ODD	Cibles ONU	Cibles priorisées	%	Indicateurs ONU	Indicateurs priorisés	%
ODD1	7	2	28,6	14	4	28,6
ODD2	8	1	12,5	13	2	15,4
ODD3	13	4	30,8	27	7	25,9
ODD4	10	2	20,0	11	12	18,2
ODD5	9	2	22,2	14	3	21,4
ODD6	8	2	25,0	11	3	27,3
ODD7	5	1	20,0	6	2	33,3
ODD8	11	3	27,3	17	4	23,5
ODD9	9	3	33,3	12	4	33,3
ODD10	10	3	30,0	11	3	27,3
ODD11	10	3	30,0	15	5	33,3
ODD12	11	3	27,3	14	4	28,6
ODD13	5	1	20,0	8	3	37,5
ODD14	10	0	0,0	11	0	0,0
ODD15	12	3	25,0	14	4	28,6
ODD16	12	4	33,3	22	9	40,9
ODD17	19	13	68,4	25	0	0
TOTAL	169	50	29,6	245	59	28,2

La RCA a également procédé à une priorisation sectorielle des ODD à travers les documents de politiques et stratégies depuis 2016.

Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale s'est doté depuis 2017, d'un Plan National de Relèvement et de la Consolidation de la Paix (RCPCA) où les ODD ont été prise en compte au niveau de chaque pilier. Le Ministère de l'Energie et de l'hydraulique a fait également de l'atteinte des ODD une préoccupation majeure dans sa politique sectorielle à travers le Document de Politique Energétique Nationale (PEN) dont l'objectif global est de « contribuer à l'accès à l'électricité et d'assurer l'indépendance énergétique dans une sécurité d'approvisionnement de l'énergie en interconnexion avec les autres pays ».

Le Ministère dispose également d'une Politique Energétique Décentralisée (PED) et d'une agence d'électrification rurale. En matière d'accès à l'eau potable, le département dispose d'une Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA)

Tableau 3: Package national des cibles et indicateurs ODD priorités

Objectifs du Développement Durable	Cibles ODD à prioriser										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indic
6. Eau propre et Assainissement	■	■	■	■	■	■					3	3
7. Energie propre et d'un coût abordable	■	■	■								1	2
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	■	■	■	■	■						2	4
11. Villes et communautés durables	■	■	■	■	■	■	■				3	5
17. Partenariats pour les ODD	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
Total											9	14

Source : RIA

2.3. Intégration des trois dimensions : économique, sociale et environnementale

La préparation du VNR ainsi que la mise en œuvre du précédent VNR prend en compte les dimensions économique, sociale et environnementale. La dimension la plus connue est l'intégration de l'aspect environnemental dans les projets et politiques de développement. Une quatrième dimension transversale qui s'impose est la gouvernance qui met en exergue la capacité à mettre en œuvre de manière adéquate les ODD.

L'analyse des cibles des ODD retenus pour ce VNR privilégie l'intégration des trois dimensions plus la dimension gouvernance, et s'appuiera sur les progrès réalisés dans chaque dimension. Vu le manque important d'indicateurs pour analyser toutes les cibles, un effort considérable devra être fait pour couvrir le maximum de cibles. Pour ce faire, les actions suivantes seront entreprises :

- rechercher dans les publications, les rapports d'enquêtes et les données administratives, les indicateurs qui sont collectés et qui sont proches des indicateurs retenus ;
- définir des proxys qui sont des indicateurs collectés et qui peuvent remplacer les indicateurs onusiens ;
- enrichir les définitions des cibles et indicateurs par celles qui sont en usage dans les documents du pays (bonne définition des métadonnées) ;
- accentuer les recherches sur les sites des organisations en vue de dénicher les indicateurs non produits, notamment ceux liés à l'environnement et à la gouvernance.

La RCA a également procédé à une cartographie des cibles priorités et des indicateurs. Ce travail a fourni les résultats suivants :

Tableau 4: Classement des cibles priorités en fonction des différents domaines du développement durable

Domaines	Nbre cibles priorités
GOVERNANCE	4
SOCIAL	24
ECONOMIE	7
ENVIRONNEMENT	10

Source : Auteur

2.4. Ne laisser personne de côté (participation de tous à la préparation du RVN)

La RCA tout comme les autres pays au monde s'est engagé dans l'atteinte des ODD d'ici à l'horizon 2023 et a fait du principe de « ne laisser personne de côté » une priorité nationale. Des efforts ont été consentis depuis 2017 de sorte que tous les acteurs du pays participent au développement y compris les OSC, le secteur privé, les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les volontaires, les minorités et les personnes les plus vulnérables.

A titre d'illustration, on peut citer la présence effective de la société civile, la plateforme des associations des personnes en situation de handicap au processus de rédaction du VNR à travers leur participation active aux différents ateliers thématiques et de validation du rapport ainsi que la validation des 700 mots.

Des implications concrètes ont été observées pour lutter contre les inégalités et les discriminations et pour identifier les groupes vulnérables afin qu'ils puissent participer pleinement aux efforts de développement. C'est dans cette optique de ne laisser personne pour compte, que la ville de Bambari a été choisie pour servir d'un modèle de mise en œuvre des ODD dans le pays.

La prise en compte de tous a été le fruit d'une parfaite collaboration entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que tous les acteurs du développement dans la formulation et le financement des actions.

Des efforts sont menés au niveau sectoriel pour impliquer toutes les parties prenantes. En effet, des volontaires des nations unies en collaboration avec des volontaires de certaines ONGs, ont coopéré dans le domaine de la santé, notamment : la lutte contre le COVID-19, la lutte contre la faim, la vulgarisation des textes juridiques nationaux et internationaux liés aux droits de l'homme, des femmes et des enfants ainsi qu'aux droits des peuples autochtones.

2.5. Mécanismes institutionnels : dispositifs institutionnels, suivi et évaluation

Pour répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le RCPCA, le Gouvernement de la RCA devra faire preuve d'un engagement et d'un leadership forts et avoir l'appui du secteur privé, de la société civile et de la communauté internationale. A cet effet, le cadre de suivi évaluation des ODD doit s'appuyer sur le dispositif. Dans ce contexte, l'architecture proposée repose sur deux composantes : (i) les mécanismes de coordination et de dialogue et (ii) les systèmes de suivi et de redevabilité. Cette architecture complète les systèmes nationaux en vue de la mise en œuvre des ODD retenus. Le mécanisme de coordination et de dialogue assure la coordination de la mise en œuvre des ODD dans tous les secteurs concernés, y compris la centralisation de toutes les données issues des enquêtes et des études ainsi que leurs diffusions. Le système de redevabilité assure le suivi régulier et l'évaluation de cette mise en œuvre en proposant des recommandations pour renforcer l'efficacité des actions.

Comme il a été relevé plus haut, la mise en œuvre des ODD dépend de l'engagement politique de

l'Etat. L'atteinte des objectifs est tributaire des moyens effectivement engagés pour la mise en œuvre des actions de développement.

Le Comité interministériel, institué par Arrêté N° 029 du 15 octobre 2018 est un organe technique placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Coopération au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Le pouvoir de décision de cet organe est très limité, notamment en ce qui concerne la mobilisation des moyens financiers et techniques pour la mise en œuvre des ODD.

Pour mener à bien le processus d'évaluation, une fiche de collecte d'information a été envoyée aux différents points focaux qui composent le Comité interministériel. Le but étant (i) d'actualiser la liste des indicateurs ainsi que leurs valeurs plus récentes, (ii) évoquer les forces et faiblesses relevées dans le suivi et la mise en œuvre, (iii) proposer des sources alternatives de financement des actions liées à la mise en œuvre des ODD qui sont à leur charge.

Les rapports doivent être conçus de sorte à éclairer les prises de décisions et annoncer publiquement des résultats tangibles et formuler des recommandations pour corriger les écarts et accélérer l'atteinte des ODD en 2030. Pour ce faire, des outils et des analyses concis et régulièrement actualisés doivent pouvoir donner un aperçu des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans l'exécution des priorités des ODD.

La mise en œuvre des ODD nécessitera l'adoption de modalités institutionnelles flexibles et aptes à s'adapter à l'évolution des besoins et des opportunités. Ces modalités doivent s'inspirer des mécanismes existants et des enseignements tirés des expériences antérieures en matière de mise en œuvre de politiques de développement.

Chapitre 3 : Aperçu des progrès réalisés dans l'atteinte des 17 ODD

La RCA a élaboré un rapport global d'évaluation de la mise en œuvre des ODD en 2022. Ce rapport donne un aperçu sur les avancées depuis le dernier VNR 2019 selon les cibles priorisées.

ODD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les différents programmes de développement élaborés et mis en œuvre en RCA ont placé la réduction de la pauvreté au centre des préoccupations. Favoriser l'accès aux infrastructures socioéconomiques de base et créer des emplois décents dans les régions défavorisées sont des actions identifiées comme susceptibles d'avoir des effets multiplicateurs sur plusieurs objectifs et particulièrement l'ODD1.

Trois cibles sont retenues pour la mise en œuvre de l'ODD1.

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

Selon les données de l'ICASEES, le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 722 FCFA par jour) est passé de 3,7 millions de personnes en 2016 à 3,9 millions de personnes en 2018 puis à 4,2 millions en 2021, soit une augmentation de 300 milles personnes en 3 ans;

Le taux de pauvreté (% de la population vivant avec moins de 722 FCFA par jour) est estimé à 68,8% en 2021.

La profondeur de la pauvreté (appelée aussi écart de pauvreté) qui mesure la distance moyenne qui sépare la consommation par tête par jour du seuil de pauvreté est estimée à 31,1 % en 2021. Les résultats de l'enquête MICS 2018-2019 montrent que 10,9 % des personnes en milieu urbain et 56,9 % des personnes en milieu rural vivent dans un ménage dont le revenu est de plus de 40 % inférieur au revenu moyen. Cette tendance défavorable résulte en partie de la situation d'insécurité dans le pays.

Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux

ressources naturelles et à de nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la Microfinance

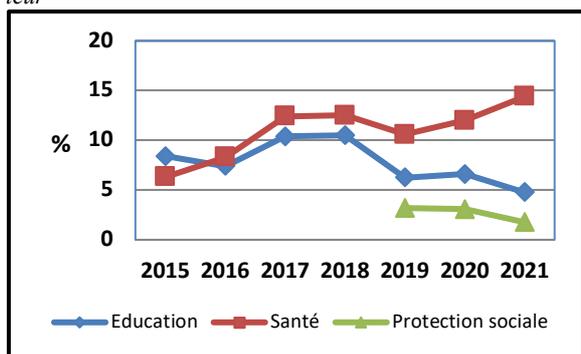
Le Plan de Réponse Humanitaire estime qu'en 2021, 1,5 million sont dans le besoin de logement et de terre, 2,7 millions de santé et 1,4 million d'éducation.

L'atteinte de la cible 1.4 nécessite une révision du code foncier rural, notamment en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles qui reste régi par le droit coutumier, défavorable aux femmes et aux jeunes. Cette catégorie de la population fait partie des personnes vulnérables alors que c'est elle qui constitue le socle du développement des activités agropastorales.

Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre les programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Un meilleur accès des populations aux services sociaux de base (santé, assainissement, éducation) permet de réduire la pauvreté. Le Gouvernement doit en faire une priorité dans les dépenses publiques. La proportion des dépenses publiques allouée à l'éducation, à la santé et la protection a évolué positivement entre 2015 et 2018. Depuis 2019, la part des dépenses publiques affectées à l'éducation et à la protection est en baisse tandis que celle allouée à la santé continue de progresser.

Graphique 1: Proportion des dépenses publiques totales par secteur



Source : Lois des Finances, Ministère des Finances et du Budget.

Le Gouvernement, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers et ceux du domaine humanitaire, doit promouvoir les mécanismes de filets sociaux, en particulier ceux relatifs à l'assistance sociale non contributive (transferts sociaux, exemptions de dépenses sociales, subventions) et en faveur du marché du travail (formation et inclusion économique des femmes et des jeunes). En 2019-2021, 36,6 % de la population ont bénéficié d'un transfert social de tout type.

ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Sur la période 2017-2023 qui couvre la mise en œuvre du RCPCA, la RCA a retenu une cible sur 5 permettant de traduire ses efforts vers l'élimination de la faim. Il s'agit de la cible 2.1 : **d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante (Pilier 2 RCPCA).**

La politique du Gouvernement en matière d'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en RCA vise à promouvoir les secteurs productifs durables notamment l'agriculture et l'élevage afin d'assurer la sécurité alimentaire. Comme il a été préconisé dans le document du RCPCA, la sécurité alimentaire et la nutrition font partie des domaines dans lesquels des synergies fortes doivent exister entre les actions humanitaires d'urgence, le relèvement à court terme et le développement à moyen et long termes.

Le taux de prévalence de la sous-alimentation persiste en RCA. Le Rapport OCHA 2022 estime que 2,4 million de personnes se trouvent dans le besoin de sécurité alimentaire dont 1,2 million en insécurité alimentaire aigüe. Ce chiffre est en nette progression entre 2018 et 2021, soit environ 600.000 personnes de plus. Les violences armées prolongées ont engendré non seulement des effets perturbateurs sur la fonctionnalité des marchés avec un impact sur les prix et les chaînes d'approvisionnement mais aussi la baisse de la production agropastorale provoquée par les déplacements des personnes affectées par les violences.

La lutte contre la malnutrition des enfants ne semble pas non plus tendre vers l'atteinte de la cible. Selon le Rapport OCHA 2022, 148.130 enfants de moins de 5 ans sont atteints de malnutrition aigüe sévère et modérée. Les données de l'enquête MICS et de l'enquête sur la nutrition révèlent que la prévalence du retard de croissance mesurée par l'indice taille/âge est passée de 19,6 % en 2018 à 39,8 % en 2021. La prévalence de l'insuffisance pondérale mesurée par l'indice poids/taille quant à elle est passée de 7,1 % en 2018 à 5,4 % en 2021 ; par contre l'insuffisance pondérale aigüe est passée du seuil de 1,9 % en 2018 à 3,2 % en 2021. La situation alarmante du secteur de l'alimentation et de la nutrition constitue une préoccupation majeure des interventions des partenaires humanitaires. On dénombre 97 partenaires opérant dans le secteur pour des besoins en ressources évaluées à 163,4 million de dollar, la plus forte enveloppe attendue.

Le Gouvernement doit en conséquence organiser une cellule d'alerte et de veille pour : suivre le niveau de production des produits alimentaires, définir les seuils de pénurie et d'alerte, surveiller l'évolution du prix des produits alimentaires et organiser le fonctionnement des marchés.

L'atteinte de l'ODD2 doit inclure l'agriculture durable afin que l'offre alimentaire et nutritionnelle soit garantie de façon pérenne. L'accent doit être mis sur la valorisation de la production agricole et de l'élevage. La production agricole est essentiel-

lement destinée à l'exportation et à la consommation finale des ménages et ne crée pas assez de valeur ajoutée ni d'emplois durables.

L'ambition du Gouvernement est de faire du secteur agropastoral un secteur plus prioritaire, c'est-à-dire mieux organiser et mieux encadrer le système de production afin d'aider la RCA à briser le cycle de la violence en offrant des possibilités d'emplois et de revenus plus attrayants à un grand nombre de jeunes travailleurs, y compris les combattants démobilisés ainsi que les réfugiés rapatriés et les personnes déplacées. Il permettrait de relever de manière substantielle la croissance économique et améliorer les conditions de vie des populations. En un mot, ce secteur devrait profiter à la population par l'autosuffisance alimentaire, l'augmentation des revenus, la réduction de la pauvreté et enfin contribuer au développement humain durable.

Toutefois, malgré l'engagement de ces différents partenaires, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable en RCA constituent une préoccupation qui est loin d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'amélioration de la santé et du bien-être des populations a été au centre des préoccupations majeures des politiques du gouvernement centrafricain depuis des décennies. L'accès à un état sanitaire de qualité prend nécessairement en compte l'ensemble des déterminants de la santé que sont : des services de santé accessibles à tous ; un environnement social et politique favorable à la santé ; une responsabilisation plus accrue des individus, des familles et des communautés vis-à-vis de leur santé.

Ainsi, durant les périodes de mise en œuvre des ODD en RCA, les autorités centrafricaines et les différents partenaires au développement ont déployé des nombreux efforts. Des actions suivantes ont été menées : le pays s'est doté d'un Plan de Réponse au COVID-19 ; d'un document d'investissement pour « la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, et pour l'amélioration de la santé des adolescents » sur la période 2020-2022.

A cause des différents événements qu'a connus le pays, trois Plans intérimaires ont été élaborés à savoir : Plan Intérimaire de Santé (PIS) de 2000 à 2002, le Plan de Transition du Secteur de la Santé (PTSS) de 2015 à 2017, et enfin, le Plan Intérimaire du Secteur de la Santé (PISS) de 2018 à 2019. Ce n'est qu'en 2021 après l'élaboration de la Politique Nationale de Santé 2019-2030 que le pays avec l'aide des PTFs s'est doté du Plan National de Développement Sanitaire 2022-2026 qui a été approuvé par le Gouvernement en Conseil des Ministres le 18 novembre 2022. Ce plan a défini 4 orientations stratégiques à savoir : i) amélioration de la gouvernance du système de la santé, ii) renforcement de la résilience du système de santé, iii) structuration de l'offre en vue d'une réponse adéquate à la demande de soins et services de santé et iv) renforcement de la préparation et de la riposte contre les endémo-épidémies et pandémies y compris la pandémie à Covid-19 qui doivent guider nos interventions pour amorcer la marche du pays vers la couverture sanitaire universelle en vue de l'atteinte des ODD.

Par ailleurs, avec la crise humanitaire qui a entraîné une dégradation du système de santé, la densité des professionnels de santé est de 7,3 pour 10000 habitants contre 23 recommandés par les normes en 2017 contre 6,03 en 2021, l'indice de disponibilité de l'infrastructure est de 67,1% au niveau national en 2017 l'indice de l'utilisation des services de santé est de 2,3% au niveau national en 2021, l'indice de disponibilité des services de santé au niveau national est de 33,7% en 2017 et la capacité opérationnelle générale des services est évaluée à 50% en 2017.

Au regard du taux élevé de morbidité et de mortalité dans le pays, l'intégration d'un paquet à haut impact pour la réduction de la mortalité maternelle (SONU/GATPA, la vaccination antitétanique, la supplémentation en fer, la prise en charge des femmes enceintes vivant avec le VIH/SIDA, la planification familiale), la multiplication des campagnes nationales de distribution de moustiquaire imprégnée d'insecticide de

⁶ Rapport SARA HERAMS 2017

longue durée (MILD), et la couverture vaccinale ont été des actions engagées par le gouvernement.

Pour assurer la santé et le bien-être des populations, 4 cibles sur 9 ont été retenues pour traduire les efforts du Gouvernement.

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Le ratio de mortalité maternelle en RCA reste élevé avec 880 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2016 et 2018. Il est passé à 829 décès pour 100 000 naissances en 2020 à 835 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2022. Ce ratio représente le 2^{ème} ratio le plus élevé au niveau mondial selon l'OMS (2021).

Cible 3.2 : d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour mille naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour mille naissances vivantes au plus

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans affiche une tendance à la baisse entre 2016 et 2021, passant de 179‰ à 99‰.

Les progrès réalisés en 5 ans montrent que le pays pourrait atteindre la cible de 25 pour 1000 naissances vivantes à l'horizon 2030 et il faudra donc soutenir et développer également dans ce secteur des interventions à haut impact.

Le taux de mortalité néonatale est passé de 43‰ en 2015 à 28‰ en 2020. Une analyse des progrès montre qu'en 5 ans le pays a réduit la mortalité néonatale de 15 pas.

Si cette tendance se maintient le pays pourra être en mesure d'atteindre la cible de cet ODD qui est de 12 décès pour 1000 naissances vivantes en 2030.

Cible 3.3: d'ici à 2030, mettre fin à la pandémie du sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et d'autres maladies transmissibles

Selon les estimations de l'ONUSIDA, la prévalence est passée de 3,6% en 2016 à 2,6% en 2022. Elle est estimée à 3,4% [2,7 – 4,2] chez les femmes de 15 à 49 ans et de 2,1% [1,6 – 2,6]

chez les hommes de même âge. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, la prévalence est de 1,2%, plus élevée chez les jeunes filles que chez les garçons (1,5% versus 1,0%). Les nouvelles infections sont passées de 4205 en 2016 à 2700 en 2021, soit une baisse de 36%. Le nombre de personnes mises sous ARV est passé de 28 303 en 2015, à 59 055 en 2022 soit une augmentation de 52% des personnes mises sous ARV. Malgré cet effort, l'objectif de 95% des personnes vivant avec le VIH à mettre sous ARV d'ici 2025 est loin d'être atteint.

Les hépatites virales constituent une véritable menace pour les populations centrafricaines. Dans la population générale, la prévalence de l'hépatite B est à 12,86% soit environ 5 fois celle du VIH.

L'incidence des cas de TB est estimée à 29 000 (19000 - 42000) dans le rapport mondial de l'OMS 2021 alors que le pays n'a notifié que 13 216 cas de TB.

Le paludisme demeure un problème important de santé publique en RCA de part son ampleur et ses conséquences. La transmission est stable sur toute l'étendue du territoire, toute la population est à risque mais, les plus vulnérables sont les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans ainsi que les personnes venues des pays non endémiques. L'incidence du paludisme a connu une baisse régulière, sur 5 ans, passant de 346,4 en 2015 à 322,9 pour 1000 habitants en 2019 (source Rapport Mondial 2022 de l'OMS sur le paludisme). Concernant la mortalité due au paludisme on a constaté une baisse régulière du taux passant de 12,8 en 2015 à 9,4 pour 10 000 habitants en 2021 sans atteindre la cible intermédiaire de 2020 fixée dans la stratégie technique mondiale 2016-2030 qui devrait conduire à un taux de mortalité de 7,7 pour 10 000 habitants.

Cible 3.6 : d'ici à 2030, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

L'indicateur retenu pour cette cible est le taux de mortalité lié aux accidents de la route. Le pays ne dispose pas des données

statistiques sur cet indicateur. Toutefois, pour réduire les accidents de la route, le gouvernement avec l'appui des partenaires a organisé plusieurs campagnes de sensibilisation à l'endroit des conducteurs principalement des conducteurs de mototaxis afin d'améliorer leurs connaissances sur la sécurité routière.

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Dans le RCPCA qui sous-tend la mise en œuvre des ODD, le secteur de l'Éducation et de la Formation a retenu une grande attention en termes de priorités et de résultats attendus. On peut citer entre autres : (i) le renforcement des capacités d'accueil des établissements scolaires, (ii) des modèles alternatifs d'éducation ciblant les jeunes enfants à risque de déscolarisation et déscolarisés afin de ne laisser personne de côté, (iii) le déploiement équitable du personnel enseignant sur toute l'étendue du territoire, (iv) le recrutement et la prise en charge des maîtres-parents (v) la restauration et la modernisation du Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE).

Le processus de priorisation a retenu deux cibles prioritaires pour la mise en œuvre de l'objectif n° 4. Cependant, beaucoup d'indicateurs appartenant à d'autres cibles des ODD du secteur de l'Éducation sont disponibles suite à la publication des résultats de l'enquête MICS 2019-2021. Ces indicateurs seront progressivement intégrés au tableau de bord des ODD.

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

L'indicateur de mesure de la cible est le taux d'achèvement qui est le pourcentage d'élèves qui terminent avec succès un cycle donné. Au niveau primaire, le taux d'achèvement est passé de 50 % en 2018 à 26,80 % dans la période de 2019 à 2021.

Au cycle secondaire, le taux d'achèvement n'est que de 6,20 % entre 2019 et 2021.

L'indice de parité qui traduit le ratio net de fréquentation (ajusté) pour les filles, divisé par le ratio net de fréquentation (ajusté) pour les garçons est passé de 0,77 en 2015 à 0,91 en 2019-2021 au niveau fondamental 1 et est de 0,70 au

niveau du secondaire. Cet indice reste très contrasté entre milieu urbain et milieu rural.

Tableau 5: Indice de parité à différent degré d'enseignement par milieu de résidence

	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire
Urbain	1	0,97	0,70
Rural	0,84	0,47	.

Source : Enquête MICS RCA 2018-2019

Le taux d'alphabétisation des adultes (personnes âgées de 15 ans et plus) s'est détérioré, passant de 58,9 % en 2018 à 36,15 % en 2019-2021.

Les résultats en termes d'acquis de compétences sont aussi peu reluisants. A la fin du cycle primaire, seulement 4,7 % des enfants sont capables de lire correctement et seulement 1,5 % peuvent accomplir trois tâches fondamentales de calcul.

Les statistiques sur le nombre moyen d'élèves par classe, le nombre d'heures effectif d'apprentissage dans les matières fondamentales ainsi que les données sur le pourcentage d'enseignants ayant reçu au moins les formations requises doivent être produites et rendues disponibles.

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

La proportion des jeunes et d'adultes âgés de 15 à 49 ans, ayant une compétence en informatique est de 4,1 % pour les hommes et 1,5% pour les femmes.

Cible 4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Cette cible est mesurée par des indicateurs pertinents concernant les conditions d'apprentissage dans les établissements scolaires qui sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 6: Equipement des établissements scolaires par type d'équipement

Proportion d'établissements ayant accès à	%
i. l'électricité	2,0
ii. internet à des fins pédagogiques	0,0
iii. l'ordinateur à des fins pédagogiques	0,0
iv. des infrastructures et du matériel adapté aux élèves handicapés	0,0
v. alimentation de base en eau potable	20,0
vi. installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes	44,0
vii. des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]	20,0

Source : Enquête MICS RCA 2018-2019

Les différents indicateurs du secteur de l'éducation montrent que l'ODD 4 est loin d'être atteint à l'horizon 2030. Selon le plan de réponse humanitaire 2022, 1,4 million de personnes sont dans le besoin de l'éducation en RCA. Beaucoup de disparités persistent entre les sexes et le milieu de résidence et aussi la situation de pauvreté. Un nombre important d'enfants sont déscolarisés ou ne peuvent pas fréquenter les établissements scolaires à cause de raisons diverses comme l'insécurité dans les zones où sévissent les groupes armés poussant les personnes à se déplacer.

ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles en République Centrafricaine sont au cœur de toutes les préoccupations majeures du Gouvernement centrafricain. La prise en compte de la dimension genre dans la constitution du 30 mars 2016, offre un cadre juridique, institutionnel et politique protecteur à l'égard des femmes et des filles qui a conduit à la promulgation de la loi sur la parité entre les hommes et les femmes en RCA le 24 novembre 2016. La révision de la politique nationale de promotion de l'égalité et l'équité (2019) et la mise sur pieds du Comité de coordination Genre, des violences basées sur le genre et, Femmes paix et sécurité (2022) abroge ainsi le

⁷Le Profil Genre de la République Centrafricaine (2021) a été élaboré par le ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant avec l'appui technique et financier du PNUD et d'ONU Femmes en

comité sectoriel Egalité de genre et réduction de la pauvreté.

La RCA a ratifié la « convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme », la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et bien d'autres textes internationaux.

Avec l'appui des partenaires au développement, les efforts du gouvernement en matière de promotion du Genre intègrent les questions telles que, la protection de l'enfance et de la famille, la lutte contre toute forme de violences faites aux femmes et aux filles y compris certaines pratiques néfastes à leur égard, la promotion de la représentativité féminine à toutes les instances de prise de décision et l'autonomisation des femmes et des filles.

L'exercice de priorisation a retenu 2 cibles pour la mise en œuvre satisfaisante du RCPA.

Cible 5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

En dépit des progrès réalisés en matière d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, selon le Profil Genre, de 2017 la RCA continue de faire face à de nombreux défis. Entre autres, la résurgence de l'insécurité et la violation des droits humains qui en résulte ; le relâchement des liens communautaires et la déstructuration du socle familial ; les us et certains rites religieux globalement dominés par le patriarcat qui positionnent les femmes dans une situation de dépendance structurelle vis-à-vis des hommes, la persistance de certaines pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles telles que les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et forcé des jeunes filles, le lévirat et le sororat etc. Aussi, la RCA a-t-elle été classée en 2019, 159e sur 162 pays sur l'indice d'Inégalité de Genre (IIG)⁸. C'est-à-dire le troisième pays où l'égalité des sexes est loin d'être

collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident et l'Équipe Pays des Programmes des Nations Unies.

⁸PNUD, 2020-Rapport sur le Développement Humain sur la République Centrafricaine

une réalité. Selon le classement de la politique sur l'égalité des sexes de la Banque Mondiale, entre 2015 et 2021 la RCA présente un indice de 2,59 soit le pourcentage le plus faible au monde. Dans la même lancée, l'indice de développement du genre (IDG) de la RCA est de 0,801 en 2019 ; ce qui positionne le pays dans le groupe 5 qui boucle le classement.

Diverses formes de violences continuent de se manifester au sein de la population comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Evolution de divers types de violences subie par la population

Types de violence	Taux de prévalence chez les femmes	Taux de prévalence chez les filles
Violence émotionnelle	67,1%	68,5%
Violence économique	48,6%	51,2%
Violence physique	44,8%	57,2%
Violence sexuelle	58,2%	24,6%
Mariage précoce	29,5%	30,5%
Mutilations Génitales Féminines (MGF)	24,7%	19,8%

Source : ONU Femmes 2021 (Rapport d'étude nationale sur les violences basées sur le genre...)

La proportion des femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans, a baissé entre 2015 et 2021. Elle est passée de 68,02% en 2015 à 61% en 2021, soit une régression de 7%.

La proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, a augmenté entre 2015 et 2021, passant respectivement de 15% en 2015 à 21,60%¹¹ en 2021, soit une hausse de 6,6% des cas en 6 ans.

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Malgré la promulgation de la Loi sur la parité (2016), qui fixe un quota d'au moins 35% de représentativité des femmes à toutes les instances de prise des décisions, le niveau de représentativité des femmes à des postes de responsabilité, estimé globalement à 18%, demeure très éloigné de la cible 50% à l'Horizon 2027 (Loi sur la parité) ou encore 2030 (ODD). Au niveau du parlement entre 2016, et 2021, le pourcentage des femmes députées a connu une augmentation de 5 points, passant de 8,85% à 2016 à 12,14 en 2021. Il en est de même au niveau des membres du Gouvernement où le taux de représentativité des femmes ministres est passé de 14% en 2016, puis 17,94% en 2019 et 21,87% en 2021.

La proportion des femmes dans les administrations locales a également progressé. Elle est passée de 12,8% en 2016 à 15,25% en 2021. Il en est de même pour la proportion des femmes occupant des postes de Direction entre 2015 et 2021 qui est passée de 9,5% entre 2015-2018 à 10% en 2019, puis à 15,20% en 2021.

En matière d'emploi, seulement 16,5% des femmes sont salariées dans le secteur non agricole ; les femmes de manière générale restent très peu représentées à tous les niveaux. Seulement quelques femmes ont eu à occuper ou occupent des postes à responsabilités importantes (au cours de la période du présent rapport) tels que la Présidence de la Cour constitutionnelle, de l'ANE, de la CVJRR ou celui de Ministre de la Défense nationale et de la reconstruction de l'armée¹².

Le rapport sur le diagnostic des lois discriminatoires, commandité par ONU Femmes en 2021 a relevé de nombreuses dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et l'impuissance des pouvoirs publics à mettre un terme définitif à certaines pratiques culturelles néfastes malgré leur interdiction par la loi. Cela met en évidence une difficulté structurelle du Pays à mettre en application son cadre légal qui demeure

⁹ Banque Mondiale, Indice de classement de la politique sur l'égalité des sexes par pays, 2018

¹⁰ ICASSEES-MICS6, UNICEF, 2021

¹¹ ICASSEES-MICS6, UNICEF 2021

¹² CF, ONU-Profil Genre RCA-2021

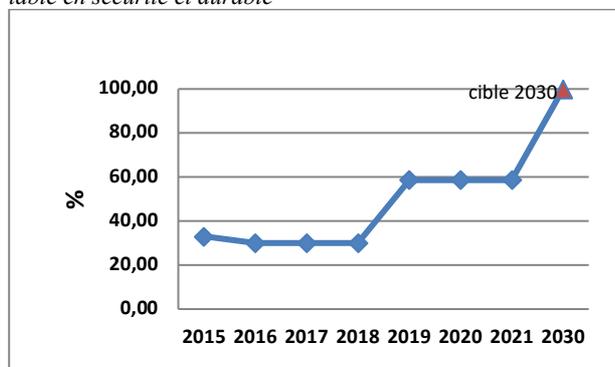
somme toute protecteur à l'égard des femmes et des filles.

ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a connu sa restructuration en 2006 suite à l'adoption de la Loi portant Code de l'eau et la mise en place de plusieurs organes de gestion et de régulation. Une évaluation a été menée en 2009/10 et un rapport CSO2 a été produit qui ciblait comme objectifs en 2015 (dans le cadre des OMD) à 65 % pour l'accès à l'eau potable et 60 % pour l'accès à l'assainissement.

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
Plusieurs actions ont été entreprises dans le secteur de l'eau : la réhabilitation des réseaux de distribution et les forages. Le pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est passé de 33 % en 2015 à 58,2 % en 2021.

Graphique 2: % de la population utilisant un service d'eau potable en sécurité et durable



Source : ICASEES 2019 et 2021

Le plan de réponse humanitaire de 2022 estime à 2,8 millions le nombre de personnes qui sont dans le besoin en eau potable.

Dans le secteur de l'assainissement, le pays ne dispose pratiquement pas de système conventionnel d'assainissement combinant réseau d'égouts et installations de traitement des eaux usées. Le faible niveau d'accès aux services d'assainissement nuit à la santé.

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Tableau 8: Accès aux services d'assainissement en 2019-2020

Type d'équipement	%	
Équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	20,4	
Installations sanitaires améliorées	Total	21,8
	Urbain	39,4
	Rural	12,1
Toilettes améliorées qui ne sont pas partagées	12,1	
Installation d'assainissement améliorée qui ne se déverse pas dans un égout et dont les déchets sont éliminés sur place ou enlevés	0,4	

Source : Enquête MICS 2018-2019

Le pourcentage de la population qui pratique la défécation à l'air libre est de 27,3%. Il s'agit des personnes qui ne disposent ni d'installation sanitaire ni de toilette.

Que ce soit pour l'accès à l'eau ou à l'assainissement, les situations sont très différenciées entre le milieu urbain et le milieu rural. Le rapport CSO2 cité ci-dessus indique qu'il n'y a pas en RCA une réelle politique publique pour le sous-secteur de l'assainissement. Le tableau suivant donne une évaluation, faite en 2011, des besoins en investissements pour un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement.

Les besoins en eau potable sont prioritaires face aux besoins en assainissement. Cependant, le financement du secteur de l'eau potable reste fortement tributaire des Partenaires Techniques et Financiers et des ONG.

Tableau 9: Besoins en investissements (financements requis par an) total (en million de dollars US) et par tête d'hab. (en dollars US)

	Total	/hab.
Hydraulique	14,8 M	114

	Rurale	31,8 M	103
Assainissement	Urbain	2,16 M	10
	Rural	8,87 M	20

Source : Rapport CSO, 2011.

Dans le secteur de l'assainissement, une grande contribution de la population est requise pour construire des latrines modernes dans leur lieu d'habitation ; force est de constater que sans l'apport du pouvoir public, la mobilisation ne se fera pas. Une implication des administrations locales décentralisées est aussi requise (cible 6.b.1 des ODD).

Le Gouvernement doit également promouvoir les mécanismes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et viser l'atteinte de **la cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.**

ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

La potentialité énergétique de la République Centrafricaine est énorme. Le pays dispose d'une bonne base énergétique particulièrement en combustibles ligneux et en hydroélectricité. Le potentiel hydroélectrique, comme l'a révélé l'inventaire des ressources, offre plusieurs sites qui sont aménageables en petites centrales hydroélectriques dont les puissances pourraient varier de 5 à 180 MW.

La RCA a retenu une cible pour la mise en œuvre de l'ODD

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Le taux d'accès de la population à l'électricité a baissé, passant de 14% en 2019 à 10 % en 2022. Ce taux cache beaucoup de disparités entre milieu urbain et rural. Dans les zones rurales, le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité est passé de 1,53% en 2019 à 2,25% entre 2020 et 2022. Tandis qu'au niveau urbain, il est passé de 30% en 2019 à 33,56% en 2020 puis à 28% entre 2021 et 2022. Ce taux demeure

encore faible au regard des objectifs à atteindre au niveau régional et mondial.

Selon le rapport d'étude de l'ONG Première Urgence International en 2021 sur l'approvisionnement en carburant en République Centrafricaine, la consommation annuelle de carburant du pays est estimée à 120 000 m³, soit 120 000 000 litres. Rapporté à la population, cela donne une proportion de 20,68% de la population utilisant principalement le carburant.

ODD8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent

L'amélioration de la croissance économique, la lutte contre le chômage ont toujours été parmi les objectifs majeurs des grandes orientations de la politique économique en RCA. Mais le choix de celles-ci est souvent rendu compliqué par les difficultés conjoncturelles et structurelles.

Avec le RCPCA, les autorités de la RCA ont mis en place un dispositif institutionnel pour régler les problèmes d'emploi et relancer les secteurs productifs afin de dynamiser la croissance économique.

L'exercice de priorisation a retenu 3 cibles pour la mise en œuvre l'ODD 8.

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés.

Selon les statistiques, le taux de croissance économique évolue à la baisse entre 2019 et 2021, suite à l'insécurité, aux impacts de la pandémie à corona virus auxquels s'est ajoutée la crise russo-ukrainienne en 2022. Le choc a été plus visible dans le secteur primaire, secondaire et tertiaire du pays. La reprise est lente et difficile. Le taux d'inflation quant à lui a été maîtrisé entre 2015 et 2018, tandis qu'entre 2019 et 2021, l'inflation a augmenté passant de 2,68% à 4,25%¹⁴.

Le taux croissance du PIB réel entre 2015 et 2021 est passé respectivement de 4,5% à sensiblement 1% en 2021, soit une

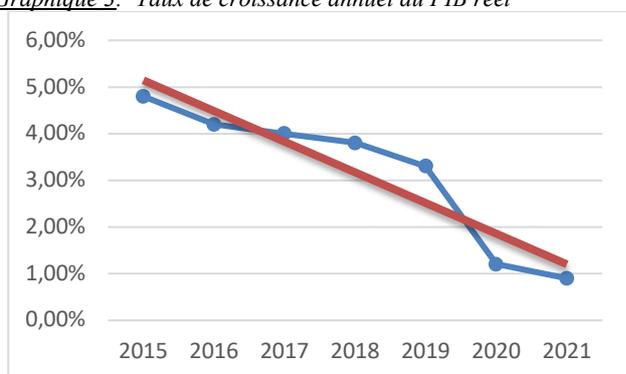
¹³ WDI, 2021

¹⁴ BM, WDI 2021

baisse en moyenne de 3,5%. La situation s'est beaucoup accentuée entre 2019 et 2021 due à la pandémie de COVID-19, la crise post électorale de 2020, et surtout la guerre Russo-ukrainienne avec des conséquences négatives sur les exportations et importations du pays, in fine sur la demande extérieure. Ajouter à cela, la suppression des appuis budgétaires de l'Union Européenne.

Le PIB par tête de la RCA entre 2015 et 2018 a atteint 253 US\$ en moyenne annuelle. C'est l'un des taux les plus faibles en Afrique Sub-saharienne. Cependant, entre 2019 et 2021, il est passé de 468,12 dollars US à 511,45 dollars US, soit une progression de 43,33%.

Graphique 3: Taux de croissance annuel du PIB réel



Source : MEPCI, MFB, FMI, BM, 2022

Par ailleurs, le taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée a connu une baisse durant la période 2015 à 2021. Il est passé de 3% en 2015 à -1% en 2017. Une reprise a été constatée en 2018, soit 2% avant de connaître à nouveau une baisse respective entre 2019 et 2021, passant de 1% à 0,9%.

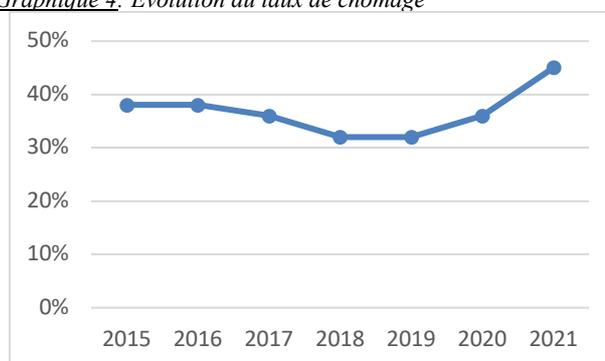
Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

- Le taux d'emploi se situe à 64% en 2018 contre 63% en 2015 ;
- Le taux de sous-emploi en 2018 est de 34,2% dont 35,7% en milieu urbain.

¹⁵ PNUD, ICASEES, Impacts socioéconomiques de COVID-19 en RCA, 2021.

Le taux de chômage conserve une tendance à la hausse bien qu'ayant connu une légère baisse en 2018. Cette tendance pourrait être expliquée par la pandémie de COVID-19 ayant des impacts sur les entreprises. Car plusieurs entreprises ont fermé leur porte (28%), d'autres ont vu leur chiffre d'affaires baisser (59%)¹⁵ et par ricochet la mise en chômage soit temporaire et/ou définitif des employés.

Graphique 4: Evolution du taux de chômage



Source : PNUD, ICASEES, MFPE, 2021.

La proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe a évolué chez les filles et les garçons selon les données de l'ICASEES, UNICEF et de l'ACFPE.

Tableau 9 : Proportion d'enfants de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Garçon	6	6	5	5	25	25	43
Filles	11	10	8	9	29	29	46

Source : UNICEF, ACFPE, MTFP, ICASEES, 2021

Les données sur la proportion d'emploi informel dans le secteur non agricole par sexe ne sont pas disponibles pour permettre de mesurer le progrès réalisé par le pays dans ce domaine.

En ce qui concerne le respect au niveau national des droits du travail, eu égard aux textes de l'OIT et à la législation nationale, le pays a toujours fait preuve du plus grand respect au niveau national des droits du

travail et ceci selon le sexe et le statut migratoire.

En termes de nombre de succursales de Banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour mille adultes, le pays disposait entre 2015 et 2018 de trois (3) banques commerciales. Ce chiffre est passé à quatre (4) banques entre 2017 et 2021. Corrélativement le nombre des distributeurs automatiques, est passé de 15 à 20 entre 2015 et 2017, puis de 25 à 30 en 2021.

Par ailleurs, la proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles reste faible, soit moins de 10%.

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

La rémunération horaire moyenne des hommes et femmes, par profession (FCFA/h) est l'indicateur retenu pour mesurer la cible. Entre 2015-2018, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) mensuel est de 32 500 FCFA soit 65 dollar US. Concernant la rémunération horaire moyenne des salariés (hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap), le salaire moyen horaire d'un employé dans l'administration publique est estimé à 567,16 FCFA. Selon la convention collective du commerce et de l'industrie, le salaire moyen horaire d'un manoeuvre est estimé à 150 FCFA sans distinction d'âge et de sexe ; le salaire moyen horaire d'un ouvrier qualifié est estimé à 563 FCFA. Dans le secteur agricole, le salaire moyen horaire d'un manoeuvre est estimé à 125 FCFA sans distinction d'âge et de sexe.

Cependant, entre 2019-2021 en raison du contrôle des fonctionnaires engagés par la Fonction Publique Centrafricaine, il est difficile d'obtenir les données auprès des autorités administratives concernées.

Compte tenu de l'importance du secteur informel en RCA, il est difficile d'appréhender avec fiabilité le taux de chômage tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). C'est pourquoi, il semble plus indiqué de s'inté-

resser au taux d'activité qui, pour un pays, représente la proportion de la population en activité âgée de 15 ans ou plus dans l'ensemble.

ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Le faible niveau des infrastructures a toujours constitué une des principales entraves au développement socioéconomique de la RCA. Le Gouvernement place le relèvement du niveau des infrastructures dans ses priorités. Le financement, qui dépend fortement de l'aide extérieure peine à être mobilisé. Avant la crise de 2013, la contribution du secteur des infrastructures à la croissance par tête d'habitant n'a pas dépassé 0,9 %.

Le rapport du Diagnostic des Infrastructures Nationales en Afrique (DINA) en 2011 a montré que, si la RCA améliorerait ses infrastructures pour atteindre le niveau des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne, le taux de croissance du PIB par habitant pourrait atteindre 3,5 % par an.

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Dans le domaine du transport, le réseau routier représente 90 % des infrastructures de transport du pays. La densité du réseau routier reste faible : 1,5 km pour 100 km² contre une moyenne de 15 km pour 100 km² en Afrique subsaharienne, signifiant que la majeure partie du pays se situe effectivement à l'écart de tout axe routier, et ne dispose donc pas d'un accès aux marchés et aux services de base.

La RCA possède également un réseau de voies navigables de quelque 5 000 km, concentré autour des fleuves Oubangui et Sangha, et reliant directement Bangui à Brazzaville et à Kinshasa. La majeure partie des produits pétroliers importés par la

RCA transitent par le fleuve à partir de Kinshasa, pour un coût de transport fluvial 40 fois moins élevé que celui du transport routier. Le transport aérien, bien que vital pour ce pays enclavé, demeure lui aussi sous-développé, avec pour seul aéroport international celui de Bangui.

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Le secteur industriel de la RCA peine à se développer suite aux crises de l'année 2013 qui ont vu le pillage et la destruction de plusieurs entreprises.

La part de la valeur ajoutée du secteur (y compris construction) dans le PIB n'a cessé de décroître depuis 2015 malgré un regain observé dans le sous-secteur des constructions et celui de l'agroalimentaire. La contribution du secteur dans la croissance annuelle du PIB reste très faible.

La contribution du secteur industriel à l'emploi reste faible et n'évolue pas.

Tableau 10 : Part de l'emploi industriel et service dans l'emploi total (%)

	2015	2016	2017	2018	2019
Industrie	6,56	6,46	6,37	6,30	6,26
Service	21,61	22,25	22,85	23,39	23,88

Source : Indicateurs du Développement dans le monde, 2022

Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

En 2014, l'indice de développement des TIC plaçait le pays au dernier rang du classement de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Depuis lors, le Gouvernement avec l'aide des PTF et le secteur privé ont multiplié des efforts pour améliorer l'accès de la population aux TIC avec la construction de la liaison en fibre optique. L'accès au haut débit reste encore hors de portée de la population. Le taux de pénétration de l'usage de la téléphonie mobile s'établit à 37,91 % et l'utilisation d'internet par la population est de 10,4 % en 2020.

Tableau 11: Accès aux TIC par type de technologie

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Abonnements à la téléphonie mobile (%)					
27,65	27,51	25,57	27,41	33,62	37,91
Abonnements services d'accès haut débit sur ligne fixe					
0,04	0,02	0,01	0,01	0,01	
Utilisateurs d'Internet (% de la population)					
2,9	3,1	4	5,1	8,3	10,4

Source : Indicateurs de Développement dans le monde, 2022

ODD10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'ODD 10 a pour ambition de promouvoir les politiques de réduction des inégalités au sein des pays et entre eux. Il promeut des actions pour l'égalité des chances, la redistribution du revenu en faveur des couches défavorisées, la stimulation de l'APD et des flux financiers vers les pays qui en ont besoin.

En RCA, les objectifs de réduction des inégalités sont transversaux et sont inclus dans diverses politiques : accès de tous aux services sociaux de base, création d'emplois décents, protection sociale pour tous, lutte contre les discriminations, etc.

La situation du marché de l'emploi ne donne pas assez d'assurance en matière d'égalité, les femmes étant défavorisées. La majorité des emplois est vulnérable ou précaire et seulement 6,7 % des travailleurs sont salariés.

Tableau 12: Situation dans l'emploi en 2020

Situation dans l'emploi	%	
% des 15 ans et + ayant un emploi	Total	72
	Femmes	64,4
	Hommes	79,8
% des travailleurs ayant un emploi vulnérable	91,4	
Pourcentage de travailleurs âgés de 15 ans et plus classés comme salariés	6,7	
Pourcentage de travailleurs âgés de 15 ans et plus classés comme employeurs	1,2	
Pourcentage de travailleurs âgés de 15 ans et plus classés comme travailleurs à leur propre compte	42,6	
Pourcentage de travailleurs âgés de 15 ans et plus classés comme travailleurs familiaux contributeurs	37	

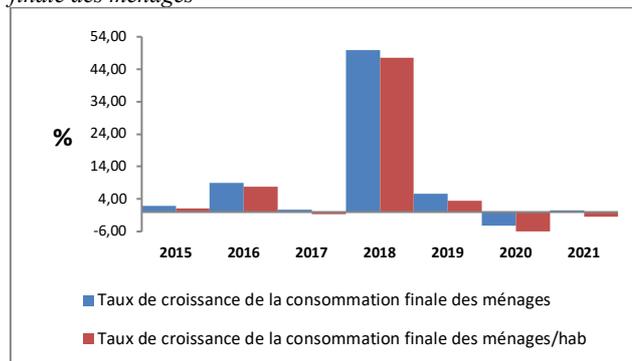
Source : OCDE, 2020

Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

L'indicateur retenu pour la mesure de la cible 10.1 est le taux de croissance de la consommation par tête pour les 40 % des ménages les plus pauvres.

Le taux de croissance de la consommation finale des ménages ainsi que le taux par habitant sont en net recul depuis 2018.

Graphique 5 : Taux de croissance de la consommation finale des ménages



Source : Indicateurs de développement dans le monde, 2022

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

En 2018, 40,6 % des personnes vivent dans des ménages qui ont un revenu inférieur de 50 % par rapport au revenu moyen.

Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

Suivant les résultats de l'Enquête MICS 2018-2019, 36,5 % des femmes et 22,3 % des hommes âgés de 15 à 49 ans ont connu une forme quelconque de discrimination ou de harcèlement. Ce chiffre est en nette progression par rapport aux précédentes années où les données existent.

Tableau 13 : Personnes ayant subi un acte de discrimination par type de discrimination et sexe

Type de discrimination	Femmes (%)	Hommes (%)
Origine ethnique ou d'immigration	16,4	11,4
Genre	10,5	3,3
Orientation sexuelle	10,2	3,7
Âge	12,3	6,0
Religion/croyance	15,1	11,1
Invalidité	7,3	4,7

Autres raisons	13,6	4,7
Ensemble	36,5	22,3

Source : Enquête MICS-RCA 2018-2019

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

En attente de validation d'un nouveau code foncier qui est en cours, certains quartiers sont enclavés, insalubres et précaires car les infrastructures existantes sont dans un état de dégradation avancée. Les dispositifs de collecte et de traitement des ordures ménagères sont insuffisants. Il y a aussi, une insuffisance de l'entretien du réseau de drainage pluvial et la croissance incontrôlée des extensions.

Selon l'étude typologique de l'habitat, le sous-secteur habitat connaît de graves dysfonctionnements. Il s'agit de : (i) l'occupation anarchique de l'espace essentiellement consécutifs au déplacement massif des populations rurales vers les villes par suite des crises, (ii) le déploiement désordonné de l'habitat en milieu urbain, (iii) la densification des quartiers, (iv) la faiblesse des offres de logements, (v) le coût élevé des logements et (vi) l'inexistence d'une politique de promotion des matériaux locaux.

Le pays connaît un déficit de plus de 500 000 logements. Le besoin annuel en logements est de l'ordre de 15 000 à Bangui et dans les villes secondaires.

Pour atteindre l'ODD à l'horizon 2030 en matière d'urbanisation et de villes décentes et durables, le Gouvernement de la RCA a pris des mesures. Il s'agit en matière de l'habitat et du logement, de la création d'une Agence Centrafricaine de Promotion de l'Habitat (ACPH) par la loi n° 09.001 du 16 janvier 2009 ; de la création de la Banque de l'Habitat par la loi n°09.002 du 16 janvier 2009 ; et la loi n° 21.001 du 21 janvier 2021, relative aux circonscriptions administratives.

Aussi, le gouvernement a engagé des actions visant la construction et la réhabilitation des logements et des infrastructures urbaines publiques, la viabilisation des réserves et des domaines publics et la promotion des initiatives nationales en matière immobilière.

La RCA a retenu 3 cibles dans le cadre de la priorisation.

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats

et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations anarchiques ou des logements inadéquats n'a cessé de croître entre 2015 et 2021.

Tableau 14: Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers à implantation anarchique

2015	2017	2018	2019	2021
63	68	66,4	68	70

Source : Rapport VNR 2019, Estimation.

Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Le pays ne dispose pas de données sur (i) le Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique, et (ii) l'existence d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

Le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes naturelles, principalement les inondations, pour 100 000 personnes, est passé de 50 en 2015 à 417 en 2017 avant de revenir dans une situation plus ou moins catastrophique dans l'ordre de 138 cas. Pour ce qui concerne le nombre de décès par suite des catastrophes, il est passé de 2‰ en 2015 à 13‰ à 2017 avant de revenir à 4‰ en 2017. Il n'existe pas sur la période 2015 à 2021 des données sur les pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les

dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base.

ODD12 Etablir des modes de consommation et de production durables

La RCA dispose d'abondantes ressources naturelles et des conditions climatiques favorables à l'agriculture et l'élevage. L'activité agropastorale est la principale source de production et de consommation du pays. Elle emploie 70% de la population active centrafricaine et produit plus de 75% de la production vivrière du pays. Plus de 60% des chefs de ménage sont agriculteurs. L'agriculture contribue à plus de 40% au PIB. Les filières vivrières qui sont pratiquées à 80% par les femmes rurales, représentent plus de 65% de la production agricole.

Pour prendre en compte les questions de production et de consommation durables, le Gouvernement est en train de réexaminer et réviser le code agropastoral dans le but de promouvoir une meilleure cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs et un meilleur partage des ressources. La cartographie des zones agricoles et des parcours de transhumance est en cours d'actualisation. Aussi, les codes forestier et minier ont été révisés en vue d'intégrer les dimensions environnementale et sociale des populations riveraines.

Par ailleurs, un programme a été conçu visant à s'attaquer à l'insuffisance conséquente des investissements dans les infrastructures économiques, ce qui améliorera le climat des affaires pour le secteur privé et créera des opportunités d'emplois et des moyens de subsistance. Il se fixe à cet effet trois objectifs stratégiques : (i) relancer et développer de manière durable les secteurs productifs : agriculture et élevage, industries extractives et forestières ; (ii) réhabiliter et construire les infrastructures : les réseaux de transport, d'électricité et de communication ; et (iii) assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi : amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploie à faire de la promotion des activités de transformation dans les bassins de production, le vecteur d'atténuation des disparités régionales. Les secteurs agricole, extractif et forestier ne sauraient

devenir des moteurs puissants d'une croissance rapide requise et de procéder aux investissements stratégiques qui soutiendront les efforts de consolidation de la paix en vue de l'atteinte de l'ODD12

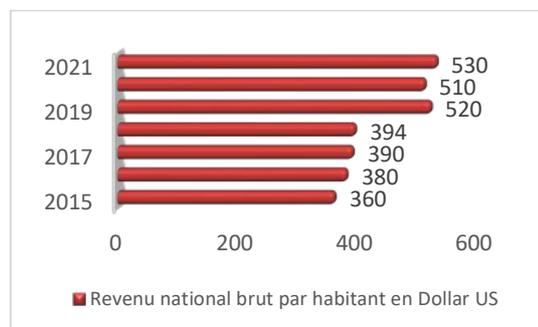
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 12, 3 cibles ont été retenues.

Cible 12.2 : d'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;

Le pays ne dispose pas des données sur la période 2015-2021 concernant l'indicateur sur l'empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB. Il en est de même pour le taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.

Le revenu national brut par habitant en Dollars US a évolué de manière croissante entre 2015 et 2021, passant respectivement de 360 Dollars US en 2015, à 390 en 2017, puis 520 en 2019 à 530 Dollars US en 2021, soit en moyenne 440.

Graphique 6: Revenu National Brut par Habitant en Dollars US



Source : Banque Mondiale, WDI 2021, BEAC

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Le taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés. La RCA ne dispose pas des données. Il est donc difficile d'apprécier les progrès réalisés dans l'atteinte de cette cible.

Cible 12.8 : d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le

monde aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

La RCA a fait de l'intégration des questions de l'environnement et du développement durable dans les programmes nationaux et sectoriels une priorité et une préoccupation majeure. Car le pays dispose avec l'appui des partenaires au développement, une politique et stratégie nationale de l'environnement, d'un programme CDN sur cinq ans (2020-2025) de lutte contre le changement climatique à travers une utilisation et consommation responsables des différents acteurs.

ODD13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La RCA a un climat du type tropical avec deux principales saisons dans l'année : (i) la saison sèche qui est soumise à l'Harmattan avec de vent chaud et sec qui élève les températures dans le pays ; (ii) la saison des pluies est quant à elle marquée par la mousson, vent chaud et humide d'origine maritime qui arrose le territoire.

La pluviométrie annuelle moyenne est de 1.420 mm avec plus de jours de pluie au Sud (135 jours à Bangassou) qu'au Nord (70 jours à Birao), soit une différence de 65 jours par an. L'extrême Nord-est du pays est très sec avec une pluviométrie moyenne 800 mm/an. Les projections climatiques à horizon 2060 laissent entrevoir une augmentation de l'indice d'aridité sur les régions nord-ouest, et une réduction des périodes pluvieuses au Sud¹⁶. L'amplitude thermique des stations situées à l'extrême nord du pays s'établit autour de 13° C, celle du Sud descend jusqu'à 11,6° C (Bangassou), voire 10,1° C (Bangui).

Malgré son faible niveau industriel et son faible niveau d'émissions annuelles estimées à 116 285,49 ktéq-CO2 en 2010, soit 26 tonnes éq-CO2/personne (moins de 0.002% des émissions mondiales), la RCA subit aussi les effets du changement climatique, avec un décalage des saisons entraînant des périodes plus fréquentes et longues de sécheresse, une baisse accrue du niveau des eaux dans les cours d'eau, la hausse

des températures, des inondations et de l'érosion hydrique, une perte de biodiversité, des vents violents, etc.

Face à cette situation, et au risque de ne pas compromettre l'existence des générations futures, les autorités ont pris plusieurs mesures pour préserver l'environnement et les ressources naturelles. Ces mesures visent essentiellement à renforcer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour renforcer la lutte contre les changements climatiques et l'atténuation de ses effets sur les secteurs productifs et le niveau de vie des populations.

Ainsi, sur le plan juridique, des accords multilatéraux sur l'environnement ont été signés et ratifiés par le pays, en particulier : (i) l'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 et ratifié en mars 2017 ; (ii) la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, signée le 13 Juin 1992 (Loi n°95.020 du 31 décembre 1995) ; (iii) le protocole de Kyoto, signé le 29 avril 1997 et ratifié le 1er janvier 2008 ; (iv) la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse particulièrement en Afrique (Loi n°96.021 du 12 juillet 1996) ; (v) la Convention sur la diversité biologique de juin 1992, ratifiée le 15 mars 1995 ; (vi) la Convention de Bamako sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leurs éliminations en Afrique (Loi n°94.018 du 31 décembre 1994).

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de ces différentes conventions, les autorités nationales ont pris des mesures de nature à renforcer le cadre institutionnel, notamment avec la création d'un certain nombre de structures dans le domaine, à savoir : (i) le Fonds National de l'Environnement, créé le 27 décembre 2007 ; (ii) la Coordination des activités REDD+, créée en novembre 2011 ; (iii) l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF), créée en mai 2012 ; (iv) la Coordination Nationale Climat, créée en Janvier 2017 et ; (v) le Fonds de Développement Forestier, créé en avril 2017.

¹⁶ FIDA, Note de stratégie de pays 2018-2019, p. 11

En outre, de nombreuses ONG et associations communautaires sont impliquées dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles au niveau des différentes communautés. Ces efforts concourent à la vision du pays en ce qui concerne les changements climatiques et qui stipule que la RCA s'inscrit dans une dynamique de développement socioéconomique soutenue, équitable et durable en intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population. En vue d'une bonne mise en œuvre de l'ODD 13, une cible a été retenue.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Le pays dispose de stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Par ailleurs, le pays dispose également de politique/stratégie/plan intégré, mis en place ou mis en œuvre et visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres).

Cependant, l'intégration dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaires des questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact reste faible. C'est au niveau de l'enseignement supérieur notamment à l'ISDR de Mbaïki et quelques facultés (faculté des Sciences-Master en Gestion des Ressources Naturelles) de l'Université de Bangui et Instituts Privé que les questions sont prises en compte. Il en est de même pour l'indicateur portant sur l'existence d'un plan de renforcement de capacités institutionnelles, systémiques et individuelles au niveau national pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert

de technologie et les actions en faveur du développement.

ODD15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cet ODD constitue à la fois un enjeu et un défi importants pour la RCA. En dehors du bois de chauffe, les sources alternatives d'énergie sont peu utilisées. Le gouvernement mise sur l'exploitation forestière pour accroître le revenu national, ce qui occasionne une forte pression sur les forêts. Les bénéfices tirés de la forêt représentent 9,22 % du PIB en 2020. Par ailleurs, les activités dans le secteur minier occasionnent de forte dégradation des sols et des cours d'eau. Adopter un profil écosystémique et lutter contre la dégradation semble difficile à assumer.

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

L'indicateur est la surface forestière en pourcentage de la superficie du territoire national ; ce pourcentage diminue d'année en année. Les aires protégées (y compris les eaux douces) sont estimées à 18,06 %.

Tableau 15: Superficie forestière en % de la superficie du pays

	2019	2020	2021
Surface forestière en % de la superficie totale	35,89	35,85	35,80

Source : Indicateurs du Développement dans le monde, 2022

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

L'Etat a intégré dans le code forestier le principe de la gestion durable des forêts dans le cadre de plans d'aménagement, conformément au Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Le Code vise à concilier l'exploitation des produits forestiers avec les exigences de conservation du patrimoine forestier et la diversité biologique en vue d'un développement durable.

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

Cette cible vise à s'assurer que les pays ont bien adhéré à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité et les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

ODD16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les dernières élections démocratiques de 2020 ont permis d'asseoir des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la consolidation de la paix dans le pays. Les autorités avec l'appui de la communauté internationale ont engagé des actions ayant permis de mettre en place les différentes institutions du pays.

Ainsi, l'exercice de priorisation pour la mise en œuvre satisfaisante du RCPCA, a retenu 4 cibles sur 9.

Cible 16.2 :Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; C16.3 : promouvoir l'Etat de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ; C16.5 : réduire nettement la corruption et la pratique des pots de vin sous toutes leurs formes et enfin C16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision.

Entre 2015-2021, des avancés peuvent être constaté en matière de mise en œuvre des ODD 16 en République Centrafricaine.

En matière de la paix, sécurité réconciliation nationale et des droits humains, le pays s'est doté d'une politique sectorielle de la Justice pour la période 2020-2024 ; l'adoption de la loi et la mise en œuvre place de la commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparations (CVJRR) ; l'adoption de la loi sur l'aide légale pour faciliter l'accès aux services judiciaires et parajudiciaires aux populations. Par ailleurs, le pays avec l'appui des partenaires techniques a pu disposer d'un Code de Protection de l'enfant en 2019.

En matière de sécurité, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) s'est poursuivie de manière positive entre 2019 et 2021 contrairement à la période entre 2015 et 2018 du fait d'un appui incontesté des partenaires techniques.

Dans le cadre de sa politique visant à améliorer l'accès des populations notamment les victimes aux services judiciaires, le gouvernement avec l'appui de certains partenaires a pu rendre opérationnelles les cliniques juridiques fournissant des services d'aide légale avec des avocats référents, agents psychosociaux juriste et para-juristes dans au moins neuf (9) villes du pays y compris Bangui la capitale. Par ailleurs, entre 2018-2021, note la reprise des audiences foraines dans certaines grandes villes du pays, Bangui, Bouar, Bambari, Berberati. La Cour Pénale Spéciale a été mise en place et opérationnelle.

En matière de consolidation de la paix et cohésion sociale, les enquêtes de perceptions révèlent qu'en 2020, 73% des populations estimaient avoir de bonnes relations avec les personnes d'autres pratiques religieuses tandis que la perception été autour de 30 à 60% entre 2015 et 2018. De même, selon le rapport des résultats des Nations Unies pour la RCA de 2021, 87% de personnes estiment avoir constaté une nette diminution des tensions ethniques dans leurs quartiers, villages ou communes au cours des 12 derniers mois. Ces améliorations de perceptions sont liées au

travail continu des mécanismes locaux de résolution des conflits et de médiation (comités locaux de paix et de réconciliation ; comités de médiation ; comités de paix ; etc.) déployés à travers le pays. Car au cours de l'année 2020, 34 comités locaux de paix et de réconciliation (CLPR) étaient mis en place. Dans le cadre de la vulgarisation de l'accord politique pour la paix et la réconciliation, les CLPR, ainsi que les organisations de femmes et de jeunes ont été très impliquées.

En ce qui concerne la gouvernance locale, le pays dispose d'une loi et d'une politique de décentralisation. Les structures de gouvernance ont été appuyées au travers de la réhabilitation des infrastructures publiques, le développement des capacités des fonctionnaires, y compris la formation, etc. A ce jour, huit plans de développement local ont vu le jour au niveau des municipalités. Pour garantir le fonctionnement des autorités locales et pour assurer la mise en œuvre des plans locaux, les bâtiments administratifs ont été réhabilités et les bureaux équipés dans les communes de Ridina (Vakaga), Bria (Haute-Kotto) et Obo (Haut-Mbomou).

Pour le DDRR et la réduction de la violence communautaire, le processus démobilisation, désarmement, réintégration et réinsertion a pris un élan encourageant en 2020. Dans l'ouest et le nord-ouest, en 2020, 1 211 combattants, dont 63 femmes, ont été désarmés et démobilisés contre 236 en 2019. De plus, 613 ex-combattants démobilisés ont été réintégrés socio-économiquement contre 76 en 2019. Cependant, malgré des progrès significatifs, le manque d'engagement véritable des chefs de groupes armés dans le processus de DDRR reste un défi pour une mise en œuvre réussie du programme. Les Nations unies apportent un soutien important pour la réduction de la violence communautaire (CVR) et la stabilisation efficace des conflits intercommunautaires. En 2020, 2,301 combattants non éligibles au PNDDR, membres vulnérables de la communauté, dont 928 femmes, ainsi que les jeunes enclins à la violence, ont bénéficié des formations professionnelles, des kits de démarrage d'activités génératrices de revenus, et une sensibilisation à la coexistence pacifique en soutien aux mécanismes locaux de résolution des conflits¹⁷.

Néanmoins, malgré les efforts déployés aussi bien par le Gouvernement que par la communauté internationale, l'atteinte des cibles de l'ODD16 reste entravée par plusieurs obstacles dont entre autre les chocs exogènes liés au COVID-19, la guerre en Ukraine, ainsi qu'au niveau national par l'insécurité dans certaines villes du pays une partie, la crise post électorale de 2020, etc.

L'estimation faite à partir des données de la MINUSCA révèle que le nombre d'homicides volontaires est passé de 33,6 décès en 2015 à 57,7 décès pour 100 000 habitants avant de revenir à 40 décès pour 100 000 habitants ; la proportion des personnes victimes de discrimination est passée de 18,8% en 2015 à 18,5% en 2016. Cette proportion a augmenté à 24,8% en 2017 avant de revenir à 21% en 2018 ; la corruption est encore endémique et constitue une entrave au rétablissement de la sécurité et à la consolidation de la paix.

Le score CPI du pays est passé de 24 en 2015 à 20 en 2016 puis à 23 en 2017 avant d'atteindre 26 en 2018¹⁸. Ce score est nettement en deçà de la moyenne (43) de l'Afrique subsaharienne. Ce qui place le pays au 149ème rang sur 180 pays dans le monde, et au 33ème rang sur 49 pays en Afrique. Toutefois, sur la période considérée, le score CPI de la RCA est en légère amélioration excepté pour l'année 2016, où le niveau de corruption a été renforcé dans le pays. L'amélioration constatée entre 2017 et 2018 est due aux différentes mesures prises par les différentes autorités en faveur du renforcement de la lutte contre ce fléau. La participation des femmes à la vie sociopolitique est très faible.

La proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de 90% en 2015 à 72,6% en 2018. Et ce, en raison de la relance des audiences foraines et des assises de la Cour criminelle par le déploiement des juges et des magistrats du parquet dans les différentes régions.

¹⁷ UN, Rapport 2020 sur la République Centrafricaine.

¹⁸ Transparency International, Rapport 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA, le Gouvernement est déterminé à mettre l'accent sur l'application de l'Accord politique de paix et de réconciliation nationale, négocié à Khartoum (Soudan) et signé à Bangui (RCA), le 6 février 2019. La RCA s'engage à faire de la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, de la lutte contre la prolifération des armés légers et de petits calibres et du respect des textes en vigueur en matière de droit de la femme et des enfants, son cheval de bataille.

Toutefois, face à l'ampleur des exactions commises, la lutte contre l'impunité constitue un levier de stabilisation et du développement économique et social. L'ambition du Gouvernement est d'accompagner techniquement et financièrement les réformes judiciaires en vue d'avoir une justice performante au service des justiciables, gage de réconciliation nationale et de consolidation de la paix.

ODD17 Partenariat pour la réalisation des objectifs du développement durable

La RCA bénéficie de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs au New Deal et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ainsi que pour la mise en œuvre du RCPCA.

Le partenariat pour le développement est organisé au plan intérieur, autour des relations avec le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile et au plan extérieur autour de la coopération bilatérale et multilatérale.

S'agissant des relations avec le secteur privé, la RCA dispose d'un Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) qui a été créé par Décret n°15.078 du 27 février 2015 et d'une nouvelle Charte des investissements depuis 2018.

Concernant les relations avec les collectivités territoriales, la RCA s'est doté d'un code de collectivités territoriales et d'une loi sur la décentralisation pour organiser l'administration du territoire dans le cadre du développement local.

La RCA reconnaît l'importance et le rôle des ONG dans le processus de développement durable. Leur travail est régleménté par la loi n°02.004 du

21 mai 2002. Les procédures d'agrément de signature de convention de collaboration et d'obtention des exonérations sont formalisées dans la loi. Le Gouvernement a créé le 3 octobre 2007, un Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) qui est placé au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Aussi, la Loi 19.002 du 16 janvier 2019 régissant les ONG en RCA a institué un Comité Consultatif Inter Organisationnel (CCIO). Ce comité est un cadre de concertation impliquant le Gouvernement, les partenaires au développement et les ONG en vue d'une meilleure efficacité.

Au plan extérieur, la RCA a opté pour une diplomatie de développement qui comprend deux domaines à savoir : (i) la coopération bilatérale et (ii) la coopération multilatérale.

En somme, la RCA doit explorer toutes les opportunités pour augmenter substantiellement le niveau de mobilisation des ressources intérieures et extérieures afin d'aider l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Le total des recettes publiques en proportion du PIB par source de la République Centrafricaine entre 2015 et 2021, évolue dans une proportion plus ou moins stagnante autour de 8,25% en moyenne. Car il est passé de 7,80% en 2015 à 8,60% 2018, puis de 7,80% en 2019 à 8,20% en 2021.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Le volume des envois de fonds de travailleurs migrants (\$US) en proportion du PIB total courant (\$US) de la République Centrafricaine a connu une évolution croissante entre 2015 et 2021. Il est passé de 1,40% en 2015 à 4,90% en 2018, puis de

5,30% en 2019 avant de connaître une légère baisse en 2020, soit 4,90% avant de revenir à 5,30% en 2021.

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Le ratio du service de la dette par rapport aux exportations de biens et services, est un indicateur possible de la viabilité de la dette puisqu'il indique la part des recettes d'exportation du pays qui sera absorbée par le service de la dette et donc aussi la vulnérabilité des engagements et la mesure dans laquelle le paiement des engagements au titre de l'année.

Pour la RCA, il est passé de 6,50% en 2015 à 9,20% en 2018, soit une évolution moyenne de 7,45. Cette progression a été continue jusqu'à 2019 avec un ratio du service de la dette de 11,60%. Cependant, entre 2020 et 2021, le ratio a été respectivement de 4,60% et 5,00%. Au regard de cette tendance, la couverture de la dette et/ou de service de la dette de la République Centrafricaine entre 2015 et 2021 n'est pas couvert par le produit des exportations de biens et services. Il apparaît plus que nécessaire et important de diversifier l'économie Centrafricaine.

Par ailleurs, le montant (million de \$US) de l'aide publique nette au développement reçue des pays membres du comité d'aide au développement de l'OCDE est passé de 146,6 Dollars US en 2015 à 185 Dollars US 2018. Cependant, on note une baisse de l'ordre de 119 Dollars US en 2019 avant une reprise de 137,19 en 2020. La situation de 2019 pourrait être expliquée par la pandémie de COVID-19.

De même, la valeur (million de \$US) des engagements d'aide financière et technique contractés en faveur de la RCA est en baisse depuis 2015. Elle est passée de 250 millions de dollars US en 2015 à 230 millions de dollars US en 2018. En 2020 et 2021, elle est passée pour un montant de 184,5 à 146,3 millions de dollars US.

Il en est de même pour les investissements Directs Etrangers, APD en proportion du Budget

national total. Car la proportion est passée de 83,80% en 2015 à 63,60% en 2019. Cependant, l'analyse des investissements directs Etrangers montre une évolution croissante depuis 2015.

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

Abonnement à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 000 habitants (par vitesse de connexion)

L'indicateur proposé est renseigné par le cadre de suivi des politiques publiques. En effet, selon les données de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), le nombre d'abonnements à une connexion internet est estimé à 4 800 internautes pour 100 habitants en 2018 contre 2 500 pour 100 habitants en 2016 et 2017.

Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

Les exportations en valeur sont passées de 86% en 2015 à 91,1% en 2018, puis de 93,6% à 95,3% en 2021.

Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

L'objectif principal du RCPCA est la transformation structurelle de l'économie nationale dans un contexte de stabilité macroéconomique. A cet effet, depuis 2016, un programme économique triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit est en né-

gociation avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour soutenir les réformes structurelles des finances publiques, des réformes d'appui à la productivité et la mise à jour régulière d'un tableau de bord économique

Afin de soutenir le renforcement des capacités statistiques en République Centrafricaine, l'ensemble des ressources allouées en Dollars US est passé de 200 en 2015 à 2810 en 2018. Cela témoigne la volonté des partenaires techniques et financiers à pallier aux problèmes des données statistiques dans le pays.

Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Le Gouvernement veut faire du secteur privé national le moteur de la croissance. A cet effet, il mise sur le développement du partenariat public-privé franc et avec les organisations de la société civile. Ainsi, un cadre mixte de concertation pour l'amélioration du climat des affaires a été mis en place au cabinet du Premier Ministre.

Cible 17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

Beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de la collecte et de la désagrégation des statistiques.

En RCA, la loi statistique n° 01.008 du 16 juillet 2001 portant réglementation des activités statistiques en RCA, a défini pour la première fois le concept de Système Statistique National (SSN) et a explicité les principes fondamentaux de la statistique publique adoptés en 1994 par la Commission de Statistique des Nations Unies. Elle a également créé un Conseil National de la Statistique présidé par le Ministre du Plan pour donner plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat, et l'Institut Centrafricain de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) qui a pour missions principales, la production et la diffusion de statistiques officielles.

Encadré 1 : CONTRIBUTION DU VOLONTARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

La résolution 56/38 (A/RES/56/38 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, co-sponsorisée par 126 États membres et adoptée le 5 décembre 2001, donne la définition suivante :

“Les termes volontariat et activité volontaires se réfèrent à une grande diversité d'activités, y inclus les formes traditionnelles d'entraide, secours personnel, la prestation de service formels et autres formes de participation civique, entreprise de plein gré pour le bien public général et où la récompense monétaire n'est pas le principal facteur de motivation.”

En effet ; quel est le lien entre les activités que font les volontaires et les Objectifs du Développement Durable (ODD) ? Autrement dit, quelle est la contribution de volontaire et son impact dans la mise en œuvre des ODD ?

ODD3 : Santé et bien-être

En 2020, dans le cadre de la lutte contre la Covid -19, plus de 400 volontaires de la Croix Rouge Centrafricaine (CRCA) ont sensibilisé 1050 000 de personnes par les gestes de barrières à travers la caravane.

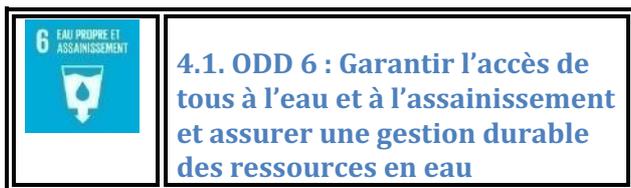
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

En 2021, les volontaires de la CRCA ont construit 11 forages dans la région sanitaire N°1 et 64 campagnes sur la promotion d'hygiène ont été organisées auprès de 23 360 bénéficiaires. En 2022 sous le financement de Fédération Internationale de Croix rouge (FICR), les volontaires ont réhabilité 24 puits d'eau au profit de 10800 bénéficiaires et 100 latrines au profit de 2000 bénéficiaires.

Pour contribuer à l'atteinte de l'agenda 2030 qui est de garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau, la cellule de volontaire PNUD est en train de construire 8 forages solaires autonomes avec une capacité de stockages de 5m3 dans la localité de Ndélé et Kaga-Bandoro (5 et 3 respectivement) au profit de 8 groupements des femmes.

Chapitre 4 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des 5 ODD retenus

Ce chapitre analyse en profondeur les 5 ODD retenus à travers les trois dimensions du développement durable, à savoir : (i) dimension sociale, (ii) dimension économique et (iii) dimension environnementale en les combinant aussi avec l'analyse tendancielle des indicateurs en vue d'apprécier l'impact de la mise en œuvre des politiques publiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19.



La RCA dispose d'importantes ressources en eau pouvant desservir la population grâce à une importante pluviométrie et des réseaux hydrographiques denses. Ce potentiel en eau est mal connu et très peu utilisé pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Car le cadre de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui couvre la mobilisation des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture dans la perspective d'intensification des cultures pluviales, l'instauration de culture irriguée, l'élevage, l'hydroélectricité, la navigation, les industries, le tourisme, la conservation des écosystèmes ainsi que l'assainissement autonome et collectif, n'est pas suffisamment développé.

4.1.1. Potentialités du secteur de l'eau

Les ressources en eau de la RCA sont estimées en :

- pluviométrie, à plus de 160 milliards de m³ en moyenne par an pour l'ensemble du pays. Ce volume d'eau ainsi généré par les pluies constitue la base des ressources en eau renouvelables du pays et représente environ 60% du volume d'eau pluvial ;
- eau de surface, à 47 milliards m³/an ; et,
- eau souterraine, à 35 milliards m³/an.

Les systèmes hydrographiques de la RCA sont partagés entre deux principaux bassins hydrographiques que sont notamment le bassin hydrographique du Lac Tchad au Nord qui

couvre 202 351 km² et celui du Congo au Sud qui s'étend d'Est à l'Ouest sur 350 684 km², jusqu'en RDC.

Le bassin du lac Tchad concerne six pays : le Tchad, le Cameroun, le Niger, le Nigeria, la RCA et le Soudan. Il s'agit là d'un important bassin transfrontalier de par son étendue. Le bassin du fleuve Congo concerne trois pays : la RDC, la RCA et le Congo (Brazzaville). Bien que ne concernant que trois pays, il s'agit d'un bassin majeur d'Afrique et même du monde par la quantité des ressources en eau qu'il draine et de son fort potentiel de développement. La problématique et les enjeux qui en découlent se posent en termes de développement d'une coopération mutuellement avantageuse avec les pays du même bassin hydrographique dans la perspective de réalisation d'un développement durable du bassin en accord avec les dispositions internationales en matière d'eau transfrontalière. Car, la nature transfrontalière des cours d'eau en RCA pose des problèmes spécifiques d'ordres sanitaires, alimentaires, socio-économiques, environnementaux, politiques et géopolitiques. Les disparités entre les pays riverains (orientation politique, développement économique, capacité infrastructurelle, etc.), compliquent la gestion des eaux des bassins hydrographiques en présence et entraînent des inefficacités et la perte des avantages économiques à réaliser.

4.1.2. Cadres juridique et institutionnel des ressources en eaux en RCA

Le document de politique nationale de l'eau et de l'assainissement adopté par Décret n°21.167 du 28 juillet 2021, a pour objectif général de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau et à l'assainissement, en tenant compte des effets des changements climatiques, et dans une perspective de gestion durable des ressources en eau et des ressources environnementales associées. Les cinq objectifs spécifiques portent sur : i) Assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement à l'horizon 2030, ii) Mettre en place le nouveau cadre de gestion des ressources en eau, afin

d'assurer la gestion durable des ressources en eau du pays, iii) Construire un réseau optimum de suivi des ressources en eau couvrant tout le territoire, afin d'assurer une bonne connaissance des ressources en eau du pays, iv) Promouvoir la réalisation d'infrastructures structurantes de valorisation économique des ressources en eau et, v) Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement.

La gestion de l'eau et de l'assainissement en RCA repose sur plusieurs règles pertinentes qui sont peu effectives. Il s'agit notamment de la Loi n°06.001 du 12 Avril 2006, portant Code de l'Eau, la Loi n°03.04 du 13 Janvier 2003, portant Code d'Hygiène et la Loi n° 07.018 du 28 Décembre 2007, portant Code de l'Environnement. Ces contre-performances généralisées dans l'application des règles existantes renvoient non pas à des insuffisances intrinsèques aux textes en vigueur, d'une part, mais à la faiblesse de leur mise en œuvre, et, à l'incohérence des textes régissant la gestion des ressources en eau et de l'assainissement par les différentes structures de l'État d'autre part.

En RCA, la responsabilité institutionnelle de la gestion des ressources en eau est du ressort du Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH). Conformément au Décret n°22.429 du 07 octobre 2022, les missions du Ministère sont définies comme suit : Définir et appliquer la politique nationale de l'eau et de l'assainissement ;

- Elaborer la législation et la réglementation relatives à l'exploitation et à la gestion des ressources en eau et des infrastructures hydrauliques et veiller à son application ;
- Promouvoir le développement harmonieux du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Veiller à l'organisation et à la gestion des instruments juridiques et programmatiques de gestion des ressources hydrauliques ;
- Veiller à l'harmonisation des instruments juridiques et programmatiques nationaux et de gestion sectorielle avec les instruments sous régionaux, régionaux et internationaux ;

- Promouvoir des outils d'aide à la décision et à l'amélioration des connaissances dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de tarification de l'eau et de l'assainissement ;
- Promouvoir et mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau.

Parmi les structures du MDERH qui interviennent directement dans le domaine de l'eau, il convient de retenir la Direction Générale de l'Hydraulique et au niveau déconcentré les Directions Régionales de développement de l'Energie et des ressources hydrauliques.

Les Directions Régionales de développement de l'Energie et des ressources hydrauliques mettent en œuvre la politique et les textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'assainissement, dans leur ressort territorial respectif.

La Loi n° 06.001 du 12 avril 2006, a mis en place un cadre institutionnel selon le principe de gestion intégrée des ressources en eau et a fixé les rôles du gestionnaire et les droits et obligations des usagers. Ce cadre institutionnel comprend :

- le conseil national de l'eau et de l'assainissement (CONEA), composé de fonctionnaires et de représentants de la société civile, devait être chargé de la supervision générale des installations et de gestion de l'eau ;
- l'agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) en milieu rural est un organisme exécutif chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural ;
- l'agence de bassin pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (ABSEA) ;
- l'agence de régulation pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (ARSEA) ; et,
- le fonds national pour l'eau et l'assainissement (FNEA).

Tous ces organismes sont placés sous la supervision du ministère en charge du développement des ressources hydrauliques et seule l'ANEA est véritablement opérationnel car ses statuts ont été adoptés par le Décret n° 09.108 du 23 avril 2009.

La politique de distribution d'eau potable au plan national est assurée par la SODECA, née suite à plusieurs réformes qui ont traduit la volonté politique d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable des populations. La mission principale de la SODECA est la production et la distribution de l'eau potable en milieu urbain.

Par ailleurs, en raison du rôle central de l'eau plusieurs autres départements ministériels sont concernés à des degrés divers par les ressources en eau et assainissement. Il s'agit en particulier des Ministères en charge de : Eaux et forêts, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, l'environnement, la santé, la pêche, les mines, l'administration du territoire, le transport, le tourisme, l'industrie, l'habitat, l'éducation, etc.

En outre, il y a également les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les centres de recherches, les institutions régionales, les organismes transfrontaliers de gestion des ressources en eau et les partenaires au développement.

4.1.3. Analyse des progrès réalisés

Sur le plan social, la problématique de l'eau et la santé se pose avec acuité. Car, les statistiques dans les centres de santé indiquent qu'une partie significative des consultations concernent les maladies liées à l'eau. Les insuffisances au niveau des services essentiels de base (alimentation en eau potable, assainissement) combinées à des comportements et des pratiques inappropriés en matière d'hygiène, sont en grande partie à l'origine de l'incidence élevée des maladies hydriques telles que la typhoïde, la diarrhée, la dysenterie, le Cholera, l'hépatite A, et la poliomyélite. Les maladies diarrhéiques exacerbent l'insécurité alimentaire et la malnutrition chez les enfants. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) est nécessaire dans l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est pourquoi, le WASH est largement reconnu comme un droit de l'homme. Aussi faut-

il le préciser l'importance de l'utilisation de l'eau dans la lutte contre la COVID-19.

Cependant, l'approvisionnement en eau potable des populations d'une manière générale est assuré à travers des ouvrages de mobilisation et des systèmes différents de distribution, selon que l'on se trouve en milieu rural ou urbain. En milieu rural, les puits, les sources améliorées, les forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), les postes d'eau autonome (PEA) réalisent le plus souvent dans le cadre des programmes d'hydraulique villageoise, assurent la desserte en eau potable des populations.

Photo 2: source d'eau en milieu rural



Source : Rapport HNO Ocha 2021

En milieu urbain, la desserte en eau potable est assurée par des réseaux complets d'adduction d'eau (ouvrage de mobilisation de la ressource en eau, station de traitement, et système de stockage et de distribution). La SODECA assure l'approvisionnement en eau potable des centres urbains au terme de contrat défini avec l'Etat.

Photo 3: source d'eau améliorée en milieu rural



Source : Direction Générale de l'hydraulique 2022

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, on devrait s'attendre à une augmentation significative de la demande en eau pour ce sous-secteur, en raison essentiellement de la croissance démographique galopante des villes.

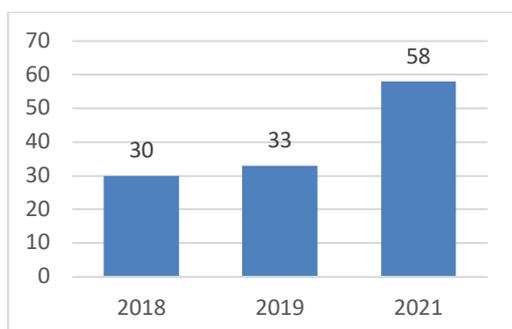
En termes d'équité d'accès au service de l'eau, les difficultés subsistent dans les zones rurales. Le nombre de points d'accès à l'eau reste insuffisant. Les distances à parcourir pour accéder à une source d'eau et les temps d'attente restent longs. Ceci contredit fortement le principe d'équité entre les citoyens. L'accès à l'eau est loin d'être équitable entre les populations rurales et urbaines.

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Selon le rapport sur la pauvreté en 2021 publié par l'ICASEES, des progrès ont été réalisés en 2021 dans le domaine d'accès de la population à l'eau potable. Le taux d'accès est passé de 30% en 2018 à 33% en 2019 puis à 58,2% en 2021 (voir graphique ci-dessous).

Dans la ville de Bangui, le taux est de 65,5% et 27% dans les zones rurales. L'amélioration de ces taux s'explique en grande partie par la réhabilitation de 2293 forages, la réalisation de 342 nouveaux forages d'eau, 25 mini-systèmes d'alimentation en eau dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pende, la Nana-Membré, la Lobaye et dans la ville de Bangui et ses environs avec l'appui des partenaires au développement. Ce bond en 2021 a été aussi le résultat de la mobilisation des fonds des partenaires au développement en faveur de la lutte contre la pandémie à COVID-19.

Graphique 7: Taux d'accès à l'eau potable (%)



Source : ICASEES, Enquête sur la pauvreté, 2021

Photo 4: Inauguration du forage dans l'Ombella M'Poko



Source : RCPCA, 2020

Par ailleurs, pour consolider ces résultats, le Gouvernement a lancé la construction de la nouvelle station de pompage d'eau brute et de la station d'exhaure flottante sur l'Oubangui pour la ville de Bangui et ses environs.

Au plan économique, la promotion du sous-secteur de l'eau et celui de l'assainissement ouvre des perspectives économiques pour le développement humain durable. Car, ces sous-secteurs peuvent être à la base de développement du tissu industriel et des activités génératrices de revenus en milieu urbain (fabrication de boissons, vente de l'eau mise en bouteilles et en sachets, les kiosques de vente de l'eau) et représenter également une importante source locale d'emplois, dans les zones rurales.

Ainsi, malgré le potentiel important en matière de ressources naturelles, le niveau d'utilisation des ressources en eau à des fins économiques sur l'ensemble du territoire est très faible car, les prélèvements pour les sous-secteurs de l'eau productive ne représentent même pas 1% des ressources internes disponibles.

i) Situation de l'irrigation en RCA

La RCA pratique des cultures pluviales compte tenu des précipitations abondantes sur l'ensemble du pays à l'exception de l'extrême nord qui est plus aride. Ainsi, les aménagements de périmètres irrigués sont très limités. Le pays dispose de cinq bassins de productions rizicoles à travers les périmètres irrigués de Sakai dans la région 1, de Bouar dans la région 2, de Bozoum dans la

région 3, de Bambari dans la région 4 et d'Alindao dans la région 6.

Les cultures irriguées, bien qu'en progression, occupent encore une place secondaire dans la production agricole centrafricaine. La superficie totale irriguée est estimée à 635 ha dont 500 en cultures de contre saison (bas-fonds et marais) et 135 ha en maîtrise totale ou partielle de l'eau (dont 69 ha effectivement cultivés à la périphérie de Bangui). Au titre des spéculations en cultures irriguées, il y a essentiellement le riz et les cultures maraichères. En effet, grâce aux conditions agro écologiques favorables, la riziculture est pratiquée sur la quasi-totalité du pays.

ii) **Autres utilisations de l'eau à des fins économiques en RCA**

L'eau pour la production animale est d'une grande importance pour les régions du nord du pays dont le développement repose en partie sur l'élevage. La consécration du droit d'accès des éleveurs à l'eau pour l'abreuvement du bétail s'inscrit en droite ligne de l'intérêt accordé à ce secteur pour qu'il puisse contribuer efficacement à la réalisation de l'objectif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'eau pour les voies navigables constitue un important maillon de la chaîne de transport trans-équatoriale, permettant le ravitaillement de la RCA en produits de consommation courante (produits pétroliers, ciments, farines, huiles, fer et les produits alimentaires).

La RCA dispose d'un réseau hydrographique dense et d'un potentiel hydroélectrique non exhaustif estimé à 2000 MW et repartit sur plusieurs sites hydroélectriques aménageables (une trentaine de sites) à travers le pays. Les inventaires partiels réalisés ont permis de mettre en évidence une quarantaine de sites hydroélectriques de puissance variant de 5 à 180 MW. Seuls quelques sites ont été partiellement mis en valeur, c'est le cas de, Boali avec une puissance totale installée de 18,7 MW destinée à l'alimentation de la capitale, Gamboula et de Mobaye avec un barrage au fil de l'eau.

L'eau étant un élément de base de la production hydroélectrique, il est essentiel de relever

que la problématique de l'eau et l'énergie se pose surtout en termes de synergie, de complémentarité et d'efficacité d'action à développer et à mettre effectivement en œuvre sur le terrain en vue de valoriser les abondantes ressources en eau du pays pour satisfaire les besoins énergétiques et devenir un pays exportateur d'énergie hydroélectrique dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

Au plan environnemental, le plus souvent, l'eau est contaminée par des excréments humains ou animaux contenant des agents pathogènes, ou par des contaminants chimiques et physiques ayant des effets néfastes sur la santé et le développement de l'enfant. Bien que l'amélioration de la qualité de l'eau soit essentielle pour prévenir la maladie, il est tout aussi important d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité de l'eau potable, particulièrement pour les femmes et les filles qui portent habituellement la responsabilité de transporter l'eau, souvent sur de longues distances dans des conditions sécuritaires précaires.

Actuellement, la plupart des informations sur la qualité de l'eau, sont acquises dans le cadre de la réalisation d'études et de projets à caractère temporaire et/ou d'extension géographique limitée. Les seules campagnes de mesures effectives sont ponctuelles dans le temps et l'espace, et sont faites à la faveur de projets ou de programmes de recherche. La société nationale de distribution de l'eau potable sur le territoire national dans le périmètre affermé exerce un contrôle des eaux qu'elle prélève pour l'approvisionnement en eau potable des centres urbains desservis par ladite société.

La RCA n'a pas de système conventionnel d'assainissement combinant les réseaux d'égouts et d'installation de traitement des eaux usées. De même, le pays ne dispose pas d'un système formel et structuré de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.

La situation de l'assainissement dans le pays est marquée par les constats suivants : la pollution de la nappe phréatique, notamment par l'assainissement autonome et les établissements industriels ; le manque d'hygiène de l'habitat ; l'évacuation inconsidérée

des ordures ménagères ; la divagation des animaux ; la prolifération des moustiques ; le manque d'hygiène alimentaire et l'abattage clandestin ; l'insalubrité des marchés ; l'insuffisance et le manque d'entretien des ouvrages de drainage. Les problèmes à résoudre en priorité en matière d'assainissement concernent la construction de latrines, la collecte et l'évacuation des déchets liquide, le traitement des eaux usées et le drainage des eaux pluviales.

Aussi faut-il préciser que la majorité des habitants des zones rurales, n'ayant pas accès aux toilettes, défèquent à l'air libre. Les latrines familiales améliorées sont principalement réalisées dans le cadre des projets par les acteurs humanitaires. En dehors des interventions des acteurs ci-dessus cités, l'Etat ne subventionne pas ou ne facilite pas la construction des infrastructures d'assainissement de base.

Le cours d'eau de l'Oubangui a atteint ses plus bas niveaux historiques en 2012 et 2019 où étiage a provoqué des pénuries d'eau sévères dans la ville de Bangui. L'impact des activités anthropiques se traduit par une modification des écosystèmes : (i) en milieu urbain l'imperméabilisation des surfaces se traduit par des ruissellements plus intenses conduisant à des inondations plus accentuées, (ii) en milieu rural, la culture sur brûlis et les chasses par feu de brousse provoquent les phénomènes de sécheresse plus prononcés.

L'exploitation minière contribue à la dégradation des terres par la déforestation, la détérioration du paysage (creusement de fosses, entassements de déblais à la surface du sol suivis d'amoncellements), l'imperméabilisation des sols due à la forte remontée des argiles et de leur épandage en surface. Elle contribue également à la pollution du sol et des eaux par des rejets directs des effluents des mines dans les cours d'eaux, les huiles usagées des moteurs et les produits chimiques (les piles usagées abandonnées au fond des puits contenant du manganèse ou plomb).

Photo 5: Exploitation de l'or à Bozoum



Source : MMG, DPPDA

Depuis un certain temps, il y a un non-respect des mesures de sauvegarde environnementale par les sociétés qui opèrent dans le secteur minier. A la suite des plaintes des populations, le parlement a diligenté une enquête en juillet 2019 et a conclu à « un désastre écologique dans la région de Bozoum et une pollution de la rivière Ouham ».

Les cas de non-respect des engagements se multiplient, qu'ils soient sociaux (comme la construction des écoles ou de dispensaires) ou bien environnementaux comme les problèmes liés à l'utilisation du mercure et du cyanure dans les processus de transformation.

4.1.4. Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

La cible 6.5 : assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient

Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la GIRE

Au niveau mondial, il est établi que les plus grands objectifs de développement dans l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles ne sauront être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable.

En termes simplifiés, la GIRE est une réforme multidimensionnelle portant sur les aspects

institutionnels, juridiques, économiques, et techniques des ressources en eau, permettant de favoriser le développement et la gestion coordonnée de celles-ci, en vue de maximiser de manière équitable le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux.

Elle est fondée sur une vision globale qui tient compte de la dynamique des ressources en eau au sein des espaces naturels que sont les bassins hydrographiques ou les aquifères, avec une implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau dans un nouveau cadre de gestion, permettant de concilier au mieux l'ensemble des usagers pour le développement continu, tout en préservant les besoins des générations futures.

Les étapes majeures qui ont marqué le processus GIRE de la RCA sont essentiellement (i) la préparation d'une feuille de route en vue de l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) de la RCA ; et (ii) la sensibilisation des acteurs nationaux sur la GIRE.

La note de l'indicateur est la moyenne des notes relative aux quatre dimensions de la GIRE, lesquelles représentent les moyennes des notes obtenues aux questions. Globalement, la RCA a obtenu la note de 31 qui correspond à la catégorie de mise en œuvre de la GIRE « **moyen-faible** ».

Tableau 16: progrès dans la mise en œuvre de la GIRE

Dimensions de la GIRE	Notation sur 100
Environnement favorable	50
Institutions et participation	42
Instruments de gestion	12
Financement	20

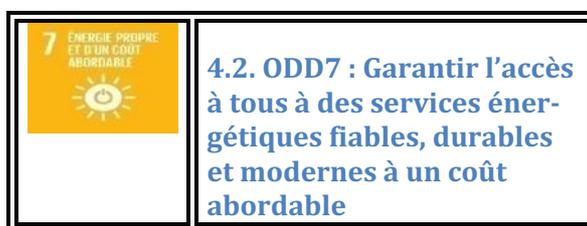
Source : MDERH, 2017

Selon les notations, la RCA a des difficultés de financement et surtout de la maîtrise des instruments de gestion. Ainsi, l'examen de l'état d'avancement du processus GIRE en RCA, révèle de nombreuses contraintes. Il s'agit de :

- l'absence d'un système efficace de portage du processus GIRE du pays ;

- la non-définition au plan conceptuel du nouveau cadre de gestion des ressources en eau à mettre en place. ;
- l'absence d'une « masse critique de cadres du secteur de l'eau » avec une forte ambition d'opérationnalisation de la GIRE à l'échelle du territoire national.

La démarche qui privilégie au préalable l'approche participative, a le mérite de définir sans ambiguïté le chemin à suivre en matière de construction et de mise en place effective des différents maillons de la GIRE, afin d'éviter les tâtonnements conjoncturels liés aux changements institutionnels et/ou politiques.



4.2.1 Potentialités du secteur de l'énergie

La RCA dispose d'une bonne base énergétique particulièrement en combustibles ligneux et en énergies nouvelles et renouvelables. Le potentiel hydroélectrique, comme l'a révélé l'inventaire des ressources, offre plus de 40 sites qui sont aménageables en petites centrales hydroélectriques dont les puissances pourraient varier entre 5 et 180 MW. Cependant, le pays fait face à plusieurs défis dans la mise en œuvre de l'électrification rurale. La faible densité de la population et l'inégale répartition spatiale ont constitué un facteur de non rentabilité économique des investissements et l'élimination des projets de développement créant de fait des zones d'exclusion, contraire au 10^{ème} principe pour l'engagement international dans les Etats fragiles. Enfin, la population centrafricaine bénéficie difficilement à temps partiel de l'électricité produite et distribuée par l'ENERCA.

D'autres sources d'énergie ont été explorées. Il s'agit d'abord de l'énergie solaire. La moyenne annuelle de l'irradiation solaire est

estimée à 5,34 kWh/m²/j répartie sur tout le territoire pour une température moyenne de 24,1 °C. La partie Nord-est du pays et la partie Centre bénéficient d'un ensoleillement journalier dont la durée, suivant les régions et les saisons, varie de 10 à 12 heures, suffisant pour faciliter le développement de l'électricité photovoltaïque. Les autres sources potentielles pour la production d'énergie sont l'uranium et le lignite qui ne sont pas encore exploitées.

4.2.2 Cadres juridique et institutionnel de l'énergie

Le Gouvernement a adopté par Décret n° 10.092 du 18 mars 2010, le document de Politique Energétique Nationale (PEN) dont l'objectif global est de « contribuer à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie par l'augmentation du taux d'accès à l'électricité et d'assurer l'indépendance énergétique dans une sécurité d'approvisionnement de l'énergie en interconnexion avec les autres pays ». Cette orientation globale se décline en cinq (5) objectifs spécifiques à savoir, (i) améliorer les capacités institutionnelles en matière de management stratégique du secteur de l'énergie, (ii) garantir la continuité de la fourniture de l'énergie à toutes les entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire à un coût compétitif, (iii) assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques liés aux activités dans le domaine de l'énergie, (iv) assurer l'indépendance et la sécurisation d'approvisionnement en énergie du pays et, (v) assurer la gouvernance du secteur de l'énergie dans le cadre d'un système interconnecté, sous régional, régional et international

En 2005, un nouveau Code de l'électricité a libéralisé la production, le transport et la distribution d'électricité, et autorisé les auto-producteurs. Cependant, les prix à la consommation de l'électricité sont administrés. L'offre d'électricité de l'unique centrale hydroélectrique de Boali est d'environ 20 MW, très insuffisante par rapport à la demande.

Dans le RCPCA, le Gouvernement a mis l'accent sur les investissements visant à accroître la fourniture de l'énergie électrique aux ménages et aux entreprises. Pour ce faire, la stratégie du Gouvernement prévoit la réhabilitation des centrales thermiques dans les préfec-

tures, la création des centrales hydroélectriques à petite échelle avec des puissances variant de 5 à 180 MW, les investissements dans le réseau de distribution, l'interconnexion avec les pays limitrophes et la construction de nouvelles capacités majeures de production hydroélectrique, comme les barrages sur les fleuves de la Lobaye ou de la Sangha à moyen terme.

Le secteur de l'énergie est géré par le Ministère en charge du Développement de l'Energie et des ressources Hydrauliques. Les principales attributions sont : (i) assurer la gestion durable des ressources énergétiques et faire prendre des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques (ii) veiller à la réalisation des études d'impact environnemental et social des activités des projets dans le secteur de l'énergie et (iii) promouvoir le développement de l'électrification rurale.

La gouvernance du sous-secteur de l'électricité est assurée par la direction générale de l'énergie et un organe sous-tutelle à savoir l'Energie Centrafricaine (ENERCA).

L'ENERCA est la société d'Etat chargée de la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire.

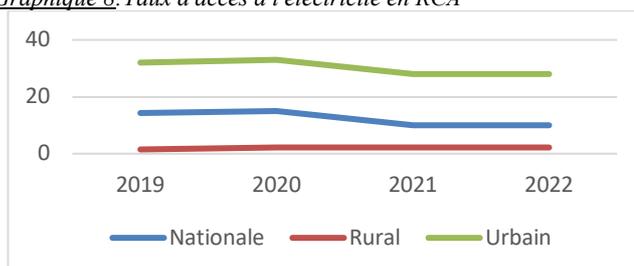
4.2.3 Progrès sur le plan économique

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Indicateur 7.1.1 : Taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité est d'environ 10 % en 2022 (6% au réseau de distribution et 4% par d'autres sources dont le solaire).

Graphique 8: Taux d'accès à l'électricité en RCA



Source : ICASEES 2021

Le taux d'accès à l'énergie cache beaucoup de disparités selon les régions et entre milieu urbain et rural.

Pour améliorer l'accès à l'énergie, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires comme la Chine et la Banque mondiale, a entrepris la construction de champs solaires, l'éclairage public dans les villes avec les capteurs solaires.

Dans le cadre du RCPCA, le Gouvernement à travers l'ENERCA avec l'appui de la Banque Mondiale et l'AFD réalise des travaux de réhabilitation des usines de Boali 1 et 2 pour 10,5 millions USD. La BAD appuie la restauration des unités de la centrale thermique de Bangui et finance l'extension de Boali 2 en vue de doubler sa capacité. La Chine a entrepris l'installation d'une turbine de 10 MW au pied du barrage de Boali 3. Les travaux ont été suspendus suite à la crise de 2013. La recherche de financement est en cours pour la reprise. Dans le cadre de la seconde composante de cet EPRP, 101 000 lampes fluorescentes compactes (LFC) à efficacité énergétique ont été distribuées à plus de 25000 ménages.

Photo 6 Champ solaire de la ville de Bambari



Source : Bureau de Préfecture de la Ouaka, 2023

La quatrième composante concerne l'installation de nouveaux câbles, transformateurs et autres améliorations apportées au réseau de distribution. Un transformateur électrique de 10 MVA et un disjoncteur ont également été installés à la sous-station de Bangui pour augmenter la capacité de transfert du réseau

¹⁹ Première Urgence Internationale : RCA – Stratégies d'approvisionnement de carburant en province, Novembre-Décembre 2021

de sous-transmission et de deux transformateurs élévateurs de tension. 5 500 compteurs prépayés ont été installés en Juillet 2016.

Indicateur 7.1.2 : Proportion de la population utilisant principalement du carburant et technologies propres

La consommation de carburant du pays est estimée à 120 000 m³, soit 120 000 000 litres. Rapporté à la population, cela donne une proportion de 20,68% de la population utilisant principalement le carburant. En dehors de la ville de Bangui qui dispose de stations service, toutes les préfectures du pays sont approvisionnées par des stations service mobiles¹⁹.

Selon les données de l'Enquête à indicateurs multiples (MICS) de 2019-2020, le pourcentage des ménages dont la source d'énergie primaire pour la cuisson, le chauffage et l'éclairage est à base de combustibles et de technologies propres est de 0,6. Ce résultat reflète le faible taux de couverture du pays par des sources d'énergie propres à savoir gaz domestique, pétrole lampant, essence et gasoil. Ce chiffre traduit le fait que les ménages font encore plus recours aux bois de chauffe et les défriches agricoles pour satisfaire leurs besoins en énergie.

Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Indicateur 7.2.1 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

En vue de mesurer les progrès enregistrés dans cette cible, il a été fait appel à un indicateur proxy : part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie.

Tableau 17: Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie par source

Source d'énergie renouvelable	Part dans la consommation totale d'énergie (%)
Hydroélectricité	36
Energie solaire	49
Production thermique	15

Source : ENERCA

L'hydroélectricité et l'énergie solaire sont les principales sources de production et consommation d'énergie. La thermique est en repli et vient en appui aux autres sources.

Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Indicateur : 7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

Cet indicateur sert à mesurer la part de l'énergie dans la formation du PIB. Cependant, il n'a pas pu être mesuré.

Face à l'insuffisance de l'offre du service public de l'électricité, les opérateurs économiques s'équipent individuellement de groupes électrogènes à essence ou à gas-oil avec des coûts exorbitants ainsi que tous les risques d'émission de gaz à effet de serre. C'est le cas des sociétés minières, des agro-industries, des industries du bois et des missions religieuses et autres services.

Cible 7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

Indicateur 7.a.1 : Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche/développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

L'indicateur proxy pour mesurer les progrès est : **Investissement dans le secteur de l'énergie renouvelable par source (Etat/PTF/IDE), nature (production, R&D)**

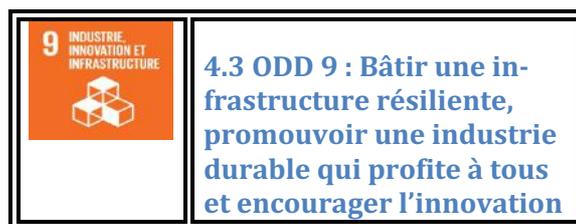
Le pays bénéficie actuellement d'investissements importants dans le secteur de l'énergie. La Banque mondiale et d'autres PTF financent trois grands projets : (i) Projet d'amélioration des services d'eau et d'électricité (PASEEL) d'un montant de 20 million US \$ qui vise à

améliorer la disponibilité du service, (ii) le projet d'urgence de fourniture et d'accès à l'électricité (PURACEL) d'un montant de 65 million US \$ qui vise à augmenter la production nationale d'électricité et (iii) le projet d'accès et de renforcement du secteur de l'électricité (PARSE) d'un montant de 113 million US\$ dont l'objet est d'améliorer le taux d'accès, la fourniture de kits solaires à 60.000 ménages et l'équipement d'hôpitaux et d'établissements scolaires.

Avec l'appui du FEM et du PNUD, un "projet de promotion d'investissement dans de petits mini-réseaux hydroélectriques" a été mis en place pour fournir des services d'électricité aux zones rurales et formuler un modèle commercial approprié devant assurer la durabilité des mini-réseaux basés sur le développement de petites centrales hydroélectriques dans le pays. L'apport du FEM est de 3 millions USD. De petites centrales hydroélectriques pilotes vont être développées dans quatre sous/préfectures pour fournir des services d'électricité à plusieurs villages à travers des mini-réseaux pour les activités génératrices de revenus et l'utilisation des ménages et des communautés. Ce projet contribuera à la réduction du CO₂.

Aussi, dans le cadre du renforcement de l'offre de l'électricité et pour apporter une réponse aux problèmes de délestage, notamment en ce qui concerne l'éclairage public, le Gouvernement, avec l'appui du Fonds Saoudien, a mis en place un projet d'éclairage de Bangui en lampadaires solaires et d'acquisition de quatre (04) générateurs de 2,5 MW chacun. Ce projet devrait permettre d'éclairer 35 avenues de la ville de Bangui et contribuer ainsi au renforcement de la sécurité dans la dite ville.

Toutes ces actions contribuent à l'amélioration de l'accès au service d'énergie et à l'atteinte de l'ODD d'ici à l'horizon 2030.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation sont indissociables et indispensables pour la transformation d'une économie, pour l'amélioration du bien-être des citoyens et pour une société écologiquement durable et résiliente au climat.

4.3.1. Les Potentialités en matière d'infrastructures et d'industrie

Les potentialités de la République Centrafricaine dans le domaine des industries extractives sont énormes. Le pays dispose plus de 470 indices miniers qui demeurent faiblement exploités. Seulement deux (Or et Diamants) sont exploités. Le pays dispose d'une potentialité agricole avec des terres arables estimées à 15 millions d'ha, des terres de pâturage à plus de 16 millions d'ha favorables au développement des agro-industries, des entreprises agro-alimentaires, et au développement du commerce. Car ces secteurs ont une disponibilité des matières premières favorables, à faible coût de main d'œuvre, avec prix de location des terres abordable, ce qui pourrait attirer les investisseurs internationaux.

En matière de développement des infrastructures, le relief et le climat de la République Centrafricaine sont favorables au développement des infrastructures adéquates. Ce qui pourra permettre l'amélioration de la connectivité des régions et des préfectures du pays via les infrastructures de transports, le développement des pistes rurales.

Par ailleurs, le pays dispose d'une superficie de 3,8 millions ha des forêts favorable au développement des entreprises forestières.

4.3.2. Cadre Juridique et Institutionnel

En RCA, les efforts en matière d'industrialisation et de promotion des industries innovantes se traduisent par la création d'un département chargé du commerce et d'industrie, la mise en place de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat, du Comité National d'Investissement et du Guichet Unique de Formalité des Entreprises. Par ailleurs, les efforts du gouvernement se traduisent aussi par la délimitation des nouvelles zones industrielles du pays (9^{ème} Arrondissement de Bangui), par le développement des projets dans le domaine

de l'énergie, de l'accord de ZELCAF, la mise en place d'un fonds de garantie au profit des entreprises, la Loi sur le Partenariat Public-Privé, par le Code d'investissement, Code des Marchés Publics, Code des PME/PMI, Code Minier, Code Forestier, etc.

Dans le domaine des industries extractives, des mesures sont prises pour attirer les investissements dans le secteur minier, notamment en améliorant la gestion du cadastre minier et en facilitant l'accès aux données géo scientifiques. Une Stratégie de répression de la fraude sera mise en œuvre et la collaboration avec les forces de sécurité minière sera renforcée, afin de mieux contrôler l'exploitation informelle et réprimer les trafics. La conformité au Processus de Kimberley sera étendue au-delà de la zone Sud-Ouest, afin d'intensifier la formalisation des mines artisanales de diamant. Les capacités de l'administration seront renforcées afin qu'elle puisse mieux gérer le secteur, négocier avec les investisseurs potentiels.

En matière des infrastructures, le pays s'engage à travers les Ministères des Travaux Publics, Ministère de l'Urbanisme et le Ministère des Transports ainsi que le Ministère de l'Economie à fournir les infrastructures pour le développement du pays. Depuis 2019, le gouvernement a confié un certain nombre de projets, de réalisation des travaux à l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Publics-République Centrafricaine (AGETIP - CAF). L'AGETIP-CAF est une association d'intérêt public, à but non lucratif, créée par le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale. Dans le cadre du PURISU, l'AGETIP-CAF intervient en qualité de Maître d'ouvrage délégué.

4.3.3. Progrès au niveau économique

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.

La RCA tout comme les autres pays au monde a fait de développement des infrastructures, l'une de ses priorités et cela s'est

traduit par ses engagements au niveau national dans le pilier 3 du RCPCA et au niveau international par des projets intégrateurs au niveau sous régional (CEMAC, CEEAC)²⁰, régional (Afrique)²¹, tout en s'inscrivant dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

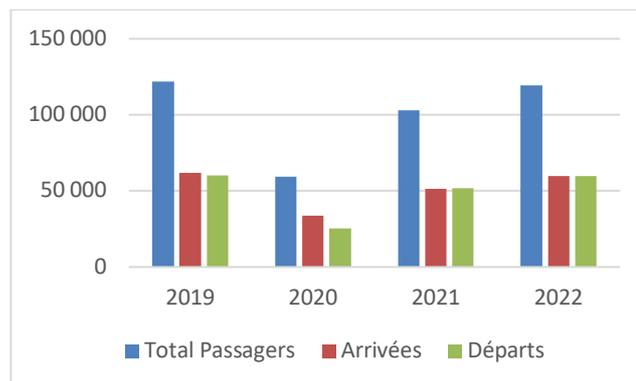
Dans le domaine de transport, le réseau routier représente 90 % des infrastructures de transport du pays. La densité du réseau routier reste faible : 1,5 km pour 100 km² contre une moyenne de 15 km pour 100 km² en Afrique subsaharienne. Ce qui signifie que la majeure partie du pays se situe effectivement à l'écart de tout axe routier, et ne dispose donc pas d'un accès aux marchés et aux services de base.

Indicateur : 9.1.2 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport :

Au niveau Aérien

Au niveau du transport aérien, l'évolution de transport de passagers montre que le nombre total des passagers transportés par voie aérienne a baissé entre 2019 et 2022, passant respectivement de 121 943 passagers en 2019 à 119 400 passagers en 2022, soit une baisse de 2 543 sur 4 ans. L'année 2020 a enregistré la plus forte baisse : le nombre de passagers est passé de 121 943 en 2019 à 59 449 passagers. Cette situation est due en grande partie à la pandémie de Covid-19 liée à la fermeture de certains aéroports au niveau mondial, la suspension des vols à destination du pays, la réduction du nombre des passagers par vols par compagnie aérienne.

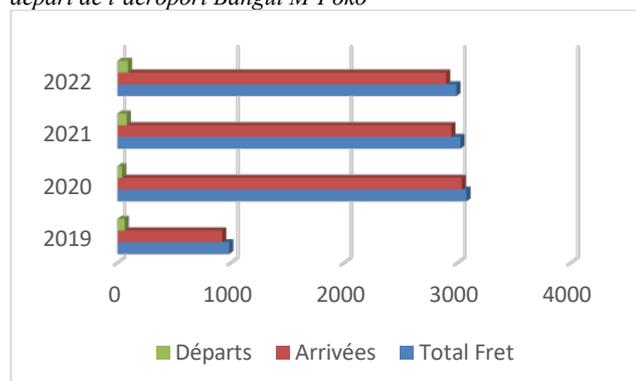
Graphique 9: Transport de passagers à l'arrivée et au départ de l'aéroport de Bangui M'Poko



Source : ICASEES, ASECNA, 2022

En termes de quantité de fret à l'arrivée et au départ de l'aéroport Bangui M'Poko, le total de fret a évolué de manière croissante, passant respectivement de 985 tonnes en 2019 à 3024 tonnes en 2021, puis à 30 000 tonnes en 2022. La quantité de fret en tonnes à l'arrivée est passée de 922 en 2019 à 3038 en 2020, puis 2943 en 2021, et 30 000 en 2022. Cependant, la quantité de fret (en tonne) aux départs, est passée de 62,5 en 2019 à 40 en 2020, puis à 80 en 2021 et 91 en 2022. Quand bien même l'évolution est à la hausse, l'écart se creuse et demeure énorme entre la quantité de fret à l'arrivée et au départ.

Graphique 10: Quantité de fret (en tonne) à l'arrivée et au départ de l'aéroport Bangui M'Poko



Source : ICASEES, ASECNA, 2022

De manière globale, le pays enregistre un progrès plus ou moins satisfaisant au regard de l'évolution des chiffres en ce qui concerne le mode de transport aérien.

²⁰ Développement des infrastructures en Afrique Centrale : au-delà des maillons manquants. Commission Economique pour l'Afrique/UN

²¹ Programme pour le développement des infrastructures en Afrique : Interconnecter, intégrer et transformer un continent

Au niveau Terrestre

Au regard des données du Bureau d’Affrètement Routier en Centrafricain (BARC), l’évolution de la quantité de marchandises (en tonnes) acheminées par voie routière est à la baisse depuis 2019 au niveau des entrées comme au niveau des sorties. Au niveau des entrées, elle est passée de 198 099 tonnes en 2019 à 316 366 Tonnes en 2020 avant de baisser respectivement de 245 546 tonnes en 2021 à 154 336 tonnes en 2022. Au niveau des sorties, la tendance reste même, passant de 157 779 tonnes en 2019 à 235 141 en 2020, puis à 203 114 tonnes en 2021 à 154 610 tonnes en 2022.

Graphique 11: Evolution de la quantité de marchandises (en tonnes) acheminées par voie routière en tonnes



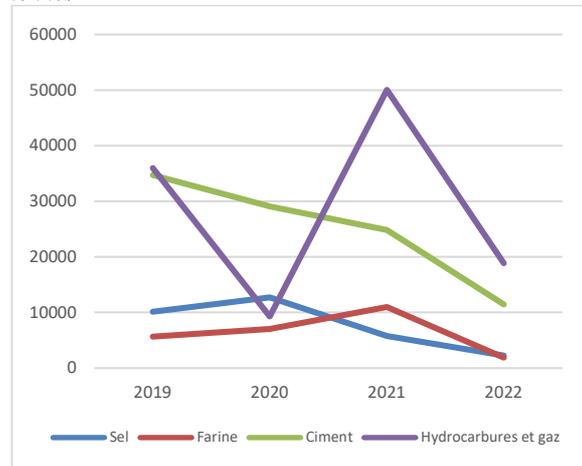
Source : ICASEES, BARC, 2022

Les principales marchandises acheminées par voie routière en tonnes en RCA sont entre autres le ciment, la farine, le sel et les hydrocarbures et Gaz. L’évolution des entrées de ces marchandises entre 2019 et 2022, montre une baisse sensible. La quantité des hydrocarbures et gaz a baissée entre 2019 et 2020, puis entre 2021 et 2022, passant de 36 000 tonnes en 2019 à 9 292 en 2020 avant de revenir à 50 000 tonnes en 2021, et de chuter à nouveau à 18 810 tonnes en 2022. Cette évolution à la baisse d’entrées des hydrocarbures et de gaz est due en grande partie par la guerre en Ukraine et l’augmentation sans précédente des prix de baril du pétrole. Ajouter à cela, la position des marqueteurs en République Centrafricaine qui ne peuvent pas supporter les coûts d’acheminement liés aux carburants.

La situation reste identique au niveau des produits comme la farine, le ciment et le sel qui évoluent à la baisse depuis 2019. Cette situa-

tion amène à se poser des questions sur la capacité d’importation et de compétitivité du pays.

Graphique 12: Evolution de la quantité transportée (tonnes) des principales marchandises entrées par voie terrestres en tonnes

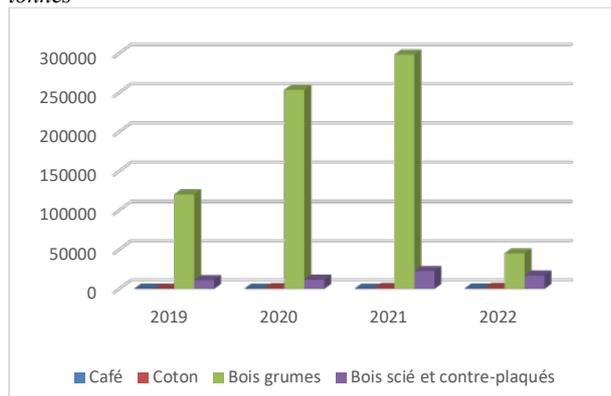


Source : ICASEES, BARC, 2022

L’analyse des principales marchandises sorties par voie terrestres en tonnes de la RCA depuis 2019, montre que le pays exporte des bois grumes, du coton, du café et des Bois scié et contreplaqués. Entre 2019-2021, les sorties des bois grumes sont passées respectivement de 120 272 tonnes (2019) à 253 487 tonnes (2020), et à 298 338 tonnes (2021), soit une évolution croissance. Ce qui témoigne l’exportation accrue de cette matière. Cependant, entre 2021 et 2022, les sorties des bois grumes ont fortement baissées, passant de 298 338 tonnes en 2021 à 45 118 tonnes en 2022. Cette situation pourrait être expliquée par la pandémie du covid-19, la guerre Russo-Ukrainienne, l’augmentation des prix du baril de pétrole.

Les sorties du Coton et du Café qui sont considérés comme les principaux produits d’exportation agricole (Agriculture de rente) du pays enregistre une faible sortie. La situation en grande partie s’explique par la faible production liée à l’instabilité dans les zones de production de ces produits, par la variation des prix au niveau mondiale. Ajouter à cela, la qualité produite.

Graphique 13: Evolution de la quantité transportée (tonnes) des principales marchandises sorties par voie terrestres en tonnes



Source : ICASEES, BARC, 2022

La RCA possède également un réseau de voies navigables de quelque 5 000 km, concentré autour des fleuves Oubangui et Sangha, et reliant directement Bangui à Brazzaville et à Kinshasa. La majeure partie des produits pétroliers importés par la RCA transitent par le fleuve à partir de Kinshasa, pour un coût de transport fluvial 40 fois moins élevé que celui du transport routier.

Le transport aérien, bien que vital pour ce pays enclavé, demeure lui aussi sous-développé, avec pour seul aéroport international celui de Bangui MPOKO.

En engageant le pays dans la mise en œuvre des ODD, les autorités nationales ont entrepris des actions appuyées par des partenaires techniques et financiers pour développer les infrastructures en vue de désenclaver les régions du pays, transformer l'économie centrafricaine et améliorer le bien-être de la population.

Les efforts en matière des infrastructures se sont traduits par les projets d'amélioration d'environ 1700 kilomètres de routes régionales dans les zones Nord-Est et Sud-Ouest de la République Centrafricaine. Les régions ciblées par ces projets sont les préfectures de la Nana-Gribizi, la Vakaga, la Mambéré-Kadéï, et la Lobaye.

Dans même optique de désenclavement des régions de la RCA à travers le RCPCA, l'Union Européenne sur Fonds Békou a financé la réhabilitation des infrastructures essentielles

pour favoriser le développement socio-économique des régions centrafricaines entre 2018 et 2021. En termes de résultats de programme, 11 ponts ont été installés dans les préfectures de Lobaye, Ombella-Mpoko, Ouham Pendé et Mbomou.

Photo 7 Nouveau pont de Bamingui sur la route de NDELE



Source : UNOPS 2022

Toutefois, dans le cadre de développement des villes pilotes après les périodes de crise, la Ville de Bambari Chef-Lieu de la Préfecture de la Ouaka a connu une transformation structurelle en matière des infrastructures. Des routes, des bâtiments administratifs, des écoles, des hôpitaux, une Gare Routière ont été construits et/ou réhabilités. Ceci grâce aux appuis multiformes des partenaires techniques et financiers dans le cadre mise en œuvre du RCPCA.

Photo 8 infrastructure routière de la ville de Bambari



Source : Bureau de préfecture de la Ouaka

Par ailleurs, à travers le projet PARIR financé par la BAD, les infrastructures rurales ont été réhabilités dans certaines préfectures du pays. A titre d'illustration, la piste rurale Bambari-Lihoto a été construite, la réhabilitation du corridor Douala-Bélôko-Bangui a été un projet de grande envergure qui facilite non

seulement la circulation des biens et services et des personnes mais aussi de renforcer les échanges économiques entre le Cameroun et la RCA. Par ailleurs, la réhabilitation de l'artère Kaga-Bandoro-Ndélé et Bossembélé-Yaloké, le bitumage de l'axe Garoua-Boulai-Baoro.

Après plusieurs années de crise qui ont impacté négativement le développement des infrastructures, le gouvernement centrafricain par l'entremise du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, dans le cadre des relations multilatérales avec PTF ; certaines routes de la capitale Bangui ont été reconstruite, réhabilités, et bitumés. A titre d'illustration, entre 2016 et 2022, l'Avenue « Pr Faustin Archange TOUADERA », l'Avenue « Baikoua », les traçons « Ngaragba-Kassai », « Kassai-Boy-Rabe ». L'axe Aéroport Bangui-Mpoko-Centre-Ville et bien d'autres en cours d'exécution.

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

L'industrialisation durable a toujours été au cœur du processus de développement du secteur privé d'une économie. Les entreprises dynamiques et compétitives, sont à même d'assurer la transformation structurelle d'une économie inclusive et à forte valeur ajoutée.

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant

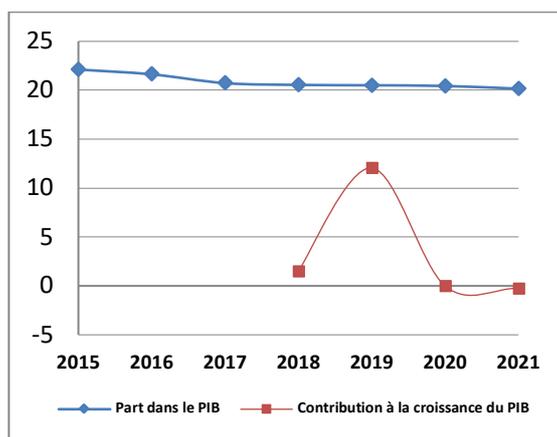
L'industrie manufacturière en RCA est constituée de quelques entreprises qui opèrent dans le domaine de boissons, de sucre, des cigarettes, de la savonnerie, etc.

Le secteur industriel de la RCA peine à se développer suite à la persistance des crises sécuritaires et sanitaires.

La part de la valeur ajoutée du secteur (y compris construction) dans le PIB n'a cessé de décroître depuis 2015 malgré un regain observé

dans le sous-secteur des constructions et celui de l'agroalimentaire. La contribution du secteur dans la croissance annuelle du PIB reste très faible.

Graphique 14: Valeur ajoutée de l'industrie



Source : Indicateurs du Développement dans le monde, 2022

Toutefois, la contribution de l'industrie manufacturière et du secteur de commerce est non négligeable dans la formation du PIB (environ 18 % et 14 % respectivement en 2018)²²

Indicateur 9.2.2 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

La contribution du secteur industriel à l'emploi reste faible en République centrafricaine. Car, la pandémie de COVID-19 a impacté des emplois dans les chaînes d'approvisionnement manufacturières et a entraîné le licenciement de travailleurs ou une réduction de leur temps de travail.

En conséquence, la part de l'emploi dans ce secteur a diminué depuis 2019, après le déclenchement de la pandémie. Selon l'étude d'impact de Covid-19 sur l'économie Centrafricaine réalisée par l'ICASEES et le PNUD en 2020, les chiffres d'affaires de 59% des en-

²² Ministère Français de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. Direction Générale du Trésor. République Centrafricaine : Indicateurs et Conjoncture. 2022

treprises ont considérablement baissé, entraînant la fermeture de 28% d'entre elles, dont 3% définitivement.

Tableau 18: Part de l'emploi industriel et service dans l'emploi total (%)

	2015	2016	2017	2018	2019
Industrie	6,56	6,46	6,37	6,30	6,26
Service	21,61	22,25	22,85	23,39	23,88

Source : Indicateurs du Développement dans le monde, 2022

Par ailleurs, le faible emploi de ce secteur est dû par un nombre insuffisant des entreprises, par manque d'accompagnement des entreprises, le problème d'accès aux marchés internationaux, le problème de main d'œuvre qualifié et disponible, l'accès difficile aux financements, ainsi que de leur capacité de résilience face aux chocs exogènes.

Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment les petites entreprises industrielles aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables et leur intégration aux chaînes de valeurs et aux marchés

Indicateur 9.3.1 : Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie

Il n'existe pas de statistique concernant les indicateurs de cette cible.

Indicateur 9.3.2 : Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit

En RCA, les entreprises industrielles quand bien même peu nombreuses constituent un des maillons important du secteur privé du pays.

Cependant, les données sur les petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou un crédit auprès des établissements bancaires s'avèrent difficiles. Car l'inclusion financière reste une préoccupation majeure pour le développement économique du pays.

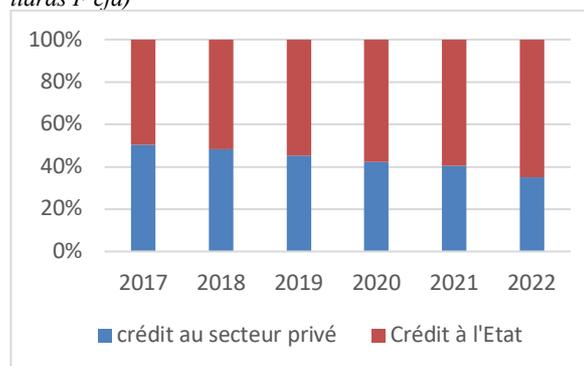
De même, le pays ne dispose pas d'une stratégie nationale d'inclusion financière. L'exclusion financière reste répandue tant en milieu urbain qu'en milieu rural avec un taux d'environ 7% seulement de la population active qui

détient un compte auprès des institutions financières formelles. Au niveau national 86% de la population adulte ne possède pas un compte bancaire.

Ainsi, l'analyse des crédits accordés au secteur privé centrafricain constitué des grandes entreprises, des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des Petites et Moyennes Industries (PMI) permettra de comprendre de manière profonde que la question d'accès au financement des industries en RCA demeure une préoccupation majeure.

Le graphique ci-dessous permet d'observer le volume des crédits accordés au secteur privé et à l'Etat au cours de ces six (6) dernières années.

Graphique 15: Évolution des crédits à l'économie (en milliards F cfa)



Source : Données BEAC et Auteurs

Il ressort de ce graphique que le crédit au secteur privé reste faible, à 13 % du PIB en 2018 et 11% en 2022. Les petites entreprises industrielles ne bénéficient que d'une infime partie.

Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

La RCA ne dispose pas encore des données sur cet indicateur.

Indicateur 9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

Le nombre de chercheurs n'est pas déterminé et connu en RCA.

Cible 9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures

L'aide publique au développement (APD) se définit par le comité d'aide au développement de l'OCDE, comme l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Selon les données de OCDE²³, l'APD en RCA a régulièrement cru sur la période 2017 – 2020. Et ce, dans le cadre de financement du RCPCA. Car, pour relever les défis de développement des infrastructures planifié dans le RCPCA, des portefeuilles des projets du Ministère de l'Urbanisme a connu une allocation des ressources à hauteur de 10 milliards avec un taux de décaissement de 79% pour des travaux dans la ville de Bangui. Au Ministère de Transport et de l'aviation civile, les ressources ont été allouées à hauteur de 2 milliards de FCFA pour la mise en œuvre des projets promoteurs en matière d'Appui à la Gouvernance des Infrastructures Régionales et Nationales en Afrique centrale et d'appui à l'autorité Nationale de l'Aviation Civile. De même, le Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier a obtenu un décaissement à la hauteur de 134 Million d'Euro²⁴ entre 2016-2021 pour la mise en œuvre des portefeuilles des projets.

9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie

En 2014, l'indice de développement des TIC plaçait le pays au dernier rang du classement de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Cependant, avec l'engagement du pays à mettre en œuvre les objectifs de développe-

ment durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement avec l'aide des PTF et le secteur privé a multiplié des efforts pour améliorer l'accès de la population aux TIC avec la construction de la liaison en fibre optique.

Les efforts engagés ont permis de constater que le nombre des abonnements à la téléphonie mobile en % de la population est passé de 27,65% en 2015 à 33,62 % en 2019 et à 37,91% en 2020, soit une progression en moyenne de 29% à 30% en six (6) ans.

Le nombre des utilisateurs d'internet en pourcentage de la population est passé de 2,9% en 2015 à 10,4% en 2020 et 2021, soit une progression de 7,5%. Ce qui montre qu'il y'a un progrès dans ce sens malgré que le prix demeure encore élevé dans le pays. Par ailleurs, il convient de noter que l'accès au haut débit reste encore hors de portée d'une grande partie de la population.

Toutefois, la réforme de 2023 fixant l'augmentation des prix de communication à 7% devrait impacter négativement le nombre d'utilisateurs d'internet dans le pays.

Le tableau ci-dessous permet de mieux apercevoir l'accès aux TIC par type de technologie en RCA.

Tableau 19: Accès aux TIC par type de technologie

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Abonnements à la téléphonie mobile (%)					
27,65	27,51	25,57	27,41	33,62	37,91
Abonnements à la Téléphone Fixe					
1881	1964	2104	2193	2000	2000
Utilisateurs d'Internet (% de la population)					
2,9	3,1	4	5,1	8,3	10,4

Source : Indicateurs du Développement dans le monde, 2022

4.3.4. Progrès au niveau social

Indicateur 9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

²³ https://public.tableau.com/views/OECDDACAidataglace-byrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showViz-Home=no

²⁴ RCPCA, 2020

La question relative à l'accès et à la mobilité de la population rurale aux moyens de transports constitue une préoccupation majeure en République Centrafricaine. Car la majorité des régions du pays ne sont pas désenclavées malgré les efforts engagés par le pays depuis des décennies avec l'appui des partenaires au développement.

A partir des données issues du rapport de l'AFD²⁵, 20 à 40% de la population rurale centrafricaine vivent à moins de 2 Km d'une route praticable toute l'année. L'indicateur Rural Access Index (RAI) de la RCA, montre que l'enclavement des populations rurales centrafricaines demeure préoccupant du point de vue de la mise en œuvre des projets de développement notamment dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles. Le pourcentage de la population pouvant accéder à une route praticable en toute saison en moins d'une demi-heure pose la problématique de la capacité à se déplacer dans les zones rurales.

4.3.5. Progrès au niveau environnemental

9.4.1 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée

Selon les données de Country Economy/Quarter-Emission de CO2, les émissions de CO2 de la RCA ont augmenté de 0,018 mégatonnes en 2021 par rapport à 2020 (6,98%).

Les émissions de CO2 en 2021 étaient de 0,276 mégatonnes, ce qui place le pays dans le groupe des pays peu polluants au monde.

Outre ses émissions totales de CO2 dans l'atmosphère, qui dépendent logiquement, entre autres variables, de la population du pays, il convient d'analyser le comportement de ses émissions par habitant. Dans le tableau ci-dessous, les émissions de CO2 par habitant en RCA, n'ont pas changé en 2021, où elles ont été de 0,05 tonnes par habitant.

Enfin, il est intéressant d'observer le comportement des émissions de CO2 pour 1 000 dollars de PIB, qui mesure, pour un même pays « l'efficacité environnementale » avec laquelle il

est produit dans le temps. Au cours de la dernière période, la RCA a émis 0,06 kilos pour chaque 1 000 \$ de PIB, le même qu'en 2020.

²⁵ AFD, La Mobilité en Milieu Rural. Une condition indispensable pour l'atteinte des ODD.

Tableau 20: Evolution de la situation de l'émission de CO2 de la République Centrafricaine

	CO2 Total Mt	CO2 Kg/1000 \$	CO2 tonnes par Habitants
2021	0,276	0,08	0,05
2020	0,258	0,06	0,05
2019	0,281	0,06	0,05
2018	0,272	0,06	0,06

Source: Countryeconomy.com/Quatar-Emissions CO2, 2022.

4.3.6. Défis et perspectives

La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions négatives sur la réalisation de certains projets dans le domaine des infrastructures. Car, les fonds ont été réorientés vers la lutte contre la pandémie par bon nombre des PTF et même par le gouvernement. Au niveau du gouvernement cela s'est traduit par la réduction des budgets extraordinaire en capital alloué aux infrastructures.

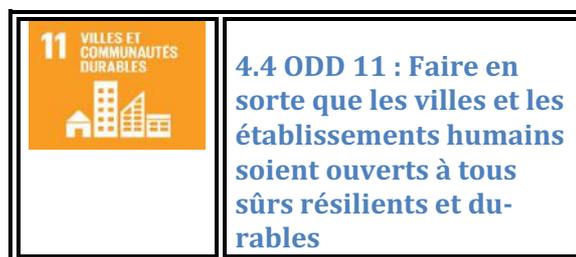
- Suppression et/ou diminution des allocations pour le secteur
- Suppression des appuis budgétaires ;
- Instabilité sécuritaire dans certaines zones pilotes de mise en œuvre des projets des infrastructures ;
- La crise en Ukraine avec des conséquences sur le prix du Baril de pétrole.

L'un des défis en matière d'infrastructures en RCA reste la connectivité au milieu rural. Car elle est fortement liée à la densité de la population (dans certaines communes et/ou villages), au niveau de la production agricole, au taux de pauvreté, et aussi au manque de planification et de priorisation ainsi que de l'insécurité dans certaines zones du pays.

Par ailleurs, l'un des défis majeurs du pays en matière d'atteinte des ODD est l'inclusion financière. L'exclusion financière du plus grand nombre de la population reste répandue.

Les crises successives ont vu la destruction de nombreuses infrastructures vitales pour le développement du pays telles que les routes et les ponts. L'absence de ces infrastructures de transport ou leur dégradation rendent diffi-

ciles les déplacements mais aussi renchérissent leurs coûts ce qui limitent la circulation des biens et des personnes entre les différentes régions de Centrafrique et aussi vers les pays voisins.



Sur les 6.091.097 habitants que compte la RCA, 2.592.236 habitants, soit 42,55 % résident en milieu urbain et 3.436.790, soit 57,45 % en milieu rural. Ce fort taux d'urbanisation de la population est expliqué par plusieurs facteurs dont les principaux sont : l'exode rural et les déplacements internes des populations dus aux conflits armés auxquels l'on pourrait ajouter le taux de natalité qui est de 43,6 pour mille²⁶.

Au niveau de la capitale Bangui et des villes secondaires, l'exode rural massif a entraîné la densification incontrôlée des quartiers mal urbanisés, avec l'occupation des zones basses mal drainées, la progression anarchique des zones périurbaines, l'apparition de quartiers d'habitats spontanés dans des zones non loties et non constructibles. Le plus souvent les villes agissent comme des « refuges », des lieux sûrs qui offrent de plus grandes possibilités de renforcer les moyens de subsistance et d'inclusion grâce à l'accès aux services et aux infrastructures.

4.4.1 Cadre juridique et institutionnel

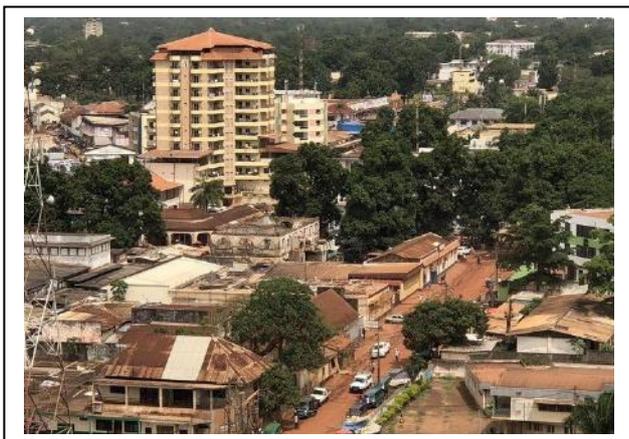
Pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 en matière d'urbanisation et de villes décentes et durables, le Gouvernement de la RCA a pris des mesures. Il s'agit en matière de l'habitat et du logement, de la création d'une Agence Centrafricaine de Promotion de l'Habitat (ACPH) par la loi n° 09.001 du 16 janvier 2009 ; de la création de la Banque de l'Habitat par la loi n°09.002 du 16 janvier 2009 ; et la loi n° 09.003 du 16 janvier 2009, portant

²⁶ ICASEES, RGPH 2019

orientation de la politique nationale de l'aménagement du territoire. Cette dernière loi permet une meilleure répartition des ressources (humaines, matérielles et techniques) sur toute l'étendue du territoire.

Aussi, ont-elles engagé des actions visant la construction et la réhabilitation des logements et des infrastructures urbaines publiques, la viabilisation des réserves et des domaines publics et la promotion des initiatives nationales en matière immobilière.

Photo 9 Ville de Bangui



Source : Mairie de Bangui

4.4.2 Progrès au niveau social

Le système urbain de la RCA est dominé par Bangui, qui représente 70% du PIB du pays avec 23% de sa population. Cependant, il est justifié de penser que la population pourrait être plus élevée en raison des personnes déplacées.

En attente de validation d'un code foncier qui est en cours d'élaboration, certains quartiers sont enclavés, insalubres et précaires car les infrastructures existantes sont dans un état de dégradation avancée. Les dispositifs de collecte et de traitement des ordures ménagères sont insuffisants. Il y a aussi, une insuffisance de l'entretien du réseau de drainage pluvial et la croissance incontrôlée des extensions.

Selon l'étude typologique de l'habitat, le sous-secteur habitat connaît de graves dysfonctionnements. Il s'agit de : l'occupation anarchique de l'espace essentiellement dû aux déplacements massifs des populations rurales vers

les villes par suite des crises multirpolitiques, le déploiement désordonné de l'habitat en milieu urbain, la densification des quartiers, la faible construction de logements, le coût élevé des logements, l'inexistence d'une politique de promotion des matériaux locaux.

Dans certains quartiers, les latrines constituent l'équipement d'aisance le plus communément utilisé, du fait de l'habitat dispersé, augmentant les risques de contamination des nappes souterraines qui constituent la source d'approvisionnement d'une bonne partie de la population à partir des puits traditionnels.

Le pays a un déficit de plus de 500 000 logements. Le besoin annuel en logements est de l'ordre de 15 milles à Bangui et dans les villes secondaires.

Cible 11.1 : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

L'indicateur de mesure de la cible est : *La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations anarchiques ou des logements inadéquats.*

Cet indicateur est passé de 63% en 2015 à 68% en 2019 puis à 62% en 2022. Ce taux reste encore élevé car, les quartiers centraux mal urbanisés, les quartiers d'habitats spontanés non lotis réglementairement, sont caractérisés par un sous-équipement en infrastructures et services collectifs : le système d'évacuation et d'élimination des déchets solides urbains se limite aux collectes primaire et secondaire et bientôt un centre d'enfouissement technique; il n'y a ni réseau unitaire pour l'évacuation des eaux usées d'origine domestiques, ni de système de traitement des effluents.

La forte concentration des populations dans ces agglomérations non préparées ou inadéquates pour les accueillir, engendrent plusieurs maux : dégradation du cadre de vie, pollution de l'air, pollution des nappes phréatiques superficielles prévalence des

maladies infectieuses et parasitaires transmissibles (paludisme, helminthiases et autres parasites, maladies diarrhéiques, voire même en son temps la COVID 19. etc.).

A Bangui, les statistiques sanitaires révèlent que près de 50% des cas de morbidités recensés sont dus aux maladies parasitaires et infectieuses.

A l'évidence, la population a utilisé de manière anarchique les terrains disponibles en zone périurbaine pour son habitat, en violation des normes environnementales et sociales.

4.4.3 Progrès au niveau économique

La ville de Bangui exerce un attrait spécifique sur la population centrafricaine. Elle regroupe les principaux centres de décision du pays, à savoir les principales institutions administratives, les sièges de principales industries, des maisons de commerces, différents services. C'est un lieu d'échanges privilégié du pays qui offre beaucoup de facilités en matière d'éducation, de santé, d'emplois, de culture et de services.

Dans le cadre du RCPCA, plusieurs projets ont été lancés. Il s'agit de : PIRISU (déjà cloturé) ; PRESU, PILEGI, PRUCAC, projet d'accès à l'eau et à l'assainissement de base dans les zones prioritaires. Le projet PRESU (**Projet de reconstruction économique et sociale en milieu urbain**) avait pour objectif d'augmenter le taux de couverture en eau potable et d'améliorer l'hygiène et l'assainissement dans les zones urbaines²⁷.

Suite à l'étude d'impact, pour la mise en place des 10 sites de décharge d'ordure, finalisée début 2020, deux autres sites d'ordure ont été construits en 2021, ce qui porte désormais à 8 sites construits et opérationnels.

Par ailleurs, le projet a mis en place et formellement suivi et accompagné 64 clubs d'hygiène. Le projet a poursuivi quelques actions ponctuelles dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. En particulier la démultiplication des activités d'information et de sensibilisation via la publication d'affiches et posters

²⁷ Préfectures de Sangha-Mbaéré (sous-préfectures de Nola, Bayanga et Bambio), Ouham Pendé (Bocaranga, Kouï et

avec des messages spécifiques sur la prévention de la pandémie, la diffusion de messages sur les ondes des radios locales et à travers des vidéos projetées dans les communautés et partagées sur les téléphones.

Cible 11.3 : d'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

L'indicateur de mesure de la cible est : **11.3.1 : ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique qui n'a pu être mesuré.**

Tous les travaux entrepris par le projet PRESU (**Projet de reconstruction économique et sociale en milieu urbain**) ont pris fin en avril 2022. Les principaux résultats sont visiblement, la réhabilitation de l'avenue Idriss Deby au KM5 ; la rénovation des bâtiments existants lycée de Miskine, la construction du lycée de Miskine en R+2, la réhabilitation de la maison de la femme et construction d'une classe maternelle à Miskine, La construction des latrines et terrain de sport du lycée de Miskine, la réhabilitation du Centre de santé Mamadou Mbaiki, la construction de l'atelier des forgerons et école primaire de Yakité, la rénovation du collecteur Bouagba et l'une des voiries de service ; et les voiries secondaires du bloc Yakité/km5 ont été réceptionnées. La quasi-totalité des entreprises a connu des retards dans l'exécution des travaux dus, entre autres, aux difficultés évoquées précédemment (crises sanitaire et sécuritaire).

Face à la dégradation avancée de nos routes, le Gouvernement a entrepris des travaux de bitumage de 50 Km de route à Bangui et de 5Km de route à Bambari, et la réhabilitation de 500Km de pistes rurales en vue de désenclaver les villes dans les Préfectures de l'Ouham et l'Ouham-Pendé.

Aussi, des études du pont sur l'Oubangui ainsi que celles des routes Sibut-Grimari-Bambari, Sibut-Dekoa-Kaga-Bandoro ; Baoro-Carnot-Gamboula ; Bossembélé-Baoro et

Ngaoundaye, Paoua), Bamingui-Bangoran (Ndelé et Bamingui) et Vakaga (Birao).

Mbaïki-Boda-Yaloké ont été lancées. Le Gouvernement a publié le Dossier d'Appel d'Offres de deux lots du corridor 13 déjà acheté par 26 entreprises.

Des efforts doivent être faits pour remplacer le bac de Bouca-Batangafo par un pont et procéder à la réhabilitation des routes de Damara-Bouca-Batangafo ; Sibut-Bambari-Alindao-Kongbo, Bambari-Ippy-Bria ; Sibut-Kaga-Bandoro et à la poursuite de la réhabilitation de la route Ndelé-Ouadda-Birao-Amdafock. Aujourd'hui, avec la mise en œuvre de ces projets, on constate une amélioration au niveau de transport, de collecte et évacuation des déchets solides, le drainage des eaux pluviales. Les problèmes à résoudre en priorité en matière d'assainissement concernent la latrinsation, la collecte et l'évacuation des déchets liquide, le traitement des eaux usées et le drainage des eaux pluviales.

4.4.4 Progrès au niveau environnemental

C11.5 : d'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celle d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

En RCA, il n'y a pas de réponse spécifique aux catastrophes naturelles. La protection civile est assurée par le corps des sapeurs-pompiers et les forces de défense et sécurité intérieure qui aident à répondre en cas de situation d'urgence. Leurs moyens d'actions sont très insuffisants pour faire face à un cas de catastrophe majeur. Souvent, le Gouvernement fait appel à l'aide internationale pour résoudre les problèmes causés par ces situations.

Cible 11.6 : Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion notamment municipale des déchets.

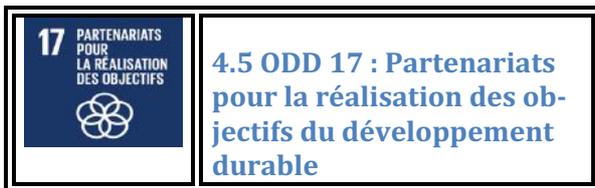
Indicateur 11.6.1 : proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés par ville.

Cet indicateur n'est pas déterminé en RCA faute de disponibilité des données. Toutefois, depuis un certain nombre d'années, le pays s'est engagé à construire des sites de dépôts des ordures dans la ville de Bangui et dans certaines villes secondaires. Les ordures sont collectées et détruites pour une meilleure préservation de l'environnement et l'amélioration du bien être de la population.

Photo 10 Gestion des ordures



Source : UNOPS



La RCA bénéficie de l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs au New Deal et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ainsi que pour la mise en œuvre du RCPCA. A cet égard, des cadres de dialogue, d'échanges et de suivi-évaluation ont été instaurés afin d'améliorer la coopération, en mettant l'accent sur l'efficacité de la politique économique et sociale.

En effet, les partenaires techniques et financiers effectuent régulièrement des missions de supervision et d'évaluation auprès des services gouvernementaux pour collecter les informations et échanger sur l'orientation des politiques économiques et sociales.

Le partenariat pour le développement est organisé au plan intérieur, autour des relations avec le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile et au plan extérieur autour de la coopération bilatérale et multilatérale.

S'agissant des relations avec le secteur privé, la RCA dispose d'un Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) qui a été créé par Décret n°15.078 du 27 février 2015. Ce cadre a pour mission de (i) servir de cadre d'informations, de dialogue et d'échanges sur les différents aspects de la politique économique et sociale du Gouvernement et sur les préoccupations spécifiques du secteur privé ; (ii) favoriser la collaboration entre le Gouvernement et les différentes composantes du secteur privé ; (iii) permettre au secteur privé de contribuer à la formulation des politiques économiques, de donner son avis sur les projets ou propositions de textes entrant dans le domaine de sa compétence ; (iv) créer un environnement favorable des affaires à l'investissement, au développement d'un secteur privé compétitif, dynamique, créateur d'emplois et contribuant à la croissance économique ; (v) examiner les propositions de réformes visant à améliorer le climat des affaires, définir les modalités d'exécution des mesures approuvées et veiller à leur bonne mise en œuvre .

Concernant les relations avec les collectivités

territoriales, la RCA s'est doté d'un code de collectivités territoriales et d'une loi sur la décentralisation pour organiser l'administration du territoire dans le cadre du développement local.

La RCA reconnaît l'importance et le rôle des ONG dans le processus de développement durable. Leur travail est réglementé par la loi n°02.004 du 21 mai 2002. Les procédures d'agrément de signature de convention de collaboration et d'obtention des exonérations sont formalisées dans la loi. Le Gouvernement a créé le 3 octobre 2007, un Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) qui est placé au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Aussi, la Loi a institué un Comité Consultatif Inter Organisationnel (CCIO). Ce comité est un cadre de concertation impliquant le Gouvernement, les partenaires au développement et les ONG en vue d'une meilleure efficacité.

Au plan extérieur, la RCA a opté pour une diplomatie de développement qui comprend deux domaines à savoir : (i) la coopération bilatérale et (ii) la coopération multilatérale. Pour la coopération bilatérale, elle est demeurée très dynamique en dépit des crises récurrentes que le pays a connues. La plupart des Représentations Diplomatiques ont non seulement maintenues leur présence dans le pays mais également accompagnées le Gouvernement dans sa politique de résilience et de recherche de la paix.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, la RCA est un pays de l'Afrique Centrale qui fait partie de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ; de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; de l'Union Africaine et des Nations Unies. Les grandes institutions sous régionales, régionales et internationales sont représentées dans le Pays. Pour la stabilisation et le relèvement socio-économique de la RCA, les Nations Unies, l'UA, l'UE, la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, l'AFD ont apporté leurs contributions à travers l'élaboration et la mise en œuvre du RCPCA. Cependant, au cours de la période 2019-2021 où le pays subi encore les effets des chocs exogènes liés au COVID-19 et la crise Ukrainienne, l'UE a suspendu son appui budgétaire.

En somme, la RCA doit explorer toutes les opportunités pour augmenter substantielle-

ment le niveau de mobilisation des ressources intérieures et extérieures afin d'aider l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

C17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Le total des recettes publiques en proportion du PIB par source de la République Centrafricaine entre 2015 et 2021, évolue dans une proportion plus ou moins stagnante autour de 8,25% en moyenne. Car il est passé de 7,80% en 2015 à 8,60% 2018, puis de 7,80% en 2019 à 8,20% en 2021.

La proportion du budget national financé par les impôts nationaux a augmenté de manière croissante et régulière selon les lois des finances de chaque année. Elle est passée respectivement de 48,20% en 2015 à 55,90% en 2017, puis 67,29% en 2019, et 68,58% entre 2020 et 2021. Cela montre que la plus grande partie du budget national est financé par les impôts.

C17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Le volume des envois de fonds de travailleurs migrants (\$US) en proportion du PIB total courant (\$US) de la République Centrafricaine a connu une évolution croissante entre 2015 et 2021. Il est passé de 1,40% en 2015 à 4,90% en 2018, puis de 5,30% en 2019 avant de connaître une légère baisse en 2020, soit 4,90% avant de revenir à 5,30% en 2021.

C17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Le ratio du service de la dette par rapport aux exportations de biens et services, est un indicateur possible de la viabilité de la dette puisqu'il indique la part des recettes d'exportation du pays qui sera absorbée par le service de la dette et donc aussi la vulnérabilité des engagements et la mesure dans laquelle le paiement des engagements au titre de l'année.

Pour la RCA, il est passé de 6,50% en 2015 à 9,20% en 2018, soit une évolution moyenne de 7,45. Cette progression a été continue jusqu'à 2019 avec un ratio du service de la dette de 11,60%. Cependant, entre 2020 et 2021, le ratio a été respectivement de 4,60% et 5,00%. Au regard de cette tendance, la couverture de la dette et/ou de service de la dette de la République Centrafricaine entre 2015 et 2021 n'est pas couvert par le produit des exportations de biens et services. Il apparaît plus que nécessaire et important de diversifier l'économie Centrafricaine.

Les ressources extérieures de la RCA sont constituées essentiellement des ressources provenant de l'aide publique au développement (APD), des emprunts sur les marchés financiers sous-régionaux et internationaux, des investissements directs étrangers, des transferts de la diaspora et enfin de la coopération Sud-sud.

4.5.1 Aides publiques au développement

L'aide publique au développement (APD) se définit par le comité d'aide au développement de l'OCDE, comme l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Selon les données de OCDE²⁸, l'APD en RCA a régulièrement cru sur la période 2017 – 2020. Et ce, dans le cadre de financement du RCPCA. Car pour relever les défis de stabilisation et de pacification, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un plan quinquennal visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) qui s'articule autour de trois piliers et 11 objectifs stratégiques prioritaires. Les

²⁸https://public.tableau.com/views/OECDACAidataglance-byrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showViz-Home=no

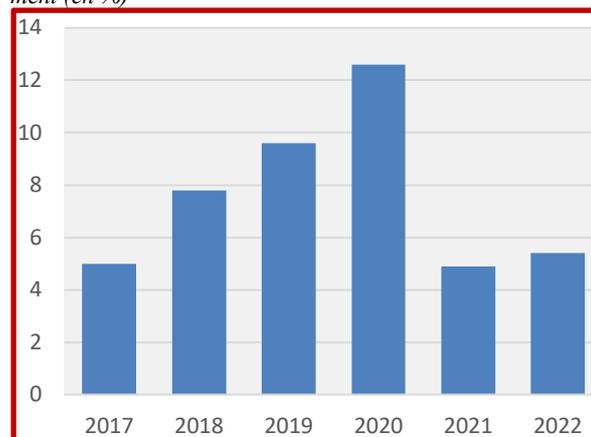
trois piliers sont : i) restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation ; ii) renouveler le contrat social entre l'État et la population et iii) promouvoir le relèvement du secteur économique et productif. Au cours de la présentation du RCPCA à la conférence internationale de Bruxelles en Belgique du 16 au 17 novembre 2016, les bailleurs de fonds se sont engagés à le financer à hauteur de 3,082 milliards USD. Le RCPCA s'accompagne d'un Plan de Réponses Humanitaires autonome (PRH) portant sur la période 2017-2019 et axé sur les interventions vitales à savoir : la protection contre les actes de violence, la lutte contre la malnutrition aiguë, et la fourniture des services de base dans les zones instables et inaccessibles.

En effet, le pays bénéficie toujours d'appuis budgétaires et d'appuis programmes provenant de diverses institutions notamment les bailleurs multilatéraux (FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, BADEA etc.), des organisations internationales, régionales et sous régionales (Union européenne, Union Africaine, Organisation Internationale de la Francophonie, la CEEAC, la CEMAC...) et des partenaires bilatéraux (France, USA, Allemagne...). Et ce, jusqu'en 2021 marquant le début de suspension des appuis budgétaires par certains partenaires poursuivis par la suspension du programme FEC avec le FMI en décembre.

Après quatre (04) ans de mise en œuvre du RCPCA, les ressources mobilisées cumulées au 31 décembre 2020, s'élèvent à 4 844 millions \$US soit un dépassement de plus 1 800 millions \$US. Ce dépassement se justifie par la prise en compte des projets financés sur ressources intérieures et extérieures. Les financements extérieurs se répartissent sur les projets énumérés comme suit : i) des projets en cours approuvés par certains PTF avant la Conférence de Bruxelles et qui ont connu des décaissements avant et après Bruxelles ; ii) des projets approuvés avant Bruxelles qui avaient été suspendus pour diverses raisons mais qui ont été réactivés après Bruxelles, et iii) des accords ou conventions de financement des opérations signés après Bruxelles.

Selon le secrétariat du RCPCA, les décaissements effectués sur ces ressources mobilisées s'élèvent à 3 179 millions \$US en 2020, soit un taux de décaissement de 66 %. Le taux de décaissement observé au 31 décembre 2019 était de 61,57 %, soit une augmentation enregistrée de 4% en un an. Cette légère progression observée contrairement à celle enregistrée entre 2018-2019 qui était à 7%, est expliquée par l'avènement de la pandémie de Covid-19 qui a impacté négativement la mise en œuvre des programmes et projets.

Graphique 16 : Évolution de l'aide publique au développement (en %)



Source : Données Banque Mondiale, FMI et Auteur

Selon le FMI, les dons des bailleurs de fonds internationaux sont passés de 9,6 % du PIB en 2019 à 12,6 % du PIB en 2020 soit plus de 60 % des recettes totales du gouvernement. Ce qui révèle l'importante dépendance des ressources du gouvernement aux financements extérieurs. Un soutien considérable a été apporté en 2020 pour aider à contenir l'impact socioéconomique de la pandémie et contribuer au bon déroulement des élections législatives et présidentielle fin décembre. Ces dons ont atteint leur niveau le plus haut au cours de la dernière décennie, contribuant à une augmentation importante des recettes publiques totales à 21,7 % du PIB en 2020, contre 18,3 % du PIB en 2019²⁹. Ils ont baissé en 2021 à 52,8% du budget en raison de la décision de suspension d'une partie de l'aide budgétaire et du report des décaissements par la communauté financière internationale.

La RCA a bénéficié de l'initiative de suspension du service de la dette initiée en mai

²⁹BM, Cahier économique de la République Centrafricaine, 4^{ème} édition, Juillet 2021.

2020, à la suite de la crise de la pandémie de la COVID-19 et de la Facilité de crédit rapide pour aider le pays à faire face à la pandémie. Il est à noter que, avant la pandémie, la RCA a également bénéficié d'un accord triennal de Facilité de crédit approuvé en décembre 2019 avec le FMI avec un programme de réformes structurelles visant à réduire le déficit budgétaire pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 115,1 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part du pays au FMI).

La persistance des conflits armés a entraîné l'affectation d'une part très élevée des ressources disponibles sur le financement de besoins humanitaires importants et urgents (grand nombre de personnes déplacées ayant besoin de protection, de survivant(e)s de violences basées sur le genre...) et sur le financement des interventions de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. La consolidation de la paix et la sécurité sont devenues des prérequis pour replacer le développement durable au centre des préoccupations des PTF. La coopération des PTF est parfois soumise à un certain nombre de conditionnalités en matière de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des droits humains. Il convient donc pour l'État de créer les conditions pour les garantir.

4.5.2 Emprunts sur les marchés financiers internationaux

La RCA continue de présenter un risque élevé de surendettement extérieur. La dette extérieure de la RCA continue d'être fortement menacée, mais elle est en baisse. Les efforts déployés par la RCA pour régler les arriérés intérieurs lui ont permis de réduire son ratio dette/PIB de 63 % en 2014 à un niveau estimé à 47,8 % en 2019. L'analyse conjointe de la Banque mondiale et du FMI sur la viabilité de la dette à l'horizon 2025 montre que la RCA reste exposée à un risque élevé de surendettement. La dette devrait rester viable à moyen terme, à condition que les autorités continuent de mettre en œuvre des réformes structurelles une fois que la crise de la COVID-19 se sera calmée.

La capacité de la RCA à honorer le service de sa dette est sérieusement entravée par la

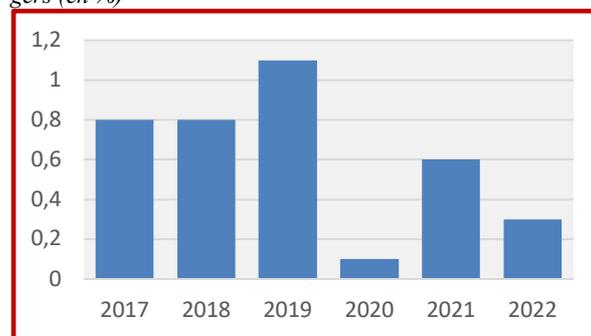
faible mobilisation des recettes et la faiblesse des exportations expliquée par un nombre limité des produits (bois, café, coton, diamant et or). Les ratios du service de la dette extérieure sur les exportations et du service de la dette extérieure sur les recettes dépassent leurs seuils respectifs.

Compte tenu du risque élevé de surendettement de la RCA et de l'incertitude considérable qui entoure les perspectives économiques, il est important que les autorités adoptent une approche prudente pour contracter une nouvelle dette extérieure, en donnant la priorité au financement par des dons, avec une marge de manœuvre limitée pour les financements concessionnels³⁰. Sa capacité à assurer le service de sa dette extérieure demeure faible, compte tenu de son assiette de recettes restreinte³¹.

4.5.3 Investissements directs étrangers (IDE)

Les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 ont entraîné une baisse de plus de 60 % des investissements directs étrangers, passés de 1,1 % du PIB en 2019 à 0,1 % en 2020. Le stock d'IDE a atteint un total de 718 millions USD en 2020.

Graphique 17: Évolution des Investissements directs étrangers (en %)



Source : Données FMI, BEAC et Auteur

Les secteurs du bois et du diamant attirent l'essentiel des IDE. Cependant, la France et la Chine sont les deux principaux investisseurs du pays³². Dans le classement Doing Business 2020, la RCA était classée 184^e au monde, en baisse d'une place par rapport au classement précédent. Le pays dispose d'abondantes ressources naturelles (dia-

30 IMF Country Report No. 21/28, February 2021

31 Rapport du FMI n° 20/1, décembre 2019

³²https://international.groupecreditagricole.com/fr/accompagnement-a-l-international/republique-centrafricaine/investir?url_de_la_page=%2Ffr%2Faccompagnement-a-l-international%2Frepublique-centrafricaine%2Finvestir&

mants, or, uranium et bois), largement inexploitées, ainsi que d'immenses terres arables.

4.5.4 Transferts entrants de la diaspora

Selon la Banque mondiale³³, les envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 551 milliards USD en 2019 et devrait atteindre 597 milliards USD en 2021. Ces envois vont être supérieurs aux investissements directs étrangers cette année.

Par contre en RCA, la chute des transferts entrants de la diaspora a fortement contribué à la baisse des revenus des populations car ils sont passés de 2,5 milliards de FCFA en 2019 à 1,4 milliards de FCFA en 2020 soit une baisse non négligeable de 43%.

4.5.5 Autres fonds innovants

Plusieurs fonds innovants peuvent aider la RCA à développer les infrastructures socio-économiques comme cela se fait dans les autres pays d'Afrique subsahariens. Il s'agit des fonds souverains et de crédit carbone. Pour le premier il suffit que le pays redynamise sa diplomatie pour aller capter les fonds en Arabie Saoudite, Kuweit, Qatar etc. Pour le second, il est reconnu que la RCA n'est pas un pays pollueur. Cependant, pour continuer à faire des efforts de préservation de la nature, il est plus que nécessaire de faire bénéficier au pays des fonds d'indemnisation dans le cadre de crédit carbone.

4.5.6 La coopération Sud-sud

Selon le Ministère de la Coopération internationale, la RCA a bénéficié des avantages de la coopération Sud-sud(CSS) à travers un certain nombre de pays africains et non africains. Il s'agit notamment du Maroc, de l'Afrique du Sud, de la Libye et du Rwanda comme partenaires africains ainsi que de la Chine et de l'Inde comme partenaires non africains. Une dizaine d'initiatives de CSS entreprises par la RCA ont été recensées en 2022, essentiellement dans le cadre d'échanges de connaissances et de ressources dans le domaine économique, principalement en lien avec les ODD 4, 8 et 16.

Face aux nouveaux défis de développement mis en exergue dans le Programme 2030 des Nations unies et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la RCA compte sur la promotion des bonnes pratiques en matière de CSS. Représentant au niveau mondial, 30% des territoires réunis, 42% de la population, 23% du PIB et 18% du commerce ; les pays de BRICS sont devenus incontournables dans la CSS. C'est pourquoi, la RCA a procédé à la signature d'un accord-cadre de coopération avec les BRICS en décrochant des projets stratégiques ainsi que le choix en novembre 2022 de la capitale Bangui comme siège internationale des BRICS en Afrique centrale. Ces projets en matière d'infrastructures structurelles permettront d'améliorer de manière durable le bien-être des populations. Les groupes les plus défavorisés, notamment les femmes, les jeunes, les retournés et les PDIs sont ciblés, afin qu'ils bénéficient des cessions de renforcement de capacités et du transfert de connaissances.

C17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

Au niveau national, la RCA tient compte de l'économie numérique qui est prise en charge par les objectifs stratégiques suivants :(i) assurer un accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques, à travers la Promotion de l'accessibilité des services de télécommunication et TIC ; (ii) assurer une diffusion du numérique dans les secteurs prioritaires par l'amélioration de la productivité agricole , le développement de e-santé et de la télémédecine, la contribution à l'amélioration du système éducatif.

³³ <https://blogs.worldbank.org/peoplemove/data-release-re-mittances-low-and-middle-income-countries-track-reach-551-billion-2019>

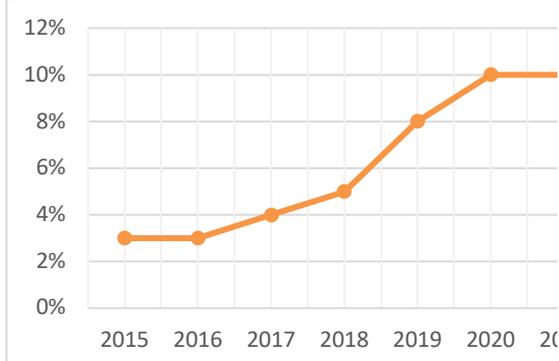
Abonnement à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 000 habitants (par vitesse de connexion)

L'indicateur proposé est renseigné par le cadre de suivi des politiques publiques. En effet, selon les données de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), le nombre d'abonnements à une connexion internet est estimé à 4 800 internautes pour 100 habitants en 2018 contre 2 500 pour 100 habitants en 2016 et 2017.

C17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

Utilisation d'internet en pourcentage de la population selon les données de la Banque Mondiale a évolué de manière croissante et régulière depuis la mise en œuvre des ODD en RCA. La proportion de la population utilisant internet est passée de 3% en 2015 à 10% entre 2020 et 2021, soit une progression de 6,14%.

Graphique 18: proportion de la population utilisant internet



Source : Banque Mondiale, WDI 2021

Cependant, les abonnements aux services d'accès haut débit sur ligne fixe selon les données de la Banque Mondiale est passé de 1 848 en 2015 à 736 en 2016, puis à 608 en 2018 et 499 en 2020. On constate une évolution à baisse du nombre des abonnés.

C17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

d'ici à 2020.

En ce qui concerne les exportations en valeur entre 2015 et 2021, elles sont passées de 86% en 2015 à 91,1% en 2018, puis de 93,6% à 95,3% en 2021.

C17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

L'objectif principal du RCPA est la transformation structurelle de l'économie nationale dans un contexte de stabilité macroéconomique. Depuis fin 2019, le programme économique triennal appuyé par la Facilité Élargie de Crédit conclu en 2016 avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour soutenir les réformes structurelles des finances publiques, des réformes d'appui à la productivité et la mise à jour régulière d'un tableau de bord économique, a été suspendu.

Afin de soutenir le renforcement des capacités statistiques en République Centrafricaine, l'ensemble des ressources allouées en Dollars US est passé de 200 en 2015 à 2810 en 2018. Cela témoigne la volonté des partenaires techniques et financiers à pallier aux problèmes des données statistiques dans le pays.

C17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Le pays à l'instar des autres pays, dispose de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable ; d'un cadre multipartite de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des Objectifs de Développement Durable ; d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle. De même, le pays a la possibilité de faire recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et des outils de planification propres aux pays.

Cependant, dans le cadre de l'atteinte de certaines cibles des ODD et de réalisation de l'ensemble des ODD, le pays ne dispose des données sur la i) moyenne pondérée de

taux de droits de douane ; ii) le nombre d'accords et de programmes de coopérations scientifiques ; iii) le montant total des financements approuvés pour la RCA aux fins de la promotion, de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ; iv) Montant (\$US) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile ; vi) Proportion d'indicateurs des ODD conformes aux principes fondamentaux de la statistique officielle ; vii) d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre par source de financement ; viii) sur a) a procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années ; b) a atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80% .

C17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Depuis l'avènement des OMD en 2000 et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), la RCA a mis en place le cadre de concertation et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers. A cet effet, un processus de revues des politiques publiques est maintenu autour de la Revue annuelle conjointe du RCPCA.

C17.16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les ODD

La RCA confirme l'existence de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable. Ce cadre a été mis en place par un arrêté du Premier Ministre n° 029 du 15 octobre 2018, portant organisation et fonctionnement du dispositif de coordination nationale de suivi à la mise en œuvre des objectifs du développement durable en RCA. Il est composé d'acteurs suivants : Etat, Secteur

privé, Organisations de la Société civile et Partenaires techniques et financiers.

C17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Le Gouvernement veut faire du secteur privé national le moteur de la croissance. A cet effet, il mise sur le développement du partenariat public-privé franc et avec les organisations de la société civile. Ainsi, un cadre mixte de concertation pour l'amélioration du climat des affaires a été mis en place au cabinet du Premier Ministre.

C17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

Le cadre de suivi indique que la « proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle » est relativement faible. Le plan statistique national en cours de mise en œuvre est financé à hauteur de 1,2 milliard de FCFA par la Banque Mondiale, et ne couvre qu'à peine 10% des besoins de financement des enquêtes et recensements. Aussi, beaucoup d'efforts reste-il à faire dans le domaine de la collecte et de la désagrégation des statistiques. Il existe une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

En RCA, la loi statistique n° 01.008 du 16 juillet 2001 portant réglementation des activités statistiques en RCA, a défini pour la première fois le concept de Système Statistique National (SSN) et a explicité les principes fondamentaux de la statistique publique adoptés

en 1994 par la Commission de Statistique des Nations Unies. Elle a également créé un Conseil National de la Statistique présidé par le Ministre du Plan pour donner plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat, et l'Institut Centrafricain de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) qui a pour missions principales, la production et la diffusion de statistiques officielles.

C17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Dans le cadre de suivi de la mise en œuvre du RCPCA et des politiques nationales, des initiatives ont été prises pour développer des indicateurs de suivi des politiques publiques. Il s'agit entre autres des Indices de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) et l'Indice de Développement Humain (IDH) régional. Par ailleurs, dans le cadre de la série des enquêtes à Indicateurs Multiples (MICS) des années 2004 initiée par les Nations Unies, la RCA a procédé, en 2010, à son quatrième MICS. Ce qui a permis de collecter des informations relatives aux inégalités et à la déclaration des naissances à l'Etat civil. Au total, près de trois personnes enquêtées sur cinq (69,7%) déclarent posséder un acte d'Etat civil.

4.6. Exemple d'application du VNR dans la ville de Bambari

Bambari, chef-lieu de la préfecture de la Ouaka, est situé à 386 km de Bangui. Cette ville a connu un épisode difficile des conflits armés avec pour conséquence un afflux massif de déplacés internes. La ville qui contient aujourd'hui environ 104.000 habitants, souffre d'un manque aigu de services d'adduction d'eau, de gestion de déchets solides, d'électricité, indispensables à la reprise d'activités économiques durables.

L'appui des partenaires internationaux ont permis aux services de l'Etat de se réinstaller progressivement. Une mission du PNUD s'est rendue dans la ville de Bambari pour évaluer les progrès réalisés sur les cinq ODD retenus dans le cadre du VNR 2023. La mission a rencontré le Préfet, les responsables des services de l'Etat, le Maire, les représentants du système des Nations Unies, des ONG internationales et des OSC.

Photo 11 Séance de travail de la mission VNR à Bambari



ODD 6 : Eau et assainissement

Avant la crise en 2013, la ville était approvisionnée en eau potable. L'usine d'eau a subi des destructions et est en cours de réhabilitation. En attendant la mise en service de la Société d'eau (SODECA), la construction des forages permet de réduire le temps d'accès pour les enfants et les femmes. Le temps moyen pour obtenir un bidon de 20 litres d'eau se situait entre 4 heures et 5 heures dans la ville. Avec la construction des forages, ce temps

est aujourd'hui entre 2 heures et 3 heures. Cependant, la ville connaît une forte croissance démographique suite à l'afflux des déplacés et des personnes qui fuient l'insécurité dans les préfectures et sous-préfectures où il y a encore des conflits. Ce qui constitue un nouveau défi et le niveau actuel d'accès à l'eau potable est évalué à un forage pour 250 ménages en moyenne, ce qui est loin de la norme qui est de 1 litre par personne et par jour.

Photo 12 Forage dans un quartier de Bambari



Certains groupements de quartiers ne disposent pas de forage. Certains forages ne sont que des puits aménagés. L'eau des forages n'est pas traitée et la population s'en détourne craignant que la consommation de cette eau leur pose des problèmes de santé. La population attend l'ouverture des fontaines publiques pour avoir un meilleur accès à l'eau potable.

Photo 13 Usine des eaux de SODECA à Bambari



Quant à l'assainissement, les OSC ont relevé les problèmes suivants : insalubrité dans la ville ; les ménages utilisent en majorité des

latrines partagées (surtout ceux qui sont retournés après la guerre), et dans les périphéries les ménages ne disposent pas de latrines, les besoins se font dans la nature. L'absence de canalisation pour le drainage des eaux de pluies occasionne la recrudescence des moustiques et autres maladies. L'assainissement dans la ville nécessite de campagnes régulières de sensibilisation. La Mairie a identifié deux sites en dehors de la ville sur une distance de 5 km entre l'axe Ippy-Grimari, pour le dépôt des ordures ; cependant il n'existe aucun moyen pour le ramassage et les ordures s'amoncellent à côté des marchés, créant ainsi une insécurité sanitaire.

Les partenaires qui interviennent principalement sont l'UNICEF et ACTED. Ils ont mis en place une approche intégrée : Ecole/Eau/Assainissement.

ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable

La fourniture d'électricité par l'ENERCA s'est arrêtée depuis plusieurs années. Les partenaires, notamment la Banque Africaine de Développement sont en train de réhabiliter tout le réseau électrique de la ville. Les installations comprennent un champ solaire composé de 1654 panneaux d'une capacité totale 1000 KVa, deux groupes électrogènes de 950 et 600 KVa. Plus des trois quarts des installations sont faites (poteaux et câbles). Une mission a été diligentée par le PNUD avec pour objectif de réaliser le Projet de Central Hydroélectrique(PCH) sur les chutes de Baidou avec les partenaires indiens.

Photo 14 Champ solaire à Bambari



ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures

La ville ne dispose pas de véritable activité industrielle. La population attend impatiemment la fourniture d'énergie pour relancer les activités de petites transformations et des services. Quant aux infrastructures, il y a eu la réhabilitation du marché central qui est déjà fonctionnel, la reconstruction par la Banque mondiale de gare routière qui faisait partie des priorités identifiées par la population, mais qui attend d'être inaugurée.

Photo 15 Gare routière de la ville de Bambari



Trois (03) km de routes sont gravillonnées dans la ville et attendent la bitumage pour résister durablement aux intempéries ; certains axes routiers sont en cours de réhabilitation à l'exemple de la Banque Arabe pour le Développement qui se focalise sur la réhabilitation de 94 km du tronçon Bambari-Lihoto.

Les partenaires ont instauré un dialogue communautaire et ont donné les responsabilités aux communautés à la base pour la protection des infrastructures. D'autres actions sont menées en matière d'infrastructure radiophonique pour assurer l'éducation et l'alphabétisation (Banque Mondiale) et la construction de centres de formation professionnelle. Cependant, beaucoup reste à faire dans la ville, notamment la réhabilitation de ponts pour désenclaver le centre administratif et la construction d'une deuxième voie du pont de la Ouaka afin d'éviter que la ville ne soit coupée en deux parties.

ODD 11 : Ville et communautés durables

Le stade municipal a été réhabilité par la MINUSCA. L'accroissement démographique

consécutif aux phénomènes des déplacés a entraîné la création de huit (08) nouveaux quartiers dont un seul a connu un lotissement, les autres sont encore des occupations anarchiques occasionnant de nombreux contentieux qui nécessitent l'intervention des services du cadastre.

La communauté dans la ville de Bambari n'est pas encore organisée pour garantir la résilience. Beaucoup de problèmes subsistent : (i) la sécurité qui réduit la mobilité et accroît la dépendance vis-à-vis des partenaires, (ii) l'inexistence de centre de formation, (iii) la non prise en compte et l'implication des communautés pour les besoins spécifiques lors de l'implantation de certains projets, (iv) problème de relève après que les ONG ne seront pas là et il faudra renforcer les capacités des organes locaux.

ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

La Mairie est en train de constituer un portefeuille de projets pour des négociations avec les partenaires. Les principaux partenaires identifiés sont : Banque Mondiale, MINUSCA, OIM, HCR, PNUD et World Vision.

Le sentiment global qui se dégage est qu'il n'y a pas un intérêt économique pour attirer le partenariat. Des plans d'action sont proposés par les OSC mais ne sont pas pris en compte. Il faudra un appui aux communautés pour qu'elles se prennent en charge économiquement et réduire l'aspect de l'assistanat car les OSC estiment que la période d'urgence est révolue et que les partenaires doivent arrêter les distributions de nourritures et mettre l'accent plutôt sur l'équipement pour autonomiser les populations et relancer l'économie dans la ville.

Encadré 2 : CONTRIBUTION DE L'UNMAS MINUSCA DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD 11 ET 17

ODD11: Villes et communautés durables

Conformément au mandat de la MINUSCA de protéger les civils et d'assurer la sécurité des communautés, UNMAS met en œuvre des sessions d'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) au profit de la population civile et nettoie les voies d'accès minées pour assurer la sécurité des communautés et fournir la stabilité nécessaire au développement en RCA.

Dans ce cadre, de février au 1er juin 2023, UNMAS a mené avec succès des sessions EREE dans les communautés exposées à travers le pays au profit de 8 989 civils dont 1 356 femmes, 3 044 filles et 3 231 garçons. Ces sessions visaient à sensibiliser la population à ce qui constitue des engins explosifs et à la manière dont elle peut signaler les observations et les incidents impliquant des engins explosifs afin d'éviter les pertes humaines.

En plus d'EREE, UNMAS fournit des formations sur les engins explosifs aux équipes de la neutralisation des engins explosifs de la MINUSCA dans les régions afin de les équiper pour atténuer des menaces, effectuer les destructions des engins explosifs et réaliser les activités de déminage sur les routes soupçonnées d'être minées afin de faciliter la circulation des personnes, des biens et des services de la population locale, et d'assurer l'accès des acteurs humanitaires aux communautés déshéritées. Cette année, du 14 février au 11 mars, les équipes de déminage de la MINUSCA ont déminé l'axe reliant Bozoum et Bocaranga dans la préfecture de Lim-Pende, et du 8 au 17 mai, l'axe entre Paoua, Pougol et Ndim a été déminé pour faciliter les moyens de subsistance des civils et l'accès à l'aide humanitaire. Ces activités font partie intégrante du mandat de protection des civils de la MINUSCA, qui consiste à assurer la sécurité des communautés et à promouvoir le développement.

-ODD17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

La MINUSCA, à travers UNMAS, continue de collaborer avec les partenaires nationaux et internationaux concernés pour assurer une bonne gestion des armes et des munitions, ainsi qu'une coordination de l'action humanitaire de lutte antimines afin de faciliter le développement en RCA.

À cet effet, UNMAS continue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Au 1er juin, UNMAS, en coordination avec les autorités nationales, a effectué 63 visites d'assurance qualité dans les installations de stockage d'armes et de munitions des forces de défense nationale et de sécurité intérieure (FDSI) à Bangui, Boali, Bossembele, Damara, Kaga Bandoro et Sibut.

En outre, de février au 1er juin, UNMAS a formé 103 membres des FDSI, dont 15 femmes, à Bangui, Damara et Sibut sur la gestion des armes et des munitions, et a entrepris dix initiatives d'assistance technique sur l'amélioration des installations de stockage et leur sécurité à Damara, Kaga Bandoro et Sibut. UNMAS a également formé 20 membres des forces armées nationales au niveau 2 (neutralisation des engins explosifs et munitions) et formera et encadrera 16 d'entre eux au niveau 3 afin de garantir l'appropriation nationale de la lutte antimines et une portée plus locale dans le déminage des zones infestées de mines dans le pays.

Afin de promouvoir davantage le partenariat local pour assurer la sécurité des communautés locales et promouvoir le développement dans un contexte exempt de mines, UNMAS a continué à plaider en faveur de la nomination d'un point focal national sur la lutte antimines en vue de la création d'une autorité nationale de la lutte antimines. Par suite de ce plaidoyer, le gouvernement a nommé un point focal en avril 2023. UNMAS s'est depuis associé au point focal et aux ministères centrafricains concernés, aux agences des NU et aux ONGI, notamment le ministère de la Défense, UNICEF, OCHA, OMS, HCR, PNUD, DCA, DRC et Handicap International, afin d'examiner et d'élaborer une feuille de route pour la création d'une autorité nationale de lutte antimines. En outre, UNMAS a réussi à diriger l'activation d'un domaine de responsabilité pour la lutte antimines (DRLAM) en RCA. Ce domaine de responsabilité réunit les parties prenantes du gouvernement, des Nations unies et des ONG impliquées dans la lutte antimines afin de discuter des progrès et des stratégies pour faire face à la menace croissante des engins explosifs dans le pays, qui affecte le développement et coûte des vies et des moyens de subsistance. Ce partenariat devrait favoriser l'adhésion du gouvernement et l'appropriation locale de la lutte antimines en RCA afin de faire face au risque croissant des engins explosifs qui affecte le développement local, l'accès humanitaire et qui fait de plus en plus de victimes en RCA.

Chapitre 5 : Moyens de mise en œuvre des ODD retenus

Le financement de la stabilisation et du relèvement de la RCA a fait l'objet d'un nouveau consensus international lors de la table ronde des bailleurs de fonds de Bruxelles tenue les 16 et 17 Novembre 2016. Les engagements de Bruxelles sont inscrits dans un cadre stratégique pour réaligner les flux financiers sur les objectifs du développement durable.

De plus, les programmes de la Banque Mondiale (BM), de la BAD, l'Agence Française pour le Développement (AFD), de l'Union Européenne (UE)

ainsi que des autres partenaires techniques et financiers réitèrent l'importance de l'aide publique au développement (APD), en particulier pour les pays qui en ont le plus besoin, mais reconnaît que l'aide à elle seule ne suffira pas pour impulser le développement. Les pays signataires ont donc accordé une priorité à la mobilisation des ressources domestiques, entendue comme l'ensemble des mesures à même d'augmenter les capacités financières nationales.

Tableau 21: Cadre Financement des 5 ODD retenus (en millier de dollar US)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total1	2024-2030	Total global
ODD6	14,55	46,2	47	50,0	65	248,58	133,6	382,2
ODD7	28,79	86,2	86	150,0	190	583,23	243,2	826,5
ODD9	28,18	83	83	200,0	250	663,71	213,7	877,4
ODD11	28,18	83	95	150,0	24,875	400,585	225,7	626,3
ODD17	29	29	30	37,0	33,075	216,075	146,0	362,1
Total	59,22	105,91	128,7	327,4	341	587	562,95	2 112,18

La prise en compte des ODD retenus dans le RCPCA est certes une étape essentielle de l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030. Globalement, les objectifs stratégiques du RCPCA sont totalement alignés sur les cibles des ODD retenus.

Cependant, réaliser cet ambitieux agenda 2030 avec les ODD retenus exige des moyens estimés entre 563 millions de US\$ et 2 112 millions de dollars US.

Toutefois, il a toujours été reconnu que le financement extérieur ne saurait suffire au financement de l'Agenda 2030 et que la mobilisation des ressources intérieures doit être un des piliers fondamentaux du financement du développement dont la responsabilité incombe en premier à chaque pays.

Aligner les financements sur les priorités nationales de développement, notamment les cibles des ODD retenus, permet d'asseoir des politiques publiques favorables aux plus démunis,

autonomisant les femmes et élargissant les possibilités pour les individus de mener la vie qu'ils désirent.

La RCA doit explorer son potentiel fiscal pour mieux soutenir le financement de son développement à travers les ressources nationales.

Or, le niveau de pression fiscale de la RCA était de l'ordre de 11 % en 2012, loin des taux réalisés en Afrique subsaharienne qui sont en moyenne de l'ordre de 17 %. Ce taux de pression fiscale a significativement régressé pour atteindre 6,5% en 2013 avant de remonter à 9% en 2018. Cette situation s'explique d'une part par la faiblesse de l'administration fiscal-douanière, l'incivisme fiscal, mais également par l'établissement des barrières illégales des groupes armés. D'importantes marges demeurent dans le recouvrement des impôts, la taxation de l'exploitation des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et l'incivisme fiscal-douanier, l'efficacité des dépenses publiques ou encore des dépenses fiscales etc.

De ce fait, la capacité de mobilisation de ressources au niveau interne demeure encore faible pour accélérer la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 en réhabilitant et construisant des infrastructures résilientes et durables en vue d'améliorer les conditions de vie des populations dans les villes et les régions du pays.

En outre, l'implication et l'engagement profonds de la communauté internationale doivent se traduire dans la mise en œuvre du RCPCA afin d'atteindre in fine les cibles des ODD retenus et les objectifs de l'agenda 2030.

La prise en compte des ODD retenus dans le RCPCA a permis d'avoir une estimation du volume global d'investissements nécessaire aux réalisations des objectifs du RCPCA et à l'atteinte de l'agenda 2030 par la RCA. Ainsi, le gap de financement qui pourra résulter de la consolidation des différentes formes de financement du développement du pays pourra faire l'objet d'une stratégie spécifique de mobilisation de ressources publiques, privées, domestiques ou internationales.

5.3-Contraintes et risques à la mise en œuvre des ODD en RCA

Certaines contraintes peuvent entraver la mise en œuvre des recommandations. Les quatre principales identifiées portent sur la persistance de la tension géopolitique, la faiblesse de l'autorité de l'Etat et de la dépendance de l'Etat centrafricain vis-à-vis de l'extérieur.

5.3.1. Persistance de la tension géopolitique

La tension géopolitique est en grande partie responsable de la fragilité de l'Etat et de l'économie centrafricaine. Il n'est pas certain que les recommandations proposées puissent faire disparaître le choix des partenaires stratégiques dans le contexte d'insécurité persistante. Certains comportements comme la corruption, le népotisme, le favoritisme et la marginalisation peuvent accentuer la tension et créer une crise de confiance avec les partenaires. Tout ceci est encouragé par la culture de l'impunité.

5.3.2. Faible autorité de l'Etat

La restauration de l'autorité de l'Etat est une priorité pour le gouvernement centrafricain appuyée par la Mission Multidimensionnelle Intégrée des

Nations Unies pour la Stabilisation de Centrafrique (MINUSCA) à travers les résolutions 2149 du 10 avril 2014, 2217 du 28 avril 2015 et 2301 du 26 juillet 2016.

L'anéantissement des forces de défenses et de sécurité intérieures et leurs absences sur la majeure partie du territoire est un obstacle à la consolidation de la paix. Aujourd'hui, les préfets, et les Sous préfets sont à leurs postes mais bon nombre d'entre eux n'ont pas les moyens de contrôler leurs zones.

5.3.3. Dépendance de l'Etat centrafricain vis-à-vis de l'extérieur

La mise en œuvre des recommandations est fonction d'une part de la volonté politique de l'Etat et d'autre part de ses moyens financiers, matériels et humains. Or, avec la pandémie de COVID-19, l'Etat ne dispose pas déjà des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations de base (salaires aux agents publics, pension aux retraités, etc.), le personnel tant militaire que civil est insuffisant. L'Etat est fortement dépendant des bailleurs de fonds et des partenaires au développement. Une franche collaboration avec ceux-ci est indispensable pour la mise en œuvre des recommandations. Il faudrait que les Nations-Unies à travers la MINUSCA accompagnent les FACA dans les différentes missions de reconquête des régions contrôlées par les groupes armés résistants à la réconciliation. Les partenaires au développement devraient continuer à soutenir les programmes de développement en cours et les étendre progressivement dans les différentes régions du pays. Les bailleurs de fonds internationaux devraient appuyer les autorités nationales à mettre un nouveau plan de développement dont les priorités stratégiques seront alignées sur les cibles et aspirations des agendas 2030 et 2063.

L'objectif de ce deuxième VNR est de mettre en exergue le niveau de prise en compte des ODD dans le RCPCA et les stratégies sectorielles de développement économique et social à moyen terme pour l'atteinte de l'agenda des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

L'évaluation de la mise en œuvre des ODD a mis en exergue beaucoup de retard dans l'atteinte des Objectifs d'ici la fin de l'agenda 2030. En effet, la plupart des cibles ne seront pas atteints

au regard des évolutions de 2019 à 2021. Les raisons de cette contre performance incombent : (i) faible niveau de gouvernance effective des ODD ; le Comité Interministériel de mise en œuvre des ODD rencontre d'énormes difficultés dans son fonctionnement, ce qui a eu pour conséquence un faible degré d'appropriation des ODD par les parties prenantes, (ii) un faible niveau de l'appareil statistique qui ne permet pas de collecter et mettre à disposition les indicateurs pour le suivi et l'évaluation, (iii) une mobilisation insuffisante des ressources pour le financement des actions concourant à la réalisation

des objectifs, (iv) faible capacité d'absorption des ressources mobilisées, insuffisance du capital humain, cadres réglementaires peu favorables aux investissements étrangers, (v) une absence de communication et de sensibilisation sur les ODD pour leur prise en compte dans les programmes de développement, etc.

Le rapport a préconisé que le niveau du cadre institutionnel pour la gouvernance des ODD soit rehaussé afin qu'il puisse jouer pleinement le rôle de coordination en vue de corriger le tir d'ici 2030.

Chapitre 6 : Conclusion, recommandations et prochaines étapes

La mise en œuvre des ODD traduit l'appropriation par le pays de l'engagement de la Communauté internationale à parvenir à une société juste, équitable et dans laquelle personne n'est laissée pour compte. Pour y parvenir, il faudra inclure dans les programmes sectoriels de développement, l'alignement des cibles des ODD afin de performer leur réalisation.

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des ODD en RCA a mis en relief beaucoup de retard dans l'atteinte des Objectifs à l'horizon 2030.

A l'exception de l'ODD 6 qui se rapproche des objectifs de la cible, la mise en œuvre des ODD est confrontée à plusieurs difficultés. Plusieurs facteurs expliquent ces difficultés. Il s'agit entre autres de : violations incessantes des accords de paix par les groupes armés dissidents, la persistance des conflits dans certains pays voisins qui impacte négativement les efforts du Gouvernement et des partenaires humanitaires, la situation économique et financière liée à la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, la suspension des appuis budgétaires par certains partenaires, etc. qui affaiblissent les interventions de l'Etat.

Cependant, ces difficultés relevées ne doivent pas être considérées comme insurmontables. Elles doivent plutôt être transformées en opportunités d'actions en faveur du développement, et notamment la lutte contre la pauvreté et les inégalités, le renforcement des capacités de résilience, de la justice et de la paix ainsi que la relance de l'économie.

Le suivi efficace de la mise en œuvre doit aussi reposer sur un système statistique national fiable et opérant. Pour cela, la mission actuelle d'évaluation a proposé un tableau de bord des ODD, qui sera mis à jour et enrichi avec les résultats des enquêtes qui sont menées ainsi qu'une exploitation plus accrue des sources de données administratives. Par ailleurs, la définition des seuils à atteindre pour chaque objectif au niveau national devrait être réalisée. Des indicateurs proxy doivent être définis pour permettre de combler les déficits des données liés à certains indicateurs définis au préalable.

La RCA doit profiter des opportunités que lui offre l'abondance de ses ressources naturelles, pour

attirer encore d'avantage les IDE. Car, les investisseurs portent un intérêt réel aux ressources naturelles et à la diversification de leurs produits. Conformément aux recommandations du consensus de Monterrey, le gouvernement devrait saisir cette occasion pour faire des efforts en matière de stabilisation, de pacification du pays, de l'amélioration du climat général de l'investissement, de conclusion des accords d'investissement, de qualification de la main d'œuvre et d'électrification des principales villes du pays.

Pour ce faire, un travail important de sensibilisation et de dissémination des ODD auprès de toutes les parties prenantes devra continuer car cela présente un enjeu majeur. Ces ODD devront être au cœur des actions des principaux acteurs du développement du pays : secteur privé, Etat, administrations locales, ONG ainsi que les autres parties prenantes. Il importe que toutes les parties prenantes intègrent les cibles priorisées dans leur cadre d'intervention en faveur du pays selon les domaines afin de fixer des horizons mesurables de l'effort de développement du pays jusqu'en 2030.

Par ailleurs, les institutions efficaces sont reconnues généralement comme levier et produit du développement durable. Pour assurer l'intégration des ODD retenus, le cadre institutionnel doit être cohérent, inclusif et fournir une prestation adéquate de services dans le développement de stratégies et de mise œuvre de ces ODD.

L'accord politique de paix et de réconciliation en centrafricaine constitue une clé de voute pour la consolidation de la paix en RCA. Il devrait permettre de créer les conditions propices à la mise en œuvre non seulement du RCPCA et autres programmes qui vont suivre, mais aussi et surtout des ODD retenus et des autres objectifs de l'agenda 2030.

L'équité et les résultats obtenus aideront à réduire le déficit de confiance entre les populations, les institutions et les Gouvernants. La participation et la redevabilité sont des atouts importants. Pour relever ces défis institutionnels, la presse et les technologies de l'information et de la communication devront être mises à profit. Cela permettra d'adapter les capacités institutionnelles de manière concertée, de comprendre les processus et les contraintes qui influencent la mise en

œuvre des ODD retenus. La prise en compte de tous ces facteurs permettra d'accélérer les progrès vers l'atteinte de ces ODD en RCA.

Il n'y a que la mise en œuvre rapide des ODD retenus qui peut créer les conditions du développement durable en RCA. Ainsi, les recommandations ci-après sont nécessaires :

1. Relever la coordination du suivi et de la mise en œuvre à un niveau susceptible de traduire l'engagement politique du gouvernement

L'évaluation de la mise en œuvre a mis en évidence les difficultés de fonctionnement du Comité interministériel des ODD.

- On note un faible niveau d'appropriation des ODD par les parties prenantes. Les sectoriels, les entreprises et les OSC n'ont pas une vision claire des ODD et ne s'impliquent pas véritablement.
- Il n'existe pas une feuille de route précise sur laquelle les Parties Prenantes doivent s'engager.
- Les travaux du Comité de coordination ne se traduisent pas en actions gouvernementales devant conduire à un engagement politique et dans la mesure du possible à des textes législatifs.
- La faible mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre des actions devant conduire à la réalisation des cibles et l'atteinte des objectifs

Il est donc recommandé de relever la Coordination à un niveau politique par la création d'une **Délégation interministérielle de l'agenda 2030**, placée sous l'autorité du Premier Ministre en vue de traduire l'engagement du Gouvernement autour des ODD. Cet organe aura pour missions entre autres de : (i) proposer une feuille de route claire se basant sur un processus participatif, plus précisément l'organisation d'un atelier pour l'appropriation des ODD par les parties prenantes, (ii) faire inclure les ODD dans la loi de programmation budgétaire et veiller à la mobilisation effective des ressources publiques ; il s'agit plus précisément d'assurer l'alignement du financement des ODD dans les priorités nationales, (iii) animer le Comité de coordination des ODD en précisant les responsabilités des différents membres et (iv)

mener les actions de sensibilisation dans toutes les préfectures du pays.

2. Proposition de ressources alternatives internes et externes pour le financement d'actions en faveur des ODD

Il n'existe pas une entité publique pour soutenir le financement des actions de développement de l'Etat et des collectivités décentralisées. La seule source de financement est le budget de l'Etat qui, il faut le dire, est très limité.

Le financement des actions dans les secteurs sociaux est fortement tributaire des ressources extérieures. Par ailleurs, il est reconnu au niveau international que l'aide publique au développement est également insuffisante pour faire face aux défis importants liés à la mise en œuvre des ODD dans le contexte actuel de l'évolution de l'environnement international.

La RCA doit explorer son potentiel fiscal afin de trouver des niches pouvant financer le développement. L'engagement effectif des parties prenantes, notamment le secteur privé et les OSC doit conduire à la mobilisation de ressources alternatives au financement publique. Certaines actions peuvent déjà être entreprises :

- dans le domaine de la protection sociale : proposer un texte (Décret ou Arrêté) de mise en application de la Loi n° 06.035 du 28 décembre 2006 portant Code de la Sécurité Sociale. Cette Loi prévoit la souscription des professions libérales, des travailleurs indépendants et des artisans à une assurance complémentaire. Ce qui permettrait une couverture sociale plus élargie et une meilleure prise en charge dans certains domaines sociaux ;
- toujours dans ce domaine, encourager la création de mutuelles de santé et de sécurité sociale avec l'appui des ONGs qui interviennent dans ce domaine. Cette action permettrait à des groupes de populations (femmes, handicapés, travailleurs du secteur informel, etc.) de pouvoir bénéficier d'une couverture sociale ;
- créer un fonds ODD dédié à l'assainissement, financé par les taxes d'habitation et des impôts et taxes sur les revenus des loyers. La création de ce fonds devra être précédée d'un recensement cadastral et

la définition d'une politique réelle et d'un cadre conventionnel d'assainissement. Ce fonds pourrait être transformé à terme en organe de financement et de développement intercommunal.

3. **coordination spatiale des investissements entre les villes clés peut aider à atténuer les disparités régionales, qui sont l'un des facteurs de fragilité en RCA ;**
4. **Promotion des actions de communication sur les ODD**

Communiquer sur les ODD fait partie des stratégies de promotion et de redevabilité. Pour cela, il est recommandé :

- la production d'un dépliant faisant ressortir les points saillants dans la mise en œuvre des ODD ;
- la mise en ligne du Tableau de Bord sur les ODD et sa mise à jour en fonction de la disponibilité des données ;
- l'organisation à périodicité annuelle d'un atelier de sensibilisation sur la mise en œuvre des ODD.

5. **Améliorer la couverture des ODD.**

L'agenda 2015-2030 contient 17 objectifs et 169 cibles. La RCA a retenu 37 cibles sur les 169. Il est recommandé d'élargir la liste des cibles pour prendre en compte les aspects liés :

- aux inégalités qui sont faiblement représentés dans la liste actuelle et renforcer ainsi le suivi des personnes vulnérables afin de répondre à un des objectifs des ODD qui est de ne laisser personne pour compte ;
- aux activités de la recherche pour mieux suivre la protection de l'environnement, la production et la consommation responsables.

6. **Améliorer le Système Statistique National (SSN) pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des ODD**

Il s'agit d'accroître le rôle de l'ICASEES qui est l'organe de coordination du SSN. Il est recommandé de :

- rendre permanente et systématique l'enquête de référence afin d'assurer la disponibilité des indicateurs pour le suivi des ODD ;
- renforcer la coordination et les relations entre l'ICASEES et les autres producteurs de données (les Ministères, les ONG, le secteur privé et les OSC) et promouvoir le développement et l'utilisation des sources de données administratives ;
- mettre à jour le **Tableau de bord sur les indicateurs des ODD**³⁴ en vue de faciliter la production du rapport de suivi et évaluation de la mise œuvre ;
- développer et mettre en place avec le Ministère des Finances et du Budget une base des données sur les finances publiques.

7. **Renforcement des capacités pour les secteurs en retard**

Tous les secteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD ne sont pas au même niveau de production des indicateurs. Outre les raisons liées au manque de financement, il y a aussi l'appropriation et le faible niveau ou l'absence de compétences techniques. Il est ainsi recommandé que des sessions de formation et de renforcement de capacités soient organisées au profit des secteurs qui en expriment le besoin.

Ainsi les recommandations suivantes sont nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063. Il s'agit de :

- 1- Améliorer l'environnement des affaires pour attirer les investissements directs étrangers ;
- 2- Appuyer les politiques de pôle de développement pour accompagner les politiques de décentralisation et de désenclavement de chaque région ou préfecture ;
- 3- Allouer des ressources suffisantes en faveur des politiques sectorielles afin de mener des actions concrètes qui touchent les populations vulnérables ;

³⁴ Le Tableau de bord des ODD est créé en format Excel.

- 4- Renforcer la communication, la sensibilisation et la formation des différents acteurs sur les ODD ;
- 5- Renforcer les capacités de certains acteurs clés, notamment la coordination Nationale climat de la RCA et la croix rouge centrafricaine à collecter, traiter, analyser, stocker et partager les données sur les ODD relevant de leurs secteurs ;
- 6- Créer une base de données sur les ODD centralisée et accessible à tous les acteurs au niveau du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- 7- Renforcer les capacités des Ministères sectoriels dans la collecte et le traitement des données relatives aux ODD ;
- 8- Financer les différentes enquêtes socioéconomiques pour aider à la détermination des indicateurs des ODD ;
- 9- Opérationnaliser le Code de collectivité territorial et des circonscriptions administratives ;
- 10- Renforcer les capacités de la Coordination Nationale Climat et rendre opérationnelles a Coordination Nationale Biodiversité et la Coordination Nationale de Lutte contre la dégradation des terres et la désertification ;
- 11- Appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la presse ;
- 12- Procéder annuellement à la publication du Rapport National sur les ODD.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale, Africa Infrastructure Country Diagnostic (AICD, 2011), « **Infrastructure de la République centrafricaine : Une perspective régionale** »
- BEAC, « **Bulletin Economique et Statistique** », 2021.
- FMI, « **République centrafricaine. Première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogations pour non-respect de critères de réalisation** », janvier 2021.
- Grain de sel N° 79, janvier-juin 2020
- Groupe de la Banque Mondiale, « **République Centrafricaine. De la fragilité à la croissance accélérée et inclusive** », 2022
- Groupe de la Banque Mondiale, « **La République Centrafricaine à l'heure de la covid-19. Diversifier l'économie pour renforcer la résilience et favoriser la croissance** », octobre 2020
- Groupe de la Banque Mondiale, « **Cahiers économiques de la République Centrafricaine. Renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour soutenir la croissance dans un état fragile** », novembre 2019
- Groupe de la Banque Mondiale, « **Cadre national d'investissement Redd+ 2020-2025 de la RCA** », mars 2020
- ICASEES, **MICS6. Enquête par grappe à indicateurs multiples**, 2018-2019
- ICASEES, **Comptes Nationaux provisoires**, juin 2019
- ICASEES, « **Enquête Harmonisée sur les Conditions de vie des Ménages** », 2021
- INS Cameroun : **Vers un tableau de bord national des indicateurs ODD : recensement et sélection des indicateurs**
- Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme, « **Quelle justice en République Centrafricaine ? état et enjeux de la complémentarité entre mécanismes nationaux et internationaux** », octobre 2022
- Ministères des finances et du budget, « **Rapport de gestion de la dette publique de l'exercice budgétaire** » 2019, 2020 et 2021
- Ministères des finances et du budget, « **Lois des finances** », 2019, 2020, 2021
- Ministères des finances et du budget, « **Budget Citoyen** », 2022
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/Coordination Nationale Climat, « **Evaluation des besoins en technologies/identification et priorisation des technologies aux fins d'atténuation des changements**

- climatiques en République Centrafricaine** », avril 2020
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, « **Contribution déterminée au niveau national (CDN) version révisée** », octobre 2021
 - Ministère des Mines et de la Géologie, « **Rapport annuel 2021 République Centrafricaine** », mars 2022
 - Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, « **Projet d'appui au plan sectoriel de l'éducation (papse ii), Gender-based violence (gbv) assessment** », 2020
 - Ministère de la Santé et de la Population, « **Enquête rapide sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgences (ERSONU)** », avril 2020
 - Ministère de la Santé et de la Population, « **Dossier d'investissement pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile juvénile, et pour l'amélioration de la santé des adolescents** », 2020-2022
 - OCHA, « **Aperçu des besoins humanitaires République Centrafricaine, Cycle de programme humanitaire** », octobre 2021
 - OCHA, « **Plan de réponse humanitaire République Centrafricaine, Cycle de programme humanitaire** », 2022
 - ONU, « **Rapport national impact socio-économique de la Covid-19 république centrafricaine** », 2019
 - ONU, « **Rapport annuel des nations unies en République Centrafricaine** », 2021
 - ONU Femmes, « **Rapport d'étude nationale sur les violences basées sur le genre** » 2021
 - ONUSIDA, « **Index de stigmatisation et de discrimination des personnes vivant avec le VIH** », 2019
 - OXFAM, « **Etude de base portant connaissance des organisations de la société civile en République Centrafricaine** », rapport final 2018
 - PNUD, « **Rapport sur le développement humain** », 2020
 - PNUD, « **Rapport national volontaire de suivi de mise en œuvre des ODD en RCA** », 2019
 - PNUD, « **Rapport de suivi de mise en œuvre de l'ODD-16 en RCA** », 2019
 - PNUD, « **Rapport volontaire de suivi de mise en œuvre des 6ODDs en RCA** », 2019
 - PNUD, « **Document de Projet de Développement du Secteur Privé en RCA** », 2020
 - Rapport du Groupe de Travail du CNIS, La déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD, Juin 2018
 - UA, « **Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique** », 2019
 - UN/ONUFEMMES, « **Profil genre de la RCA** », 2021
 - UN, Conseil de Sécurité, « **Rapport du secrétariat général sur la République Centrafricaine** », juin 2022
 - UNICEF, « **Country office annual report, Central African Republic**, 2021
 - UNICEF, **Central African Republic, humanitarian situation, Report**, 2020

Tableau 22: Cadre de priorisation et coûts associés

Composantes prioritaires	Coûts (millions USD)					Total
	2017	2018	2019	2020-21		
Pilier I : Appuyer la paix, la sécurité et la réconciliation	111	125	109	92		436
Soutenir la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés (C1, C2, C4)	42	43	30	0		115
Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité (C1, C2, C4)	35	36	27	33		132
Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité (C3, C4, C5)	12	16	20	32		81
Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées (C7, C10, C12)	21	30	31	27		109
Pilier II : Renouveler le contrat social entre l'État et la population	200	246	284	596		1 326
Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive (C6, C7, C9)	28	25	18	17		88
Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales(C6)	65	105	140	344		654
Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	14	19	21	50		104
Renforcer la bonne gouvernance (stabilité macroéconomique, gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption) (C4 C5 C12)	92	98	106	185		480
Pilier III : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	59	179	250	685		1 172
Relancer et développer les secteurs productifs(agriculture et élevage, industries extractives et forestières)	20	67	87	211		384
Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)	29	98	145	423		695
Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)	10	14	18	52		94
Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre	29	29	29	59		147
Total	398	580	672	1 431		3 082

Annexe N°3 : Matrice de suivi des indicateurs des 5 ODD retenus pour la RCA

Tableau 23: Matrice de suivi des Indicateurs des ODD en RCA de 2015 à 2018

Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années					Cible 2030	
				Année	Ind	2019	2020	2021	2022			
ODD 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable												
<i>Cible 1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</i>												
ODD611	Proportion de la population utilisant ses services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Proportion de la population utilisant ses services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	UNICEF, JMP (Joint Monitoring Programm)	2015	33%	33%	33%	58,2%	58,2%			
<i>Cible 2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</i>												
ODD621	Taux d'accès à l'assainissement	Taux d'accès à l'assainissement	UNICEF, JMP (Joint Monitoring Programm)	2015	22%	20,4%	20,4%	20,4%	20,4%	20,4%		
ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable												
<i>Cible 1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, et modernes à un coût abordable</i>												
ODD711	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	MEH	2015	14,5%	14,5%	15,0%	10%	10%			
ODD712	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propre	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propre	MEH	2015	20,7%	20,7%	20,7%	20,7%	20,7%	20,7%		

Code Indi- cateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence					Cible 2030	
				Année	Ind	2019	2020	2021		2022
	Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement	Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement	MEH	2015		ND	ND	ND	ND	
ODD 9 : Bâti une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation										
Cible 1 : Mettre en place des infrastructures de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel à un coût abordable et dans des conditions d'équité										
	Proportion de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison	Indice d'accessibilité route	MTP		40%	40%	40%	40%	40%	
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Nombre de passagers par transport aérien	MTAC/ASECNA		121 943	59 449	103 133	119 400		
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Volume de fret par transport aérien (tonnes)	MTAC/ASECNA		985	3078,3	3024,5	2988,6		
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Nombre de passagers par transport maritime			ND	ND	ND	ND		
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Volume de fret par transport Routier	BARC/CASEES		355 886	551 507	448 660	309 446		
Cible 2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.										
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	MCI		6,5%	6,6%	6,6%	6,7%		

Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence						Cible 2030
				Année	Ind	2019	2020	2021	2022	
	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	MCI			14,6	14,6	14,4	14,5	
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables										
	Cible 1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis									
	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers sains, des implantations saines ou des logements adéquats.		Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, ICASEES	2015	63%	63%	68%	68%	62%	
	Cible 3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.									
	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique		Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Existence d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ; Ministère de l'Administration du Territoire	2015	Non	Non	Non	Non	Non	
	Cible 5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable									
	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de victimes des catastrophes, pour 100 000 personnes	Ministère de l'Action Humanitaire ; Croix Rouge Centrafricaine	2015	50	1500	264	170	2500	
		Nombre de décès par suite des catastrophes, pour 100 000 personnes	Ministère de l'Action Humanitaire ; Croix Rouge Centrafricaine	2015	2	2	13	4	8	

Code Indi- cateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années					Cible 2030	
				Année	Ind	2019	2020	2021	2022			
	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base		Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, ICASEES, BEAC, Banque Mondiale, FMI	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
ODD 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat												
<i>Cible 1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte des impôts et autres recettes.</i>												
ODD17101	Moyenne pondérée de taux de droits de douane	Moyenne pondérée de taux de droits de douane	DGDDI	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
ODD17111	Totales des recettes publiques en proportion du PIB par source	Totales des recettes publiques en proportion du PIB par source	CSREF et DGB	2015	7,9%	7,9%	8,4%	8,8%	8,6%			
ODD1712	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	DGB, CSREF	2015	48,2%	48,2%	36,5%	55,9%	53,1%			
<i>Cible 3 : Mobiliser les ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement</i>												
ODD1731	Investissements Directs Etrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	Investissements Directs Etrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	MEPC, BEAC	2015	83,8%	83,8%	98,6%	66,5%	63,6%			
ODD1732	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (\$US) en proportion du PIB total courant (\$US)	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (\$US) en proportion du PIB total courant (\$US)	MFB, MEPC, BEAC	2015	1,4%	1,4%	3%	4,7%	4,9%			

Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années					Cible 2030
				Année	Ind	2019	2020	2021	2022		
	<i>Cible 4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration selon le cas et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.</i>										
ODD1741	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	Ratio du service de la dette par rapport aux exportations de biens et services	CSREF, Dette, BEAC	ND	6,5%	6,5%	7%	7,1%	9,2%		
	<i>Cible 6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie, et à l'innovation et la coopération Nord Sud et Sud Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants en particulier au niveau des organismes des Nations Unies et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.</i>										
ODD1761	Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération	Nombre d'accords et de programmes de coopérations scientifiques									
ODD1762	Abonnement à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 000 habitants (par vitesse de connexion)	Abonnement à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 000 habitants (par vitesse de connexion)			2000	2000	2500	2500	4800		
ODD1771	Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Montant total des financements approuvés pour la RCA aux fins de la promotion, de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement									
	<i>Cible 8 : Faire en sorte que la banque de technologie et le mécanisme de renforcement de capacité d'innovation des pays les moins avancés, soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation de technologie clés, en particulier de l'informatique et des communications.</i>										
ODD1781	Proportion de la population utilisant internet	Proportion de la population utilisant internet	ART, MPTNT								
ODD1791	Valeur (\$US) des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement	Valeur (million de \$US) des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord Sud et de la coopération		2015	250	250	296	253	230		

Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années					Cible 2030	
				Année	Ind	2019	2020	2021	2022			
		triangulaire) en faveur de la RCA										
<p>Cible 11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020</p>												
ODDI17111	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales	Exportations en valeur	DGDDI, BEAC	2015	86	86	87	85,6	91,1	0%		
<p>Cible 13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale en favorisant la coordination et la cohérence des politiques</p>												
ODDI17131	Tableau de bord macroéconomique	Existence TBM			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
<p>Cible 14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable</p>												
ODDI17141	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Existence de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	CSREF, DGEPPD		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
<p>Cible 15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable</p>												
ODDI17151	Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays		DGEPPD, CSREF		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
<p>Cible 16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisés, des technologies et des ressources financières afin d'aider tous les pays en particulier les pays en développement à atteindre les ODD.</p>												
ODDI17161	Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi	Existence de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		

Code Ind- cateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années					Cible 2030
				Année	Ind	2019	2020	2021	2022		
	de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs du développement durable	des objectifs du développement durable									
Cible 17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, le partenariat public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.											
ODD17171	Montant (\$US) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile	Montant (\$US) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile									
Cible 18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits pays insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, et emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.											
ODD17181	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Proportion d'indicateurs des ODD conformes aux principes fondamentaux de la statistique officielle				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ODD17182	Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle				NON	NON	NON	NON	NON	NON
ODD17183	Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre par source de financement	Existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre par source de financement				NON	NON	NON	NON	NON	NON
Cible 19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le PIB et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.											
ODD17191	Valeur (en \$US) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Valeur (en \$US) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques en RCA		2015	200	200	500	1 210	2 810		

Code Indi- cateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années					Cible 2030
				Année	Ind	2019	2020	2021	2022		
ODD17192a	Proportion des pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années ; b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%	La RCA a) a procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années ; b) a atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%									NON
ODD1721	Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du comité d'aide au développement de l'OCDE.	Montant (million de \$US) de l'aide publique nette au développement reçue des pays membres du comité d'aide au développement de l'OCDE.		2015	146,6	146,6	152,8	150,6	185		